Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Novembre 2016

Executive summary

01 Contexte global

02 Compétitivité prix-coût

03 Compétitivité hors prix

04 Développement durable et cohésion sociale

05 Indicateur composite du tableau de bord

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

La mission du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie consiste à créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. Dans ce cadre, la Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale a édité cette publication ayant pour but de pointer les principaux déterminants de la compétitivité.

Une batterie d'indicateurs couvrant la compétitivité prix et hors prix mettent en lumière les forces et les faiblesses de la Belgique vis-à-vis de ses principaux partenaires commerciaux. Cet outil de mesure qui est actualisé deux fois par an est destiné à un large public, aussi bien aux décideurs politiques, acteurs économiques qu'aux citoyens intéressés.

Cette étude a été clôturée le 28 octobre 2016. Les données exprimées en indices doivent être interprétées avec prudence, en tenant compte de l'année de base déterminée pour ces indices dans les statistiques officielles (entre autres Eurostat). Vu le nombre élevé d'indicateurs et la comparaison avec les principaux partenaires commerciaux de la Belgique, il est en outre impossible d'utiliser une certaine année de base « neutre ». Le choix de l'année de base est, par définition, déterminant pour la comparaison avec le niveau qu'atteindra un indicateur dans les années suivantes et pour l'interprétation y afférente.

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Direction générale des Analyses économiques et de l'Economie internationale
Service Compétitivité et Service Méthodologie et data processing
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles

http://economie.fgov.be

Editeur responsable : Jean-Marc Delporte
Rue du progrès 50
1210 Bruxelles

Version internet

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Table des matières

Executive summary 4

Introduction 11

WEF et IMD 14

1. Contexte global 17
   - 1.1. Balance des opérations courantes 17
   - 1.2. Commerce extérieur : son orientation géographique et ses produits 18
   - 1.3. Produit intérieur brut 25
   - 1.4. Finances publiques 30

2. Compétitivité prix-coût 33
   - 2.1. Productivité et coût salarial 34
   - 2.2. Productivité totale des facteurs 41
   - 2.3. Prix-industries de réseau 41
   - 2.4. Inflation 46
   - 2.5. Termes de l'échange 47
   - 2.6. Taux de change effectif réel 48

3. Compétitivité hors prix 51
   - 3.1. Innovation 51
   - 3.2. Flux d'investissements directs étrangers 55
   - 3.3. Economie numérique 58
   - 3.4. Entrepreneuriat 63
   - 3.5. Concurrence – industries de réseau 68
   - 3.6. Marché du travail 71
   - 3.7. Education et formation 72
   - 3.8. Facilitation des affaires 74

4. Développement durable et cohésion sociale 77

5. Indicateur composite du tableau de bord 84
   - 5.1. Méthodologie 84

Liste des graphiques 87

Liste des tableaux 88

Liste des abréviations 89

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Novembre 2016

Executive summary

01 Contexte global

02 Compétitivité prix-coût

03 Compétitivité hors prix

04 Développement durable et cohésion sociale

05 Indicateur composite du tableau de bord

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

Executive summary

Le tableau de bord de la compétitivité rassemble des données permettant d'établir un diagnostic de la compétitivité de la Belgique. Il met en évidence les principaux facteurs sous-jacents de la compétitivité, les compare avec les performances de nos trois principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas) et observe leur évolution dans le temps.

Le SPF Economie a développé un indicateur composite afin d'obtenir une vision synthétique de la performance relative de la Belgique et de ses principaux partenaires commerciaux. Cet indicateur mis à jour annuellement permet d'établir un classement (1-4) des quatre pays et de suivre l'évolution de ce classement.

Contexte global

Une vue globale de la compétitivité d'une économie s'apprécie par plusieurs approches, souvent complémentaires, intégrant aussi bien des indicateurs quantifiables que des facteurs qualitatifs difficilement mesurables.

La compétitivité fait face à de nombreux défis (mondialisation, vieillissement…). C'est pourquoi elle est analysée en cohérence avec les indicateurs de la stratégie Europe 2020 et de la gouvernance économique européenne. Pour ce faire, un bilan global de nos performances économiques est établi sur la base d'indicateurs macro-économiques.

- En 2015, le solde de la balance des opérations courantes (BOC) a été excédentaire de 1,8 milliard d'euros , soit un résultat qui n'avait plus été positif depuis 2010. Cette amélioration du solde de la BOC est imputable au solde de la balance des biens dont l'excédent a nettement augmenté sous l'effet de la dynamique favorable des marchés extérieurs (+2,6 milliards d'euros en 2015 après un déficit de 4,6 milliards d'euros en 2014) et à la progression du solde de la balance des services (+6,8 milliards d'euros en 2015, soit +535 millions d'euros sur un an). Le solde déficitaire des revenus primaires, dû à une baisse des revenus de placements et d'investissements de 3 milliards d'euros, a impacté négativement le solde de la BOC.
- La part relative des exportations de biens dans le total mondial de la Belgique, des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne s'est élevée en 2015 dans l'ordre à 1,6 % (1,7 % en 2014), 2,9 %, 3,2 % et 8,1 %. Le léger recul de la part de marché de notre pays entre 2014 et 2015 est essentiellement imputable à la baisse des exportations vers nos principaux marchés tels que la France et les Pays-Bas. Parmi ses principaux partenaires commerciaux dans la zone euro, l'Allemagne demeure la première destination des biens de la Belgique suivie de la France et des Pays-Bas. Sur les marchés hors zone euro, le Royaume-Uni est la première destination des biens de notre pays suivis des Etats-Unis et de l'Inde.
- En 2015, notre pays a essentiellement exporté (dans la zone euro) vers l'Allemagne des produits chimiques organiques (+17,3 % sur un an), des voitures automobiles et autres véhicules terrestres (-1,5 %) et des matières plastiques et ouvrages en ces matières (+3,2 %). Vers la France, il s'agit principalement des combustibles minéraux (-14,1 %), des voitures automobiles et autres véhicules terrestres (+7,3 %) et des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques (+5,5 %). Vers les Pays-Bas, les exportations concernent notamment les combustibles minéraux

(-25,7 %), des voitures automobiles et autres véhicules terrestres (+6,2 %) et des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques (+17,5 %).

- En 2015, notre pays a essentiellement exporté (hors zone euro) vers le Royaume-Uni, des voitures automobiles et autres véhicules terrestres (+19,6 %), des produits pharmaceutiques (+10,3 %) et des matières plastiques et ouvrages en ces matières (+4 %). Vers les Etats-Unis, des produits pharmaceutiques (+21,8 % sur un an), des produits chimiques organiques (+17,4 %) et des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques (+13,6 %). Vers l'Inde, il s'agit des perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux (-12,6 %), des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques (+19 %) et des matières plastiques et ouvrages en ces matières (+20,5 %).
- La croissance négative des exportations belges des combustibles minéraux vers ses principaux partenaires découlerait notamment de la diminution de la demande et des prix des produits pétroliers. Le ralentissement de l'économie chinoise serait à l'origine de la baisse des exportations de la Belgique vers la Chine.
- La Belgique qui a enregistré un redressement de son activité en 2014 (+1,7 %), a vu la progression de son PIB ralentir à 1,5 % en 2015. Ce léger repli de la croissance s'explique principalement par l'affaiblissement des dépenses intérieures, en particulier des investissements dont l'accroissement est revenu de 5,1 % en 2014 à 2,4 % en 2015. En 2016, la croissance a quelque peu ralenti à un an d'écart, s'établissant à 1,3 % au premier trimestre et à 1,2 % au deuxième trimestre contre 1,6 % au quatrième trimestre de 2015.
- Le solde de financement de la Belgique s'est légèrement amélioré en 2015 par rapport à 2014, le déficit a atteint -2,5 % du PIB, repassant ainsi au-dessus du seuil de -3 % fixé par le traité de Maastricht. La dette publique belge s'est légèrement contractée en 2015 pour s'établir à 105,8 % du PIB contre 106,5 % du PIB en 2014. La charge de la dette s'est réduite à 3,0 % du PIB contre 3,3 % en 2014 parallèlement au recul des taux de financement de la dette publique.

Compétitivité prix-coût

La compétitivité-prix représente la capacité à proposer des biens et des services à des prix plus compétitifs. Elle est dictée par l'évolution des coûts de production, du niveau de productivité et des taux de change ainsi que par leur interaction. Dès lors, une productivité élevée peut atténuer ou neutraliser des coûts salariaux moins favorables.

La compétitivité-prix de la Belgique et des pays limitrophes est examinée au travers de plusieurs indicateurs comme le coût salarial unitaire, la productivité totale des facteurs, les prix dans les industries de réseau, l'inflation, les termes de l'échange et finalement le taux de change effectif réel.

- Le coût salarial unitaire (CSU, calculé selon le concept des déséquilibres macroéconomiques) est historiquement plus élevé en Belgique que chez ses principaux partenaires commerciaux en raison d'un niveau de salaire plus élevé mais qui s'accompagne également d'un niveau de productivité plus élevé. La baisse consécutive du CSU en 2014 (-0,2 %) et en 2015 (-0,5 %) a contribué à réduire l'écart existant par rapport aux principaux partenaires commerciaux sous l'effet conjoint d'une quasi-stagnation du coût salarial et d'une hausse de la productivité.

- En 2015, la Belgique a connu une légère augmentation (+0,2 % par rapport à 2014) de sa **productivité totale des facteurs** (PTF) et a donc amélioré sa compétitivité-prix. Néanmoins, cette croissance est inférieure à celle de 2014 (+1 %). Nos principaux partenaires commerciaux ont également vu progresser leur PTF entre 2014 et 2015 (Allemagne +0,9 %, France +0,4 % et Pays-Bas +1 %).
- Au cours du premier semestre de 2016, les **prix de l'électricité** ont diminué par rapport au semestre précédent uniquement pour les plus grands consommateurs des tranches ID, IE et IF. Les plus petits consommateurs ont été confrontés à des prix plus élevés. Il convient de souligner la complexité de la cartographie des prix de l'électricité. En tirant profit de la composante réseau et des taxes, différentes interventions des pouvoirs publics réduisent en effet le coût de l'électricité pour certains consommateurs. Les entreprises belges très grosses consommatrices d'électricité rencontrent de ce fait un problème de concurrence, par comparaison avec les pays voisins. Au cours du premier semestre de 2016, les **prix du gaz** ont à nouveau été les plus bas en Belgique.
- **L'inflation** a poursuivi son ralentissement tout au long de l'année 2015 notamment dans la zone euro (suite au fléchissement des prix pétroliers) en se stabilisant à 0 % contre respectivement 1,3 % en 2013 et 0,4 % en 2014. En Belgique, l'inflation a légèrement augmenté en 2015 (+0,6 %) par rapport à son niveau de 2014 (+0,5 %) alors qu'elle s'inscrivait à la baisse chez ses trois principaux partenaires commerciaux. En 2016, l'inflation s'est nettement relevée pour s'établir à 1,6 % en moyenne au premier semestre contre 0,2 % au premier semestre de 2015.
- En 2014, les **termes de l'échange** des biens de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et de la Belgique ont crû de respectivement 3 %, 2,5 %, 1 % et 0,5 % par rapport à 2014. Cette augmentation des termes de l'échange traduit une détérioration de la compétitivité-prix de notre pays et de ses principaux partenaires commerciaux.
- Le **taux de change effectif réel (TCER) déflaté par les prix à la consommation** a régressé entre 2014 et 2015 de 4,2 % en Allemagne, de 4 % en France, de 2,8 % aux Pays-Bas et de 2,7 % en Belgique. La diminution du TCER de ces pays résulte principalement de la dépréciation de l'euro, notamment par rapport au dollar des Etats-Unis, à la livre sterling et au yen japonais. Pour la Belgique, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (+0,5 % en 2014 et +0,6 % en 2015) a été trop faible que pour induire une hausse du TCER. Cette évolution a pour conséquence un gain de compétitivité-prix de ces pays.
- En 2015, le **taux de change effectif réel déflaté par les coûts unitaires du travail** s'est déprécié sur un an de 4,7 % en France, de 4,6 % aux Pays-Bas, de 4 % en Belgique et de 3,1 % en Allemagne. La baisse du TCER signifie que la compétitivité-coût de ces pays s'est améliorée. Concernant notre pays, les producteurs se trouvent dans une situation concurrentielle plus favorable vis-à-vis des fournisseurs des pays tiers et cela découle de l'inversion du rythme de croissance du coût salarial unitaire amorcée en 2014.

Compétitivité hors prix

La compétitivité hors prix d'un pays repose sur sa capacité à se différencier de la concurrence par des moyens autres que le prix. L'innovation et l'adoption des technologies de l'information et de la communication par les entreprises sont des exemples de ce type de

moyens. Il apparaît clairement que l'entrepreneuriat comme l'éducation et la formation jouent aussi un rôle de premier plan.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), via son Objectif croissance, et la Commission européenne, au travers de son septième Programme-cadre, ont souligné l'importance du rôle joué par la compétitivité hors prix dans la croissance économique et la création d'emplois.

- Les pays scandinaves, l'Allemagne et les Pays-Bas restent les « champions de l'innovation » en 2015. Malgré une diminution de ses résultats depuis 2014, la Belgique se classe parmi les **« innovateurs notables »**, dont les résultats demeurent supérieurs à la moyenne de l'Union européenne ou proches de celle-ci. Notre pays devance la France mais se fait désormais dépasser par les Pays-Bas (depuis 2012) qui ont réalisé un bond spectaculaire en ce qui concerne l'innovation au sein des PME. Les points forts de la Belgique résident dans l'excellence de son système de recherche, mesuré par le nombre de publications scientifiques, et dans la collaboration interentreprises et l'innovation au sein des PME. En revanche, la Belgique sous-performe dans les investissements publics en R&D et enregistre une forte baisse de l'investissement en capital-risque (-11 % à un an d'écart). De même, son activité de brevetage apparaît relativement en retrait (nombre de brevet/produit intérieur brut).
- La Belgique accuse une faiblesse dans les **exportations de produits de haute technologie**. En 2015, elles n'ont représenté que 10,3 % du total des exportations belges (+0,5 point de pourcentage par rapport à 2014). Néanmoins, il faut souligner la progression continue de cette part relative depuis 2011 (+2,9 points de pourcentage). La France, les Pays-Bas et l'Allemagne devancent largement notre pays dans ce domaine, avec des parts de respectivement 21,6 %, 20 % et 14,8 %.
- En 2014, les **dépenses en R&D en pourcentage du PIB** (données provisoires) pour l'ensemble des secteurs d'exécution de la Belgique et de ses principaux partenaires commerciaux, étaient en hausse par rapport à 2013. Ces dépenses ont également augmenté entre 2000 et 2014 (+0,54 point de pourcentage pour la Belgique, +0,48 point de pourcentage pour l'Allemagne, +0,18 point de pourcentage pour la France et +0,16 point de pourcentage pour les Pays-Bas). Tant en 2000 qu'en 2014, le secteur des entreprises a comptabilisé la part des dépenses en R&D la plus importante en Belgique et chez ses principaux partenaires commerciaux. Dans la stratégie Europe 2020 adoptée en 2010, les gouvernements de l'UE ont fixé les dépenses en R&D à 3 % du PIB de l'UE27 d'ici à 2020. Selon les prévisions exposées dans le Programme national de réforme 2016 (PNR 2016) de notre pays, la Belgique devrait atteindre l'objectif des 3 %.
- La **proportion des effectifs de R&D** en 2014 a été en légère progression en Belgique et chez ses principaux partenaires commerciaux, par rapport à 2013. Entre 2000 et 2014, la part des effectifs de R&D a augmenté de 0,26 point de pourcentage aux Pays-Bas, de 0,21 point de pourcentage en Allemagne, de 0,19 point de pourcentage en France et de 0,17 point de pourcentage en Belgique. Déjà en 2000, le secteur des entreprises en Belgique et chez ses principaux partenaires commerciaux absorbait la majorité de la main-d'œuvre de R&D par rapport aux autres secteurs d'exécution. Cette dominance s'est confirmée en 2014 avec une répartition pour la Belgique de 57 % des effectifs pour le secteur des entreprises, 34 % des effectifs pour le secteur de l'enseignement supérieur et 9 % des effectifs pour le secteur public.

- Tant en 2008 qu'en 2015, le nombre de demandes de brevets belges déposés auprès de l'Office européen des brevets (OEB) par rapport à la population totale du pays (en millions d'habitants) apparaît nettement en retrait (180 en 2015 et 178 en 2008) comparativement au ratio des Pays-Bas (419 en 2015 et 446 en 2008) et de l'Allemagne (307 en 2015 et 324 en 2008). En effet, la Belgique dépose 2,5 fois moins de brevets que les Pays-Bas et 1,8 fois moins que l'Allemagne. Par contre, notre pays dépose 1,3 fois plus de brevets que la France. Ce constat de retrait vaut également lorsque l'on compare la position de la Belgique par rapport aux pays les plus performants en matière d'innovation, à savoir les pays scandinaves (Suède, Finlande et Danemark).
- La Belgique brille par la qualité et la densité de son infrastructure de télécommunications et plus particulièrement son infrastructure fixe. Alors que notre pays a déjà obtenu de bons résultats en termes de couverture et d'utilisation de large bande fixe, la couverture de nos réseaux mobiles de 4G s'est nettement améliorée entre 2014 et 2015.
- En 2015, 24,6 % des entreprises belges ont vendu en ligne via les différents réseaux informatiques. Le score de la Belgique est en hausse et nous positionne à la cinquième place du classement européen, juste derrière l'Allemagne mais loin devant nos autres voisins et la moyenne de l'UE28. De plus, 22,3 % du chiffre d'affaires des entreprises de Belgique proviennent du commerce électronique en 2015. Avec ces performances, notre pays devance largement ses principaux partenaires commerciaux ainsi que la moyenne de l'UE28.
- En Belgique, l'indicateur TEA mesurant l'activité de l'entrepreneuriat progresse depuis quelques années et a atteint un sommet en 2015 (6,2 %). L'entrepreneuriat belge est ainsi plus élevé que celui de nos voisins français et allemands mais reste inférieur aux prestations de nos voisins du nord. En outre, en raison de notre petite économie ouverte, l'entrepreneuriat belge est davantage tourné vers l'étranger qu'en France et aux Pays-Bas. Bien que le nombre de demandes de prêts refusées ait diminué en 2015 par rapport à l'année précédente, le nombre de demandes accordées a également chuté. La distribution de crédit s'est uniquement améliorée en Allemagne.
- Le marché de l'énergie en Belgique est moins dominé par les fournisseurs historiques. Les plus petits fournisseurs gagnent en importance : en 2015, le marché de l'électricité comptait quatre grands fournisseurs, avec une part de marché commune de 71,5 %. Toutefois, les grands consommateurs d'électricité font encore appel au fournisseur historique en raison de l'infrastructure disponible. De même, sur le marché du gaz, la concurrence augmente d'année en année. Six grands fournisseurs se partagent 69,6 % du marché.
- Sur le marché des télécoms, la part de marché de l'opérateur historique pour la large bande fixe était de 46 % en juillet 2015 en Belgique. Cette hausse par rapport à 2014 s'explique par la récupération de la clientèle de Base après que ce dernier ait cessé la commercialisation de son offre haut débit fixe. Le principal opérateur de téléphonie mobile en Belgique domine largement le marché avec une part de marché de 41 % à la fin 2015 (contre 40,2 % en 2014).
- Depuis 2011, le taux d'emploi en Belgique (67,2 % en 2015) est resté stable. En 2015, seule l'Allemagne avec un taux d'emploi s'élevant à 78 %, a dépassé son objectif de la stratégie Europe 2020. Sur la période 2008-2015, la Belgique a affiché le niveau

d'emploi le plus faible comparativement à celui de ses principaux partenaires et de la moyenne de l'UE28.

- En 2015, l'Allemagne demeure le pays qui a le moins bien performé avec un **taux de diplômés de l'enseignement supérieur** s'établissant à 32,3 %. A l'inverse, les Pays-Bas ont affiché le plus haut taux (46,3 %), la France a occupé la deuxième place (45,1 %) suivie de près par la Belgique (42,7 %). A l'horizon 2020, la Belgique s'est engagée à relever à 47 % le pourcentage de la population de 30-34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cet objectif apparaît plus ambitieux que celui fixé au niveau de l'UE dans son ensemble (40 % en 2020). Par ailleurs, l'évolution à un an d'écart montre qu'en 2015, la Belgique a été le seul pays où le taux de diplômés de l'enseignement supérieur a diminué (-1,1 point de pourcentage). En 2015, le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'école et la formation s'est élevé à 10 % en Belgique, après 9,8 % en 2014. A l'horizon 2020, la Belgique envisage de ramener son taux d'abandon scolaire à 9,5 %. Cet objectif s'avère également plus ambitieux qu'au niveau européen (10 %).
- La **formation professionnelle** constitue un facteur déterminant de l'amélioration des connaissances ou des compétences des travailleurs. Elle contribue donc à améliorer leur productivité mais aussi leur insertion ou leur réinsertion professionnelle. La Belgique enregistre en ce domaine une piètre performance puisqu'en 2015, seulement 6,9 % (7,4 % en 2014) de la population âgée de 25 à 64 ans avait suivi au moins une fois une formation continue. Elle se situe en retrait par rapport à l'Allemagne (8,1 %), à la moyenne de l'UE28 (10,7 %) et largement derrière les Pays-Bas (18,9 %) et la France (18,6 %). Les pays scandinaves font clairement figure d'exception avec des performances largement supérieures à celles des autres pays européens (Danemark 31,3 %).
- Concernant le **climat des affaires**, les entreprises ont indiqué une augmentation de leurs charges administratives en 2014. En revanche, les indépendants ont mentionné une diminution de leurs charges administratives par rapport à 2012. La réglementation fiscale pèse principalement dans les dépenses totales, suivie par la réglementation du travail.

Développement durable et cohésion sociale

L'OCDE estime que les gouvernements plaçant la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale, à protéger l'environnement et à préserver les ressources pour les générations futures.

- En 2014, la Belgique et ses principaux partenaires commerciaux ont vu leurs **émissions de gaz à effet de serre** (GES) diminuer (France : -5,5 %, Allemagne : -4,6 %, Belgique : -4,3 % et Pays-Bas : -3,7 %) par rapport à l'année précédente. Sur une plus longue période (2008-2014), notre pays a enregistré la plus forte baisse des GES (-18 %), suivi de la France (-8 %), des Pays-Bas (-6 %) et de l'Allemagne (-3 %).
- La Belgique et ses principaux partenaires commerciaux ont augmenté leurs **parts de l'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie** en 2014 par rapport à 2013. Avec une part relative de 8 % en 2014, notre pays doit encore consentir un effort de 5 points de pourcentage pour atteindre l'objectif de 13 % en 2020.
- Depuis le pic de 2010, l'**intensité énergétique** de la Belgique et de ses principaux partenaires commerciaux s'inscrit à la baisse. En effet, entre 2010 et 2014, l'intensité

énergétique de notre pays, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France a diminué respectivement de 16 %, 13 %, 12 % et 10 %.

- 2,34 millions de personnes en Belgique, soit 21,2 % de la population, étaient **menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale**. Après une progression continue entre 2008 et 2012, ce ratio a légèrement fléchi en 2013 pour repartir à la hausse en 2014 (+0,4 point de pourcentage par rapport à 2013). L'Allemagne (+0,3 point de pourcentage), la France (+0,4 point de pourcentage) et les Pays-Bas (+0,6 point de pourcentage) ont également vu une progression des personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2014 par rapport à 2013.

Indicateur composite du TBC

Cet indicateur composite global a été élaboré sur la base des données disponibles de juin 2016.

L'indicateur composite n'a pas été actualisé dans cette édition (novembre 2016), mais il le sera en 2017.

La compétitivité globale de l'économie belge s'est légèrement améliorée entre 2011 et 2015. Toutefois les résultats de la Belgique restent les plus faibles comparativement à ceux des trois principaux partenaires commerciaux. Entre 2011 et 2015, la légère diminution de la compétitivité hors prix a été compensée par un renforcement de la compétitivité prix-coût à la suite d'une meilleure performance des prix de l'électricité. Plus particulièrement pour 2015, le sursaut de l'indicateur composite prix-coût est lié au ralentissement de l'évolution des coûts salariaux et à la situation plus favorable des prix de l'électricité. Au regard des indicateurs de développement durable et de cohésion sociale, la Belgique a toujours affiché des résultats moindres par rapport à ses pays voisins.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Introduction

La montée en puissance des pays émergents impose aux économies avancées ou matures comme la Belgique d'agir sur les leviers structurels de leur compétitivité afin de sauvegarder leurs parts de marché intérieur et d'améliorer leurs performances à l'exportation ou tout au moins les préserver.

Concept complexe et multidimensionnel, la compétitivité ne fait pas l'objet d'une définition universelle. Elle fait appel à des notions différentes selon qu'elle s'applique à une nation, un secteur ou une entreprise. En revanche, la compétitivité renvoie à un concept relatif, dont la mesure n'a de sens que dans une optique de comparaison avec une entité similaire (nation, secteur ou entreprise) et à un concept dynamique et changeant. Cette seconde caractéristique implique un processus d'ajustement permanent en fonction des conditions économiques du pays mais aussi de l'environnement international.

Afin de mieux apprécier la compétitivité de l'ensemble de notre économie, nous avons privilégié une vue large qui recouvre une dimension économique mais aussi une dimension sociale et environnementale. En effet, la compétitivité ne doit pas être vue comme une fin en soi mais comme un moyen au service d'une croissance économique durable permettant de générer un niveau d'emploi élevé et d'améliorer le niveau de vie et le bien-être social de la population.

Le tableau de bord ne se substitue pas aux travaux menés par d'autres institutions. Il n'a pas non plus la vocation d'être prospectif ou de formuler des recommandations. L'outil :

- rassemble les données permettant d'établir un diagnostic de la compétitivité de la Belgique,
- met en évidence les principaux facteurs sous-jacents de la compétitivité,
- permet des comparaisons avec les performances des trois pays voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) constituant la référence pour le calcul de la norme salariale et
- observe leur évolution dans le temps,
- présente une fois par an un indicateur synthétique.

Pour ce faire, les résultats et les principaux déterminants de la compétitivité sont examinés au travers d'une quarantaine d'indicateurs regroupés autour de quatre thématiques. Les différents travaux menés par l'OCDE (l'examen pays par exemple) ou par la Commission européenne (dans le cadre du « Semestre européen ») ont permis d'affiner la sélection d'indicateurs.

Après un survol des indicateurs composites développés par deux organismes internationaux réputés pour le classement des pays en matière de compétitivité, le World Economic Forum (WEF) et l'International Institute for Management Development (IMD), la première thématique se concentre sur le contexte global de l'économie belge.

La compétitivité-prix et la compétitivité hors prix sont ensuite analysées avant de souligner les indicateurs de la stratégie Europe 2020 liés au développement durable et à la cohésion sociale.

Enfin, l'indicateur composite construit par le SPF Economie, à partir d'un nombre d'indicateurs clés portant sur les différentes dimensions de la compétitivité, clôture le tableau de bord de la compétitivité belge.

Dans cette quatrième édition du tableau de bord, les indicateurs ont été actualisés au fur et à mesure de la disponibilité de nouvelles données. En comparaison avec l'édition semestrielle de juin 2016, seuls les indicateurs mis à jour (19 sur un total de 38) sont analysés. Concernant les autres indicateurs, leurs analyses sont disponibles dans la troisième édition[1].

	Actualisation
Contexte global	
Balance des opérations courantes (en millions d'euros)	X
Parts de marché à l'exportation (en % du total mondial)	
PIB (évolution à un an d'écart, en %)	X
Solde budgétaire - PDE (en % du PIB)	X
Dette publique - PDE (en % du PIB)	X
Compétitivité prix-coût	
Coût salarial unitaire (évolution à un an d'écart, en %)	X
Productivité totale des facteurs (évolution à un an d'écart, en %)	X
Prix de l'électricité, consommateurs industriels (classement 1-4)	X
Prix du gaz, consommateurs industriels (classement 1-4)	X
Prix des télécommunications (classement 1-4)	X
Inflation - IPCH (évolution à un an d'écart, en %)	X
Termes de l'échange des biens et services (indices 2000 = 100)	X
Taux de change effectif réel déflaté par les prix à la consommation (indices 2005 = 100)	X
Compétitivité hors prix	
Dépenses en R&D (en % du PIB)	
Proportion des effectifs de R&D(en %)	
Brevets déposés auprès de l'OEB (en nombre de demandes par millions d'habitants)	X
Investissements directs étrangers – Solde (en millions d'euros)	X
Taux de couverture de la population par les réseaux de nouvelle génération et 4G (ranking 1-4)	
Pourcentage des abonnements large bande fixe de min. 30Mbps	
Pourcentage d'entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques (total)	
Pourcentage du CA provenant du commerce électronique (total)	
Investissements dans les réseaux (en % des revenus du secteur des communications électroniques)	X
TEA-activity (in %)	
Orientation internationale des PME (% de TEA)	
Pourcentage des prêts accordés aux PME	
Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (en %)	
Nombre des principaux fournisseurs d'électricité	
Part du principal fournisseur de gaz (en %)	
Part de marché de l'opérateur historique dans la large bande fixe (en %)	
Part de marché du principal opérateur mobile (en %)	
Taux d'emploi (en % de la population totale des 20-64 ans)	
Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur scolaire, âgés entre 30-34 ans (en %)	X
Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue	X
Ease of doing business indicator (distance à la frontière (100 %), en %)	

[1] SPF Economie (2016), Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge, juin.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

	Actualisation
Développement durable et cohésion sociale	
Emissions de gaz à effet de serre (Indice 1990 = 100)	X
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (en %)	
Intensité énergétique de l'économie (en kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros)	X
Population à risque de pauvreté ou d'exclusion (en % de la population totale)	

WEF et IMD

Le World Economic Forum (WEF) et l'International Institute for Management Development (IMD) ont développé des indicateurs composites de la compétitivité. Les pays sont classés en fonction des résultats obtenus sur la base d'une pondération de différents sous-indicateurs[2].

World Economic Forum

Dans l'édition 2016-2017 du World Economic Forum (WEF) parue en septembre 2016, la Belgique occupe la 17e position sur 138 pays étudiés, progressant ainsi de deux rangs par rapport à l'édition précédente. En tête du classement, se trouvent la Suisse, Singapour et les Etats-Unis dont les positions restent stables par rapport à l'édition 2015-2016. En revanche, les Pays-Bas gagnent une place et occupent la 4e place au détriment de l'Allemagne qui en perd une pour s'établir à la 5e place. La France gagne une place par rapport à l'édition précédente et occupe la 21e place.

De manière générale, le WEF distingue trois grandes catégories de facteurs influençant la compétitivité globale :

- Les exigences de base pour lesquelles la Belgique se classe 24e (institutions, infrastructures, environnement macro-économique, santé et éducation primaire). Parmi ces exigences, la Belgique se distingue dans le domaine de la santé et de l'éducation primaire en se classant 3e au monde.
- Les facteurs stimulant l'efficacité pour lesquels la Belgique se classe globalement 18e (enseignement supérieur et formations, efficacité du marché des biens, efficacité du marché du travail, développement du marché financier, état de préparation technologique, taille du marché). Pour ces facteurs stimulant l'efficacité pris individuellement, la Belgique se distingue au niveau de son enseignement supérieur et formations (5e au monde), de l'efficacité du marché des biens (13e) et de la préparation technologique (15e).
- Les facteurs d'innovation et de sophistication pour lesquels la Belgique se classe 14e, avec de bons résultats sur le plan de la qualité des institutions de recherche scientifique (6e au monde) et de la capacité d'innovation (11e au monde).

International Institute for Management Development (IMD)

Selon l'édition 2016 du « IMD World Competitiveness yearbook », la Belgique se classe en 22e position sur 61 pays étudiés, soit une progression d'une place par rapport à la précédente édition lors de laquelle la Belgique avait déjà progressé de cinq places. Le peloton de tête est constitué de Hong Kong, de la Suisse, des Etats-Unis, de Singapour et de la Suède. Les Pays-Bas pointent à la 8e place, l'Allemagne à la 12e place, tandis que la France se classe très loin après la Belgique, à la 32e place.

Tableau 0-1. Classement des économies les plus

Tableau 0-2. Classement des économies les

[2] Le tableau de bord ne traite pas chacune des thématiques et des indicateurs pris en compte par les institutions précitées (ils sont trop nombreux et présentent des problèmes de robustesse liés notamment à l'utilisation d'enquêtes) mais se concentre sur des indicateurs pertinents permettant d'apprécier les forces et faiblesses de l'économie belge en matière de compétitivité.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

compétitives 2016-2017 selon le WEF

	Classement	Evolution
Suisse	1	=
Singapour	2	=
Etats-Unis	3	=
Pays-Bas	4	+1
Allemagne	5	-1
Suède	6	+3
Royaume-Uni	7	+3
...	...	...
Belgique	17	+2
Qatar	18	-4
Autriche	19	+4
Luxembourg	20	=
France	21	+1
...		
...		
Chine	28	=

Source : World Economic Forum (WEF).

plus compétitives de 2016 selon l'IMD

	Classement	Evolution
Hong Kong	1	+1
Suisse	2	+2
Etats-Unis	3	-2
Singapour	4	-1
Suède	5	+4
...		
Pays-Bas	8	+7
...		
Allemagne	12	-2
...		
Belgique	22	+1
...		
France	32	=

Source : Institute for Management Development (IMD).

Notre économie affiche d'excellentes performances dans ses systèmes éducatifs ainsi qu'au niveau de la productivité. Ainsi en terme de la qualité des infrastructures de son système éducatif, la Belgique se classe à la 1re place en 2016 après une 2e place en 2015. La Belgique occupe la 11e place en matière de dépenses publiques, d'éducation par habitant alors que ses trois voisins (Pays-Bas, France et Allemagne) prennent respectivement la 13e, 16e et 20e place. La Belgique apparaît 1re au monde en ce qui concerne les dépenses publiques d'éducation par élève tandis que la France, les Pays-Bas et l'Allemagne prennent respectivement la 10e, 18e et 21e place.

Du côté de la productivité, la Belgique occupe la 9e place pour la productivité globale (respectivement 11e place pour la France, 15e pour les Pays-Bas, et la 21e place pour l'Allemagne) et la 7e place pour la productivité du travail calculée selon la parité des pouvoirs d'achat (6e place pour la France, 12e place pour les Pays-Bas et 18e place pour l'Allemagne).

Historiquement notre pays a toujours été considéré comme un pays à qualification de main-d'œuvre élevée, enregistrant la 16e place (respectivement la 3e place pour les Pays-Bas, la 27e place pour la France et une 36e place pour l'Allemagne).

La Belgique affiche aussi de bonnes performances au niveau de ses efforts en R&D. Ainsi, en ce qui concerne les dépenses en R&D rapportées au PIB, la Belgique occupe la 12e place contre une 10e place pour l'Allemagne, une 14e place pour la France et une 19e place pour les Pays-Bas. Il en est de même des dépenses en R&D par habitant où la Belgique se classe 15e, devançant les Pays-Bas (16e) et la France (18e) mais se positionnant après l'Allemagne (11ème).

Au niveau de la qualité de ses infrastructures de santé notre pays est 2e au niveau mondial en 2016 après la Suisse mais avant ses voisins, les Pays-Bas (4e), l'Allemagne (8e) et la France (9e).

L'amélioration la plus remarquable s'observe au niveau de la politique de modération salariale où la Belgique se trouve à la 12e place pour l'évolution des coûts salariaux (contre la 30e

place l'année précédente). La rémunération horaire moyenne a baissé, mais l'on reste toujours dans le bas du classement (49e en 2016 contre 53e en 2015).

En résumé

De manière générale, les deux institutions (WEF et IMD) soulignent une évolution plus favorable de la plupart des facteurs de compétitivité en Belgique (les performances économiques, l'efficacité des autorités, l'environnement des affaires en général ainsi que dans les infrastructures). Bien que certaines divergences[3] apparaissent entre les deux organismes précités, leurs résultats se révèlent largement similaires. Les facteurs impactant positivement la compétitivité de la Belgique sont pratiquement identiques (la qualité élevée du système éducatif, la qualité des institutions de recherche...). De même, certains facteurs négatifs pouvant affecter l'attractivité de la Belgique sont régulièrement mentionnés à l'instar de la problématique de l'état des finances publiques, ainsi que du niveau de taxation des profits où la Belgique se classe moins bien.

[3] Par exemple dans une conception large des infrastructures, alors que la Belgique est classée 13e selon l'IMD, elle se voit attribuer une 23e place selon le WEF.

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Novembre 2016

Executive summary

01 Contexte global

02 Compétitivité prix-coût

03 Compétitivité hors prix

04 Développement durable et cohésion sociale

05 Indicateur composite du tableau de bord

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

1. Contexte global

Une vision globale de la compétitivité d'une économie s'apprécie par plusieurs approches, souvent complémentaires, intégrant aussi bien des indicateurs quantifiables satisfaisant à la comparabilité que des facteurs qualitatifs difficilement mesurables.

Face aux nombreux défis à relever (mondialisation, vieillissement…), le diagnostic de la compétitivité s'effectuera en cohérence avec les indicateurs de la stratégie Europe 2020 et de la gouvernance économique européenne. Pour ce faire, un bilan global des performances de notre économie est établi sur la base d'indicateurs macroéconomiques.

Les premiers indicateurs analysés concernent la position extérieure de notre économie et nos parts de marché à l'exportation. Ces indicateurs sont épinglés par les autorités européennes dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Ce diagnostic de nos performances extérieures est ensuite étendu au profil d'évolution du produit intérieur brut et des finances publiques.

1.1. Balance des opérations courantes

En 2015, le solde de la balance des opérations courantes (BOC) a été excédentaire de 1,8 milliard d'euros : soit un résultat qui n'avait plus été positif depuis 2010. Cette amélioration du solde de la BOC est imputable :

- au solde de la balance des biens dont l'excédent a nettement augmenté sous l'effet de la dynamique favorable des marchés extérieurs (+2,6 milliards d'euros en 2015 après un déficit de 4,6 milliards d'euros en 2014) et
- à la progression du solde de la balance des services (+6,8 milliards d'euros en 2015, soit +535 million d'euros sur un an).

Le solde déficitaire des revenus primaires[4], dû à une baisse des revenus de placements et d'investissements de 3 milliards d'euros, a impacté négativement le solde de la BOC.

Selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan[5], la balance des opérations courantes évaluée à 0,8 % du PIB en 2015 devrait atteindre 1,5 % du PIB en 2016 et 1,8 % du PIB en 2017.

[4] Les revenus primaires sont composés des revenus du travail, des revenus de placements et d'investissements et des autres revenus primaires.

[5] Bureau fédéral du Plan (2016), Perspectives économiques de la Belgique 2016-2021, p.10, juin.

Graphique 1-1. Balance des opérations courantes, Belgique

En millions d'euros.

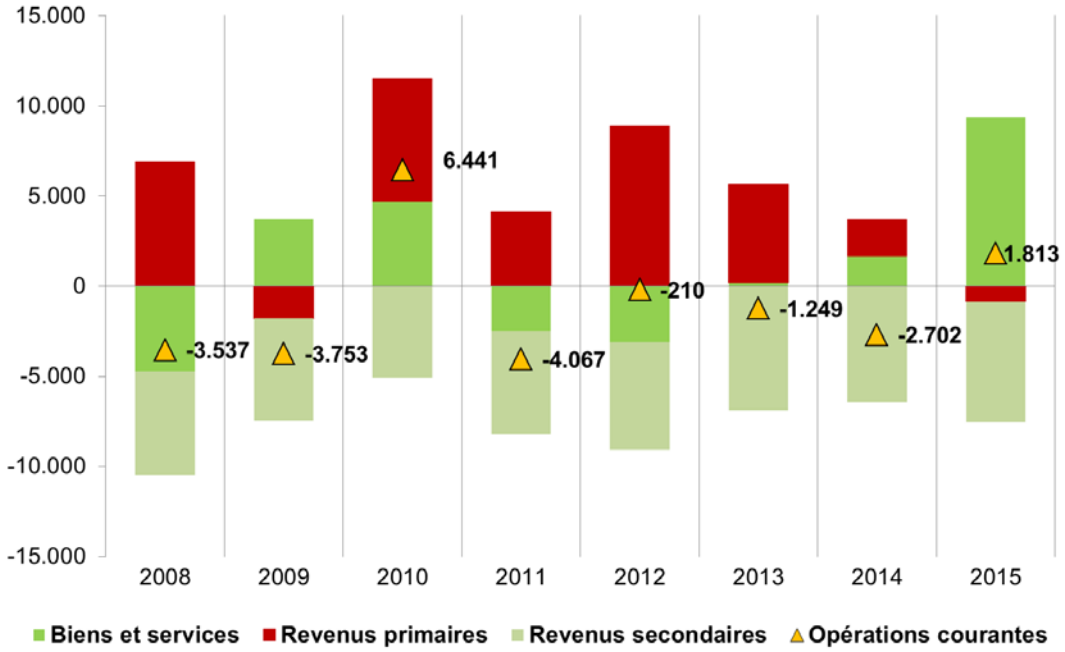

Source : BNB.

1.2. Commerce extérieur : son orientation géographique et ses produits

En 2015, la Belgique a exporté pour 360 milliards d'euros de biens dans le monde (72 % en intra-UE), soit 7,4 % des exportations de l'UE. Ce montant est en légère progression (+1 % par rapport à 2014) mais reste bien en deçà des exportations de biens de l'Allemagne (1.199 milliards d'euros, +7 % par rapport à 2014), des Pays-Bas (511 milliards d'euros, +1 % par rapport à 2014) et de la France (456 milliards d'euros, +4 % par rapport 2014). Sur une plus longue période (2010-2015), l'évolution des exportations de biens des pays étudiés est demeurée positive, avec une croissance annuelle moyenne de 5,3 % pour la Belgique. Ce résultat est certes meilleur que celui de la France, mais se révèle inférieur à celui de l'Allemagne et des Pays-Bas.

La part relative des exportations de biens de la Belgique, des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne dans le total mondial s'est élevée en 2015 dans l'ordre à 1,6 % (1,7 % en 2014), 2,9 %, 3,2 % et 8,1 %. L'évolution de la part de marché des pays concernés (tableau 1-1) a été baissière durant la période 2010-2015, avec une perte de croissance annuelle moyenne plus importante pour la Belgique (-3,2 %).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau 1-1. Evolution des exportations vers le monde et des parts de marché de biens

Variation de la moyenne annuelle en %, 2010-2015.

	Exportations	Parts de marché
Belgique	5,3	-3,2
Allemagne	7	-0,3
France	4,5	-1,6
Pays-Bas	6,1	-1,9

Source : Eurostat (Comext) et calculs propres.

Le léger recul de la part de marché de notre pays entre 2014 et 2015 est essentiellement imputable à la baisse des exportations vers nos principaux marchés tels que la France et les Pays-Bas (tableau 1-2).

La décomposition proposée par Benkovskis et Wörz (mai 2014)[6] dans le cadre du réseau de recherche CompNet sur la base de données détaillées du commerce extérieur confirme en partie que les pertes de parts de marché des exportations de biens de la Belgique ont été majoritairement attribuables aux facteurs de compétitivité-prix. Pour la période 2000-2011, ceux-ci ont pesé sur les performances à l'exportation de la Belgique, dans une mesure qui s'est accrue depuis la crise économique. A l'inverse, les facteurs hors-prix ont joué favorablement sur l'évolution des exportations pour l'ensemble de la période 2000-2011. Depuis la crise, ceux-ci n'ont toutefois plus été en mesure de compenser des éléments défavorables de compétitivité-prix, de sorte que des pertes de parts de marché ont été enregistrées. Cette analyse ne couvre pas la période (2011-2014) où l'amélioration des performances à l'exportation selon le concept des comptes nationaux se manifeste le plus nettement.

[6] Benkovskis K. et J. Wörz (May 2014), "Made in China" - How Does it Affect Measures of Competitiveness?, Oesterreichische Nationalbank, Working Paper 193.

Tableau 1-2. Principaux marchés d'exportations

Principaux marchés de la Belgique (BE) en 2015	Exportations en 2015 (en euros)	Part dans le total des exportations BE (en %)	Classement en 2014 (ordre croissant)	Evolution des parts 2014-2015 (en point de %)
Allemagne	60.720.271.154	16,84	Allemagne	0,13
France	55.788.218.872	15,47	France	-0,25
Pays-Bas	41.485.386.592	11,50	Pays-Bas	-0,45
Royaume-Uni	31.852.319.451	8,83	Royaume-Uni	0,53
Etats-Unis	21.452.500.271	5,95	Etats-Unis	0,57
Italie	18.137.757.350	5,03	Italie	0,67
Espagne	9.413.102.917	2,61	Espagne	0,13
Inde	7.813.303.088	2,17	Inde	-0,24
Pologne	6.816.169.100	1,89	Chine	0,14
Chine	6.775.520.999	1,88	Pologne	-0,23
Suède	5.702.925.830	1,58	Luxembourg	0,16
Luxembourg	5.453.925.657	1,51	Suède	-0,06
Suisse	4.794.471.727	1,33	Turquie	-0,02
Turquie	4.533.490.914	1,26	Suisse	-0,10
Autriche	3.643.775.637	1,01	Russie	-0,02
Emirats Arabes Unis	3.518.836.385	0,98	Autriche	-0,03
Russie	3.037.762.570	0,84	Emirats Arabes Unis	-0,31

Source : Eurostat (Comext) et calculs propres.

Sur la base du tableau 1-2, le classement des principaux marchés de la Belgique n'a pas changé en 2015 par rapport à 2014 pour les huit premiers marchés.

Parmi ses principaux partenaires commerciaux dans la zone euro, l'Allemagne demeure la première destination des biens de la Belgique suivie de la France et des Pays-Bas. En 2015, notre pays a essentiellement exporté vers :

- l'Allemagne (total de 60.720 millions d'euros, soit 17 % de nos exportations ; +2,2 % sur un an) :
  - > Des produits chimiques organiques (9.356 millions d'euros ; soit 15,4 % de nos exportations vers l'Allemagne ; +17,3 % sur un an) ;
  - > Des voitures automobiles et autres véhicules terrestres (6.052 millions d'euros ; soit 10 % de nos exportations vers l'Allemagne ; -1,5 % sur un an) ;
  - > Des matières plastiques et ouvrages en ces matières (5.599 millions d'euros ; soit 9,2 % de nos exportations vers l'Allemagne ; +3,2 % sur un an).
- la France (total de 55.788 millions d'euros, soit 15,5 % de nos exportations ; -0,2 % sur un an) :
  - > Des combustibles minéraux (5.366 millions d'euros ; soit 9,6 % de nos exportations vers la France ; -14,1 % sur un an) ;
  - > Des voitures automobiles et autres véhicules terrestres (4.784 millions d'euros ; soit 8,6 % de nos exportations vers la France ; +7,3 % sur un an) ;

> Des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques (3.695 millions d'euros ; soit 6,6 % de nos exportations vers la France ; +5,5 % sur un an).

- les Pays-Bas (total de 41.485 millions d'euros, soit 11,5 % de nos exportations ; -2,4 % sur un an) :
  > Des combustibles minéraux (7.376 millions d'euros ; soit 17,8 % de nos exportations vers les Pays-Bas ; -25,7 % sur un an) ;
  > Des voitures automobiles et autres véhicules terrestres (3.608 millions d'euros ; soit 8,7 % de nos exportations vers les Pays-Bas ; +6,2 % sur un an) ;
  > Des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques (2.366 millions d'euros ; soit 5,7 % de nos exportations vers les Pays-Bas ; +17,5 % sur un an).

A destination des pays hors zone euro, la Belgique a principalement exporté vers :

- le Royaume-Uni (total de 31.852 millions d'euros, soit 8,8 % de nos exportations ; +6 % sur un an) :
  > Des voitures automobiles et autres véhicules terrestres (8.075 millions d'euros ; soit 25,3 % de nos exportations vers le Royaume-Uni ; +19,6 % sur un an) ;
  > Des produits pharmaceutiques (4.185 millions d'euros ; soit 13,1 % de nos exportations vers le Royaume-Uni ; +10,3 % sur un an) ;
  > Des matières plastiques et ouvrages en ces matières (2.085 millions d'euros ; soit 6,6 % de nos exportations vers le Royaume-Uni ; +4 % sur un an).
- les Etats-Unis (total de 21.452 millions d'euros, soit 6 % de nos exportations ; +12,2 % sur un an) :
  > Des produits pharmaceutiques (7.368 millions d'euros ; soit 34,3 % de nos exportations vers les Etats-Unis ; +21,8 % sur un an) ;
  > Des produits chimiques organiques (2.900 millions d'euros ; soit 13,5 % de nos exportations vers les Etats-Unis ; +17,4 % sur un an) ;
  > Des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques (2.110 millions d'euros ; soit 9,8 % de nos exportations vers les Etats-Unis ; +13,6 % sur un an).
- l'Inde (total de 7.813 millions d'euros, soit 2,2 % de nos exportations ; -8,9 % sur un an) :
  > Des perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux,... (6.151 millions d'euros ; soit 78,7 % de nos exportations vers l'Inde ; -12,6 % sur un an) ;
  > Des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques (269 millions d'euros ; soit 3,5 % de nos exportations vers l'Inde ; +19 % sur un an) ;

> Des matières plastiques et ouvrages en ces matières (248 millions d'euros ; soit 3,17 % de nos exportations vers l'Inde ; +20,5 % sur un an).

La croissance négative des exportations belges des combustibles minéraux vers ses principaux partenaires découlerait notamment de la diminution de la demande et des prix des produits pétroliers. Le ralentissement de l'économie chinoise serait à l'origine de la baisse des exportations de la Belgique vers la Chine.

Principaux marchés de nos trois principaux partenaires commerciaux

En 2015, les Etats-Unis (1re destination des exportations de l'Allemagne) ont réceptionné des voitures et autres véhicules terrestres (34 milliards d'euros), des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques (22 milliards d'euros) et des produits pharmaceutiques (13 milliards d'euros) en provenance d'Allemagne. De plus, l'exportation de ces différents produits vers les Etats-Unis a augmenté de 22 % par rapport à 2014. La Chine représente la deuxième destination des exportations allemandes et la France la troisième.

En 2015, la première destination des exportations de la France est l'Allemagne. La France y a essentiellement exporté des produits de navigation aérienne ou spatiale, des voitures et autres véhicules terrestres et des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques pour un montant de 29 milliards d'euros (+23,5 % à un an d'écart). Les Etats-Unis et la Chine sont respectivement la deuxième et la troisième destination des exportations de la France.

Concernant les Pays-Bas, son premier partenaire à l'exportation est l'Allemagne. Les hollandais y exportent principalement des machines, appareils et matériels électriques, des réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques et des combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation pour une valeur de 39 milliards d'euros en 2015 (-0,2 % à un an d'écart). La Belgique représente le deuxième partenaire à l'exportation et la France le troisième.

Entre 2000 et 2015, les parts relatives des exportations intra-UE de la France et des Pays-Bas ont diminué au profit des exportations extra-UE. Cette diminution est également observée pour la Belgique et l'Allemagne entre 2000 et 2013, alors que pour les années 2014-2015, la part relative des exportations intra-UE est remontée.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 1-2. Parts relatives des exportations de biens Intra-UE

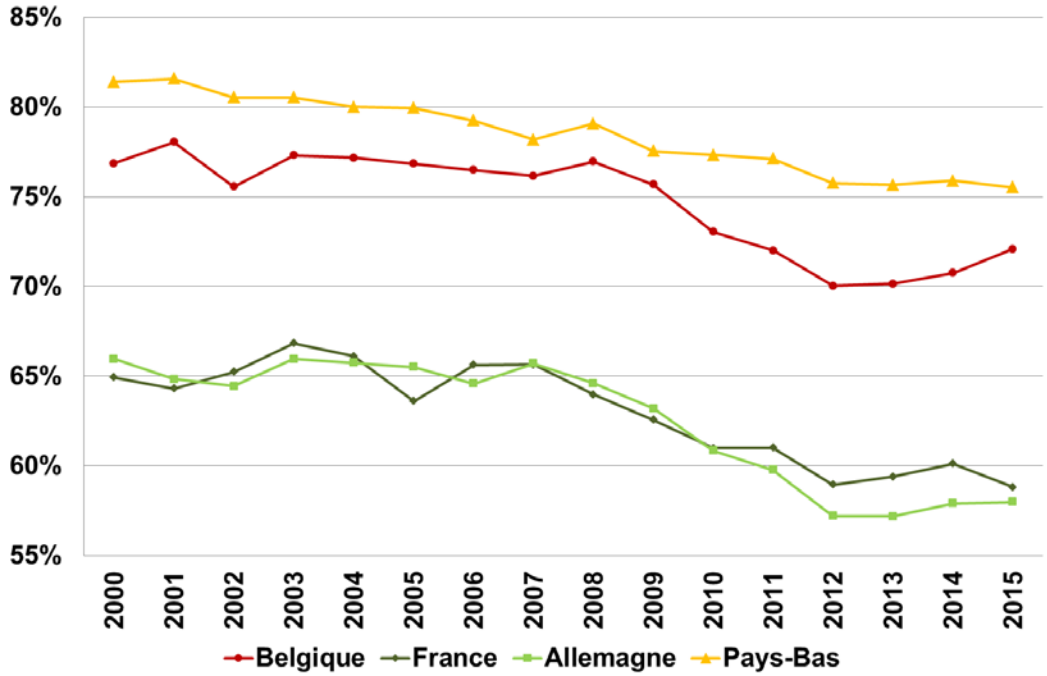

Source : Eurostat (Comext).

Durant la même période, nos exportations hors zone euro ont connu la croissance la plus significative à destination des Emirats Arabes Unis (+213 %) et de la Chine (+188 %). Pour la France, les exportations vers la Chine (+305 %) et l'Algérie (+58 %) ont été les plus dynamiques tandis que l'Allemagne a enregistré les progressions les plus significatives vers la Chine (+279 %) et les Emirats Arabes Unis (+238 %). Pour les Pays-Bas, la Chine (+320 %) représente la plus forte progression.

Focus. Mesures commerciales à l'encontre de l'UE

Mesures de défense commerciale des pays tiers auxquelles les exportateurs de l'UE sont exposés

Bien que le recours aux instruments de défense commerciale, c'est-à-dire l'antidumping (AD), l'antisubventions (AS) et les sauvegardes (SG)[7], est en principe légitime, certains pays tiers ne se réfèrent pas toujours étroitement aux règles internationales (OMC) et ces instruments sont parfois utilisés de manière abusive à des fins protectionnistes. Par ailleurs, certaines lacunes sont souvent observées dans leur utilisation : recours excessif

[7] - Mesures antidumping (AD) : elles visent à protéger une branche de production nationale contre les importations d'un pays tiers faisant l'objet d'un dumping. Il y a dumping lorsqu'une entreprise exporte un produit à un prix inférieur à celui pratiqué sur son propre marché intérieur ou au coût de production du produit en question. L'antidumping est l'instrument de défense commerciale le plus utilisé.
- Mesures antisubventions (ou mesures compensatoires) (AS) : elles visent à protéger une branche de production nationale contre des importations à des prix artificiellement bas à la suite à des subventions publiques déloyales attribuées aux producteurs étrangers.
- Mesures de sauvegarde (SG) : elles diffèrent des mesures antidumping et antisubventions, car elles n'impliquent pas la constatation d'une pratique déloyale, mais une hausse soudaine, massive et imprévue des importations. Ces mesures sont, en principe, applicables « erga omnes », c'est à dire contre toutes les importations, quelle que soit leur pays origine.

aux SG, manque de transparence et d'analyse, utilisation en réaction à des mesures prises par l'UE (rétorsion), etc.

La crise économique mondiale liée à la crise financière de 2007-2009 a poussé certains pays à recourir plus massivement à de tels instruments. Dès lors, le nombre de nouvelles procédures à l'encontre de l'UE a fortement augmenté à partir de 2008 pour atteindre un pic en 2009 (45). Bien qu'une diminution ait été observée à partir de 2010, la tendance ne s'est toutefois pas inversée puisque le nombre de nouvelles procédures est passé de 97 (2007-2009) à 110 (2010-2012), ce qui représente une progression de 13,4 %. Entre 2013 et 2015, 121 nouvelles procédures ont été enregistrées, ce qui équivaut à une augmentation de 10 % par rapport à la période 2010-2012.

Le nombre de nouvelles procédures pour la période 2014-2015 est identique à celui relevé pour la période 2008-2009 (78 procédures).

En 2014, le pays le plus actif sur ce plan a été l'Inde (10), suivi par le Brésil (7). En 2015, les Etats-Unis ont été le pays le plus actif (5) suivis par le Brésil (4) et le Chili (4). L'Inde n'a initié que 2 procédures en 2015. Entre 2013 et 2015, le pays le plus actif a été l'Inde (19), suivi par le Brésil (14), l'Australie (8), les Etats-Unis (8), la Chine (7), la Turquie (7) et le Chili (6).

L'examen des instruments spécifiques montre que les SG ont été le plus souvent utilisées entre 2007 et 2015 (179 sur un total de 328) avec un pic en 2009 (31). Le nombre de nouvelles procédures est passé de 57 (2007-2009) à 63 (2010-2012), soit une progression de 10,5 %. Durant la période 2013-2015, 59 nouvelles procédures ont été comptabilisées, ce qui représente une diminution de 6,3 % par rapport à la période 2010-2012. Les SG constituent l'instrument le plus restrictif. Ce sont surtout l'Inde (12), le Chili (6) et la Turquie (5) qui ont eu le plus souvent recours à cet instrument entre 2013 et 2015.

Les mesures AD se placent en seconde position (142 entre 2007 et 2015) avec des pics en 2010 (20) et 2013 (24) tandis que les mesures AS ont été très peu utilisées au cours de la période considérée (2007-2015) (7).

Mesures potentiellement restrictives mises en place par les pays tiers

L'exercice de monitoring des nouvelles mesures (potentiellement) protectionnistes a débuté à l'automne 2008, dans le sillage de la crise économique et financière. Malgré les promesses répétées des dirigeants du G20, le nombre de mesures de défense commerciale augmente encore constamment. Entre le 1er juillet 2014 et le 31 décembre 2015, 201 nouvelles mesures ont été introduites, portant ainsi le total de nouvelles mesures protectionnistes prises depuis octobre 2008 à 1.059. Sur ces 1.059 barrières, seules 180 ont été effectivement éliminées.

L'Argentine (169), suivie par la Russie (157) et l'Indonésie (110) ont pris le plus grand nombre de mesures. Plus bas dans le classement, figurent notamment la Chine (85), le Brésil (69), l'Inde (66), l'Afrique du Sud (62) et la Turquie (33). Il s'agit principalement de mesures frontalières à l'importation, comme l'augmentation des droits à l'importation ainsi que des licences et des certificats d'importation.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 1-3. Mesures de défense commerciale prises par des pays tiers à l'égard de l'UE*

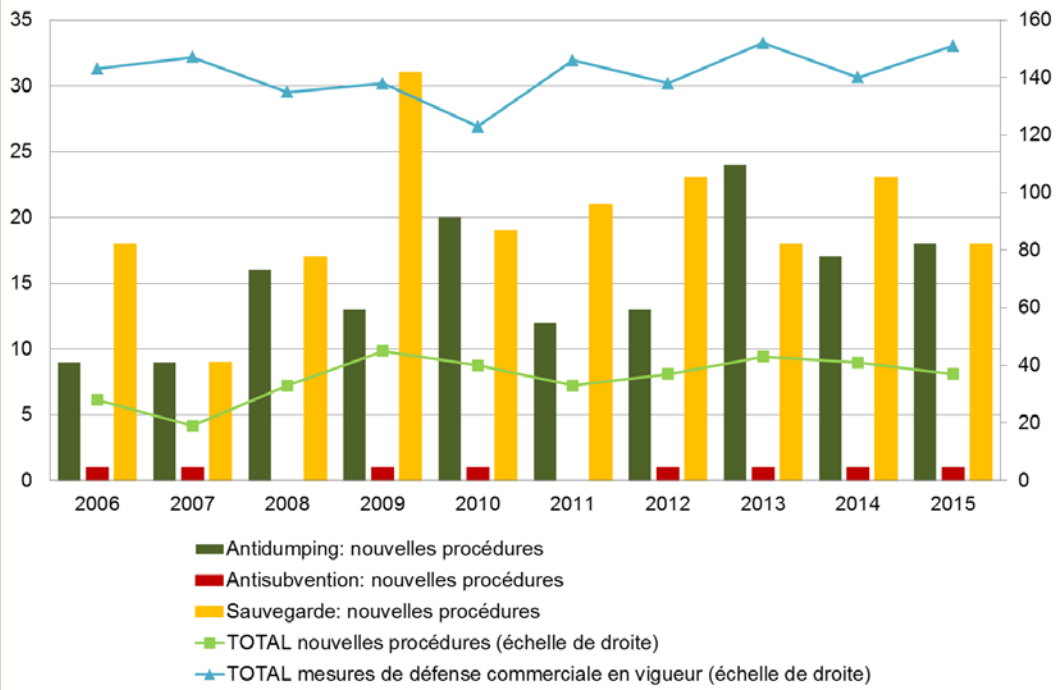

* A l'encontre de l'UE dans son ensemble ou d'un ou plusieurs Etats membres.

Source : CE, Annual reports from the Commission to the European Parliament, Overview of Third Country Trade Defense Actions against the EU.

1.3. Produit intérieur brut

La zone euro, sortie de récession en 2014 avec une croissance du PIB de 1,2 %, a consolidé cette tendance en 2015 en enregistrant une hausse de 2,0 % de son activité économique. Cette croissance a été essentiellement portée par la demande intérieure avec une contribution positive de 1,30 point de pourcentage pour la consommation finale et de 0,47 point de pourcentage pour la formation intérieure brute de capital (FIBC), les exportations nettes de biens et de services exerçant un effet positif de 0,26 point de pourcentage.

La Belgique qui a enregistré un redressement de son activité en 2014 (+1,7 %), a vu la progression de son PIB ralentir à 1,5 % en 2015. Ce léger repli de la croissance s'explique principalement par l'affaiblissement des dépenses intérieures, en particulier des investissements (formation brute de capital fixe) dont l'accroissement est revenu de 5,1 % en 2014 à 2,4 % en 2015. Malgré ce fléchissement, les investissements des entreprises sont demeurés une composante relativement dynamique en 2015 (+3,1 % par rapport à 5,6 % un an auparavant). Les dépenses de consommation privée ont aussi progressé (+1,1 % après 0,6 % en 2014). En revanche, le commerce extérieur s'est caractérisé par une contribution à la croissance du PIB nulle après avoir été négative en 2014 (-0,6 point de pourcentage).

L'évolution du PIB selon l'optique production montre qu'en 2015 la valeur ajoutée a principalement progressé en Belgique dans l'industrie (+4,0 %) et la construction (+3,2 %). L'activité dans les services marchands s'est accrue de 1,0 % (dont +3,3 % pour l'information et communications, +2,8 % pour les services aux entreprises et +0,9 % pour les activités immobi-

lières). Les services non marchands se sont par contre quelque peu contractés de 0,2 % en 2015.

En termes de contribution à la croissance, l'industrie a apporté l'influence la plus significative (0,64 point de pourcentage) suivie des services (0,55 point de pourcentage) et de la construction (0,16 point de pourcentage).

Graphique 1-4. Produit intérieur brut

En volume aux prix de 2010, évolution à un an d'écart.

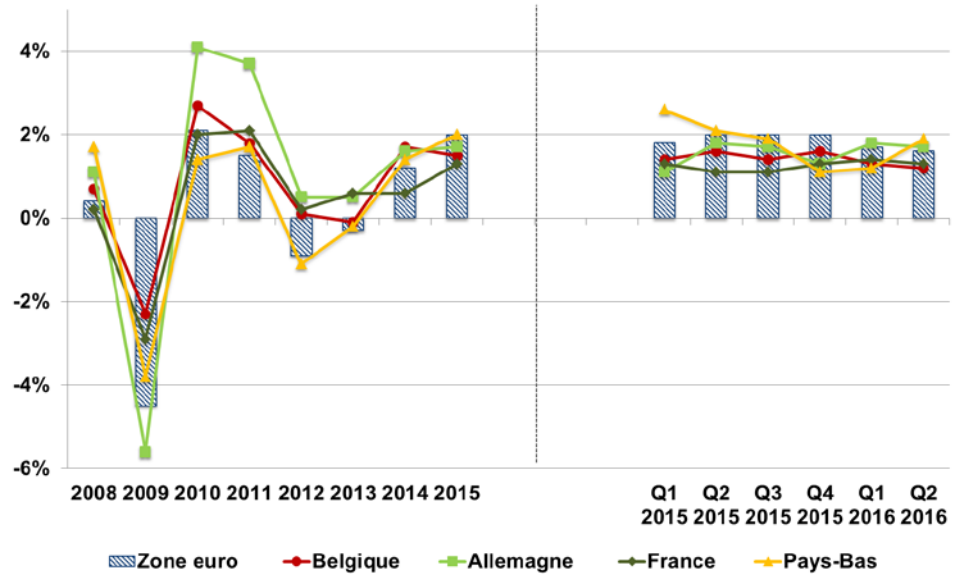

Source : Eurostat.

En 2016, la croissance de l'activité économique dans la zone euro est passée respectivement à 1,7 % et 1,6 % en glissement annuel aux premier et deuxième trimestres de 2016, ralentissant quelque peu par rapport à son niveau des trois derniers trimestres de 2015 (+2,0 %).

En France, le redressement de l'activité observé au dernier trimestre de 2015 (+1,3 %) s'est poursuivi au cours des premiers mois de 2016 pour se stabiliser à +1,4 % au deuxième trimestre. Aux Pays-Bas, après la baisse continuelle de la croissance tout au long de 2015 (de 2,6 % au premier trimestre à 1,1 % au quatrième trimestre), le taux de croissance s'est maintenu à 1,1 % au premier trimestre de 2016 avant de connaître une accélération à 1,7 % au deuxième trimestre. En Allemagne, la croissance ayant ralenti au dernier trimestre de 2015 par rapport au trimestre précédent (+1,3 % contre +1,7 %), est repartie à la hausse au premier trimestre de 2016 (+1,8 %), avant de ralentir légèrement au deuxième trimestre (+1,7 %).

En 2016, la croissance belge a quelque peu ralenti à un an d'écart, s'établissant à 1,3 % au premier trimestre et à 1,2 % au deuxième trimestre contre 1,6 % au quatrième trimestre de 2015.

De manière générale, la croissance du PIB enregistrée dans les quatre pays sous-étude et dans la zone euro au cours des deux premiers trimestres de 2016, semble s'inscrire dans un mouvement haussier. L'activité européenne a été essentiellement portée par la consommation privée (avec une contribution de 1 point de pourcentage au premier trimestre et de 0,9 point de pourcent au deuxième trimestre). Le commerce extérieur a pour sa part exercé un

effet négatif sur la croissance (-0,3 point de pourcentage au premier trimestre et -0,2 point de pourcentage au deuxième trimestre).

Au niveau des quatre pays étudiés, plusieurs profils se dégagent. L'Allemagne s'est caractérisée par une croissance essentiellement soutenue par la consommation privée (0,9 et 0,8 point de pourcentage de croissance pour les premier et deuxième trimestres de 2016) et les dépenses de consommation publique (0,8 et 0,7 point de pourcentage pour les premier et deuxième trimestres).

En France, la croissance pour les deux trimestres a été portée par la FIBC (respectivement 1 et 0,9 point de pourcentage) et la consommation privée (0,9 et 0,8 point de pourcentage pour les deux périodes). Le commerce extérieur y a contribué négativement. Aux Pays-Bas, l'essentiel de la croissance a été soutenue au premier trimestre par la FIBC (1,1 point de pourcentage), le commerce extérieur y ayant exercé un impact négatif (-0,7 point de pourcentage). Au deuxième trimestre, toutes les composantes de la demande globale l'ont influencé positivement, la contribution la plus significative étant celle de la FIBC (0,6 point de pourcentage).

En comparaison avec les autres pays, la croissance belge a été la plus atypique, soutenue au premier trimestre essentiellement par la composante extérieure (2,2 points de pourcentage), à l'inverse de la FIBC et des dépenses publiques qui y ont exercé une incidence négative. Au deuxième trimestre, la croissance économique a été essentiellement alimentée par la FIBC (avec 1,6 point de pourcentage) tandis que la composante extérieure l'a impactée négativement.

Focus. Les investissements en actifs incorporels : rôle et importance

Rôle

Les investissements en actifs incorporels jouent un rôle crucial dans la croissance économique, en particulier dans celle des pays à revenus élevés. En effet, la croissance de l'activité économique dans des économies telles que l'Union européenne et les Etats-Unis, provient largement des investissements dans la création de connaissances, c'est-à-dire des domaines d'activités où ces économies ont leurs plus grands avantages comparatifs par rapport aux activités classiques telles que la manufacture où elles ont depuis plusieurs décennies déjà, perdu leur suprématie. Ces investissements comprennent les dépenses :

- en capital humain, par exemple sous la forme de l'éducation et de la formation ;

- de recherches scientifiques publiques et privées ;

- des entreprises pour la recherche et développement de produits ;

- pour le développement du marché,

- l'efficacité de l'organisation et de la gestion.

Ces actifs renferment un haut potentiel de croissance à long terme à la fois pour les entreprises individuelles et pour l'économie dans son ensemble. Des niveaux plus élevés d'investissement dans ces actifs sont généralement associés à des taux de croissance plus élevés du PIB. Pour ce faire, ils agissent, d'une part, comme facteur de production, et, d'autre part, comme moteur d'innovation. Ainsi, les dépenses en actifs incorporels ont un effet direct (à court terme) sur le niveau de la production (la valeur ajoutée globale) et

un effet indirect (à long terme) sur la croissance via l'accumulation du capital et la productivité totale des facteurs.

Compte tenu de cette forte potentialité de croissance que renferment les actifs incorporels, on assiste dans tous les pays de l'UE à un déplacement progressif de la sphère des investissements physiques traditionnels vers les investissements en actifs incorporels.

Dynamique et importance des actifs incorporels

Au regard des développements récents (depuis la crise de 2008), les investissements en actifs incorporels se sont caractérisés en Belgique par une relative stabilité à l'inverse des actifs corporels qui se sont temporairement effondrés (graphique 1-5). Sur une longue période (2006 -2015), on y décèle même une tendance haussière alors que le taux de croissance des investissements en actifs corporels est plutôt orienté à la baisse.

Graphique 1-5. Evolution des actifs incorporels et corporels

Estimations en volume

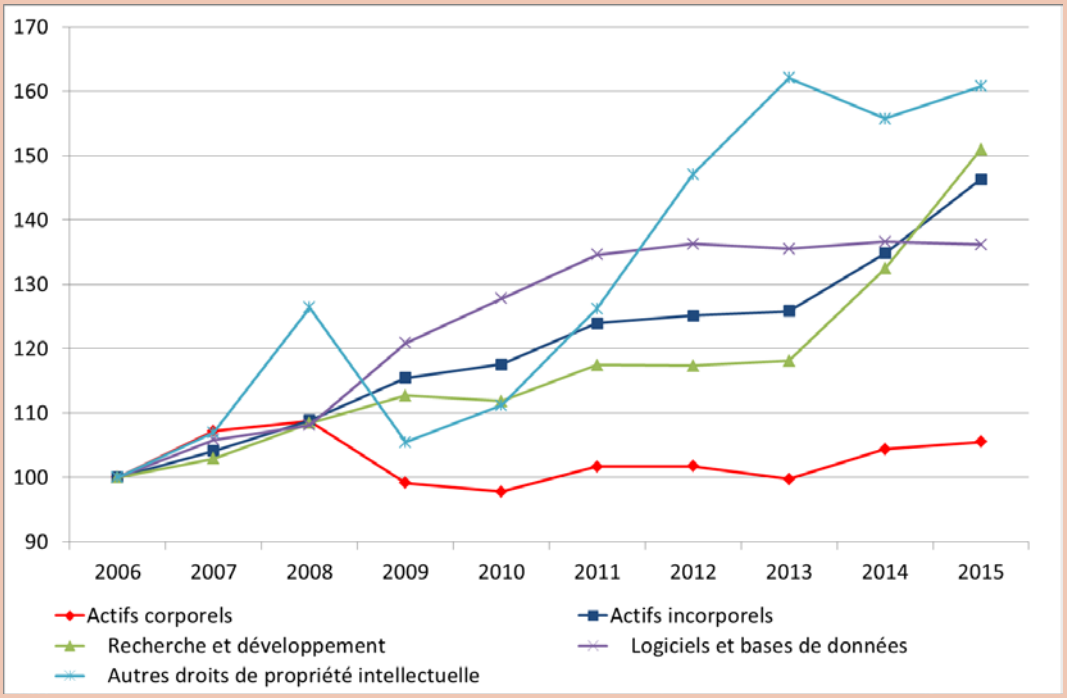

Source : ICN.

Entre 2008 et 2015, les actifs incorporels ont connu un remarquable accroissement de leur part relative qui est passée de 13,8 % à 19,3 %. Pendant la même période, ils enregistrent une croissance annuelle moyenne de 4,3 % contre une croissance négative de 0,2 % pour les actifs corporels. Sur une période plus récente (2014-2015), caractérisée par la fin de la récession qui a affecté plusieurs économies, le taux de croissance des investissements en actifs incorporels demeure toujours supérieur à celui des actifs corporels.

En ce qui concerne les actifs corporels, la part relative des machines et équipements et systèmes d'armes a accusé le repli le plus significatif sur la période considérée.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau 1-3. Ventilation par catégorie d'actifs

	Parts relatives		Taux de croissance annuel moyen	Taux de croissance annuel
	2008	2015	2008 - 2015	2014 - 2015
Actifs fixes totaux	**100 %**	**100 %**	**0,5 %**	**2,4 %**
Atifs Corporels	**86,2 %**	**80,7 %**	**-0,2 %**	**1,1 %**
dont:				
Logements	*27,3%*	*25,3%*	-1,0%	0,8%
Autres bâtiments et ouvrages de génie civil	*19,2%*	*22,2%*	3,4%	2,0%
Machines et équipements et systèmes d'armes	*39,4%*	*33,1%*	-1,5%	0,7%
Ressources biologiques cultivées	*0,3%*	*8,8%*	-1,5%	-1,2%
Actifs incorporels	**13,8 %**	**19,3 %**	**4,3 %**	**8,5 %**
dont:				
Recherche et développment	*8,4%*	12,3%	4,9%	14,0%
Logiciels et bases de données	*4,9%*	6,3%	3,2%	-0,3%
Autres droits de propriété intellectuelle	*0,5%*	0,7%	5,2%	3,2%

Source : ICN.

Le dynamisme des actifs incorporels a pour origine des secteurs comme :

> le secteur pharmaceutique dont les investissements (composante R&D) croissent de 11 % sur un an en 2015 ;

> les activités de recherche-développement scientifique, dont les composantes R&D ainsi que logiciels et bases de données connaissent respectivement, à un an d'écart, une hausse de 9,5 % et 13,9 % en 2015;

> l'information et communication dont les composantes R&D et autres droits de propriété intellectuelle connaissent respectivement une hausse de 8,6 % et 6,8 % en 2015 par rapport à leur niveau de 2014 ;

> la fabrication de matériels de transport dont le taux de croissance à un an d'écart des investissements (composante R&D) a atteint 7,2 % en 2015.

Toutefois, en terme de contribution à la croissance des actifs incorporels (8,5 % en 2015), la part essentielle émane des secteurs : pharmaceutique (4,9 points de pourcentage) ; Recherche-développement scientifique (1,3 point de pourcentage) ; Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles (0,9 point de pourcentage) ; Enseignement (0,8 point de pourcentage).

1.4. Finances publiques

Le solde de financement de la Belgique s'est légèrement amélioré en 2015 par rapport à 2014 et le déficit est repassé au-dessus du seuil de -3 % du PIB (-2,5 % contre -3,1 % en 2014) fixé par le traité de Maastricht. Parmi les quatre pays étudiés, seule la France est restée en dessous du seuil de -3 %. Toutefois, d'année en année, le solde de financement évolue favorablement (convergence vers le seuil).

Redevenu positif depuis 2013 (+0,3 %), le solde primaire en Belgique (les recettes moins les dépenses hors charges d'intérêts) s'est davantage amélioré en 2015 (+0,5 % du PIB contre 0,2 % en 2014)[8].

La charge de la dette s'est réduite par rapport à 2014 (3,0 % du PIB contre 3,3 % en 2014 à la suite du recul des taux de financement de la dette publique). Comparé à l'Allemagne (1,6 % du PIB), aux Pays-Bas (1,3 % du PIB) et à la France (2 % du PIB), le poids de la charge de la dette affecte de manière plus marquée les finances publiques belges.

Comme mentionné ci-dessus, en 2015, le déficit public de la France est resté le plus prononcé des pays référencés puisqu'il s'est élevé à -3,5 % du PIB, (+0,5 point de pourcentage sur un an). Le déficit public des Pays-Bas s'est amélioré en 2015 pour atteindre -1,9 % du PIB après -2,3 % du PIB en 2014, tandis que l'Allemagne a dégagé un surplus de 0,7 % du PIB, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage par rapport à son niveau de 2014.

Graphique 1-6. Solde budgétaire (procédure de déficit excessif)

En % du PIB.

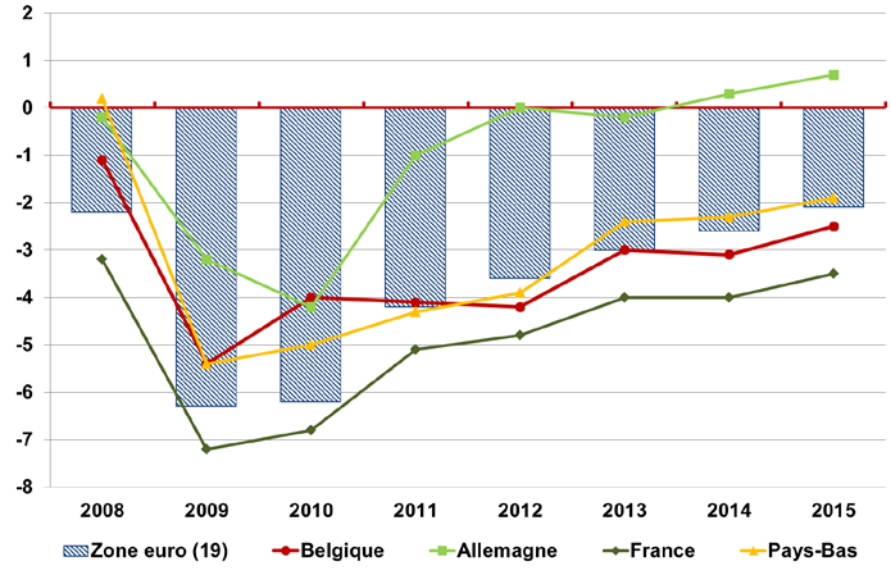

Source : Eurostat.

La dette publique de la Belgique, aussi bien en valeur nominale qu'en pourcentage du PIB, en hausse depuis la crise économique et financière, s'est légèrement contractée en 2015. A l'exception de la France dont le ratio a légèrement augmenté sur un an, les deux autres pays étudiés (Allemagne, Pays-Bas) ont enregistré une baisse de leur ratio d'endettement.

[8] Conseil Supérieur des Finances, Avis : Trajectoire budgétaire en préparation du programme de stabilité 2016-2019, avril 2016.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 1-7. Dette publique (procédure de déficit excessif)

En % du PIB.

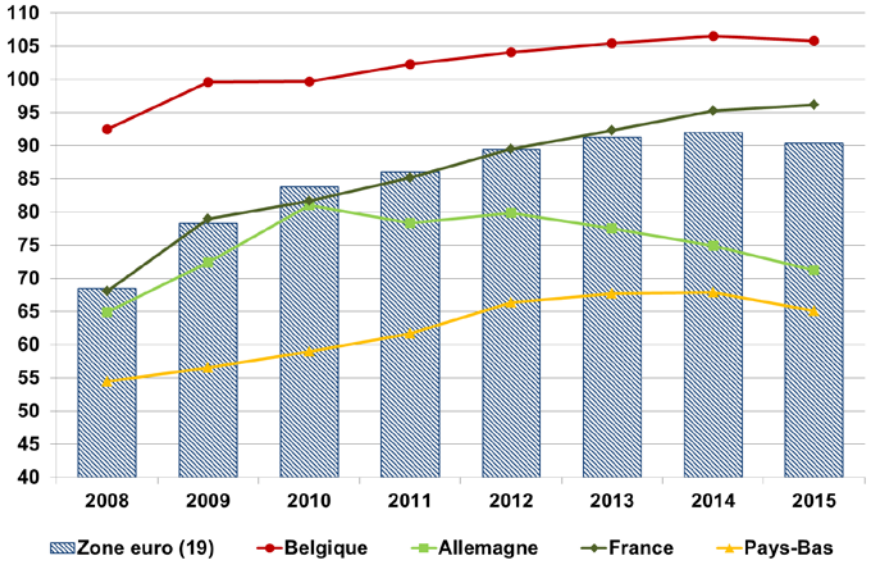

Source : Eurostat.

En Belgique, le ratio d'endettement atteint désormais 105,8 % du PIB en 2015, ce qui représente une hausse de près de 19 points de pourcentage depuis 2007 (une progression de 5,5 points de pourcentage pour la seule année 2008, en partie liée au soutien apporté au secteur financier à la suite de la crise) mais une diminution de 0,7 point de pourcentage par rapport au niveau de 2014. Le ratio d'endettement de la Belgique est historiquement plus élevé et les récents développements ont anéanti les mesures prises dans les années 90 qui avaient permis de le ramener progressivement à 86,9 % du PIB en 2007.

Le niveau de la dette est le plus faible aux Pays-Bas (65,1 % du PIB) en 2015, suivis de l'Allemagne (71,2 %). La dette en France est sensiblement plus élevée puisqu'elle pointe à 96,2 % du PIB. A un an d'écart, la France a enregistré une hausse contenue de son endettement (+0,9 point de pourcentage en 2015 contre +3,0 points en 2014). En revanche, les autres pays ont connu des baisses : -2,8 points de pourcentage en 2015 aux Pays-Bas (contre +0,2 point de pourcentage en 2014), -3,7 points de pourcentage en Allemagne (contre -2,6 points en 2014), -0,7 point de pourcentage en Belgique (contre +1,1 point en 2014).

Entre 2007 et 2014, ces pays ont vu leur ratio d'endettement croître de 11 points de pourcentage pour l'Allemagne, de 26 points pour les Pays-Bas et de 31 points de pourcentage pour la France. La crise a eu un impact haussier sur le niveau des dettes publiques et ni la Belgique ni ses pays voisins n'ont été épargnés.

Note explicative du tableau : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vertes et rouges renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Pour chaque indicateur, la dernière année disponible peut être accompagnée de la lettre « N »qui signifie que les données ont été actualisées. Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse contexte global							
Indicateurs	**Année**	**Belgique**	**Allemagne**	**France**	**Pays-Bas**	**Min.**	**Max.**
Balance des opérations courantes							
Balance des opérations courantes (en millions d'euros)	2015(N)	1.813	256.145	-4.352	58.616	-11.226 (PL)	1.096.966 (HU)
		↗	↗	↗	↘	↘	↗
Commerce extérieur							
Parts de marché à l'exportation de B&S (en % du total mondial)	2015	1,8	7,5	3,6	3,0	0,1 (CY)	7,5 (DE)
		↘	↘	↘	↘	=	↘
Produit intérieur brut							
PIB (évolution à un an d'écart, en %)	2015(N)	1,5	1,7	1,3	2,0	-0,2 (GR)	26,3 (IE)
		↘	↗	↗	↗	↘	↗
Finances publiques							
Solde budgétaire - PDE (en % du PIB)	2015(N)	-2,5	0,7	-3,5	-1,9	1,2 (LU)	-7,2 (GR)
		↗	↗	↗	↗	↘	↘
Dette publique - PDE (en % du PIB)	2015(N)	105,8	71,2	96,2	65,1	9,7 (EE)	176,9 (GR)
		↘	↘	↗	↘	↘	↘

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Novembre 2016

Executive summary

01 Contexte global

02 Compétitivité prix-coût

03 Compétitivité hors prix

04 Développement durable et cohésion sociale

05 Indicateur composite du tableau de bord

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

2. Compétitivité prix-coût

La compétitivité-prix représente la capacité à proposer des biens et des services à des prix plus compétitifs que ceux des concurrents. Elle est dictée par l'évolution des coûts de production, du niveau de productivité et des taux de change ainsi que par leur interaction. Dès lors, une productivité élevée peut atténuer ou neutraliser des coûts salariaux moins favorables. La loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité prévoit que la progression des salaires évolue selon une norme salariale basée sur l'évolution attendue du coût salarial dans trois pays de référence, à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas.

Compte tenu de l'évolution favorable récente du coût salarial, la loi de 1996 sera revue[9]. La norme salariale, fixée bisannuellement en concertation avec les partenaires sociaux, ne tient pas uniquement compte des évolutions salariales futures en Belgique et dans les pays limitrophes, mais aussi de l'évolution historique des coûts salariaux en Belgique depuis 1996. Des réductions de charges à la suite du tax shift et des nouvelles diminutions de charges seront affectées à la réduction du handicap. De plus, une attention plus grande sera accordée au respect de la norme salariale[10]. Le 28 octobre 2016, le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi modifiant la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.

Au niveau international, depuis environ deux décennies, on assiste dans les pays industrialisés (et depuis peu dans les pays émergents) au phénomène inquiétant de ralentissement de la progression globale de la productivité couplé à des progrès substantiels sur le plan technologique, c'est ce que d'aucuns ont appelé le « paradoxe de la productivité ».

Cette décélération de la croissance globale de la productivité face au progrès technologique rapide s'explique à la fois par des facteurs structurels et conjoncturels. Selon une étude récente de l'OCDE[11], environ 90 % de ses pays membres ont expérimenté ladite décélération de la croissance de la productivité du travail.

Le fléchissement de la croissance tendancielle de la productivité observé avant la crise de 2008 résulte du ralentissement de longue date de la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF). Par contre, depuis la crise, la faible contribution de l'intensité capitalistique est principalement à l'origine de la tendance baissière de la productivité. Cette croissance limitée du stock de capital traduit une faible réponse des investissements face à une faiblesse prolongée de la demande globale. La littérature économique démontre que, des mauvaises décisions ayant conduit à de mauvaises allocations de capital ont contribué à l'affaiblissement du stock de capital et que, la diminution des investissements publics l'a aggravé, de manière directe et indirecte via des effets négatifs sur les investissements des entreprises.

Dès lors, il s'avère nécessaire que toute politique visant à restaurer la compétitivité tienne compte des évolutions précitées.

---

[9] http://www.premier.be/fr/d%C3%A9claration-du-gouvernement-3

[10] http://www.emploi.belgique.be/defaultNews.aspx?id=45370

[11] OCDE, The productivity-inclusiveness nexus (C(2016)42/REV1)

Cette partie évalue la compétitivité-prix de la Belgique et des pays limitrophes sur la base de plusieurs indicateurs comme le coût salarial unitaire, la productivité totale des facteurs, les prix dans les industries de réseau, l'inflation, les termes de l'échange et finalement le taux de change effectif réel.

2.1. Productivité et coût salarial

Les performances à l'exportation d'une économie peuvent dépendre de sa capacité à vendre des produits innovants à des prix « concurrentiels ». La maîtrise des coûts est dès lors capitale. Les coûts de la main-d'œuvre, intervenant généralement pour une part importante dans les coûts totaux selon le type de biens produits, devraient donc connaître un niveau, et une évolution similaire à celle des principaux concurrents proposant des produits comparables.

Deux indicateurs principaux permettant des comparaisons entre pays sont mis en avant dans cette partie.

- Le premier est établi par Eurostat et représente le CSU (coût salarial unitaire « Unit labour cost »[12]) qui constitue un des indicateurs sélectionnés par les autorités européennes dans le cadre de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM).
- Le second indicateur est établi par le Conseil Central de l'Economie (CCE) conformément à la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité. Cet indicateur porte sur le coût salarial horaire dans le secteur privé et exprime son évolution depuis 1996 pour la Belgique et les pays voisins.

L'évolution du coût salarial horaire a également été examinée dans le cadre des travaux du groupe d'experts Compétitivité-Emploi (GECE) constitué du Bureau fédéral du Plan, de la Banque nationale de Belgique, du Conseil Central de l'Economie, du SPF Emploi et du SPF Economie. L'analyse y a été approfondie au regard des subsides dont bénéficient les entreprises et les travailleurs et qui nuancent les écarts en matière de progression des salaires.

Le constat effectué dans les versions antérieures du tableau de bord reste d'actualité. Depuis plusieurs années, le coût salarial par salarié (tableau 2-1) est supérieur en Belgique comparé aux niveaux des pays voisins[13]. Toutefois, la Belgique présente un niveau de productivité historiquement plus élevé que dans les trois pays référencés, ce qui permet d'amoindrir l'impact de l'écart salarial.

[12] Cet indicateur macroéconomique met en relation la rémunération globale et la productivité. Selon la définition d'Eurostat, ce ratio représente le rapport entre la rémunération (salaire et cotisations sociales par salarié) et la productivité (PIB par personne ayant un emploi y compris les travailleurs indépendants). Le CSU est calculé par la formule : (Rémunérations totales –D1 / effectif total des personnes salariées) / (PIB aux prix de marché en 2010 / emploi total des personnes).
[13] Les chiffres pour la France et les Pays-Bas pour 2014 et 2015 sont provisoires.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Tableau 2-1. Niveaux de productivité (en nominal), de coût salarial et de coût salarial unitaire pour l'ensemble de l'économie

En milliers d'euros par personne.

	Productivité		Coût salarial		CSU	
	2008	2015	2008	2015	2008	2015
Belgique	79,5	89,2	47,7	53,9	0,60	0,60
Allemagne	62,7	70,4	34,1	39,7	0,54	0,56
France	73,5	79,2	40,8	46,3	0,56	0,58
Pays-Bas	71,7	76,9	40,8	45,4	0,57	0,59

Source : Eurostat et calculs propres.

Les niveaux de coût salarial et de productivité doivent être appréciés au regard de la dynamique de leurs évolutions respectives (tableau 2-2). Ainsi, soutenue par une productivité en hausse de 0,6 % (en terme réel) et par une stagnation du coût salarial (+0,0 %), la Belgique a enregistré en 2015 une baisse du CSU (-0,5 %). Il s'agit de la deuxième baisse annuelle consécutive depuis 2014 (-0,2 %). En termes de profil d'évolution, la Belgique se place en seconde position derrière les Pays-Bas dont le CSU a baissé de 0,8 %, alors que celui de l'Allemagne a crû de 1,6 % et celui de la France de 0,3 %.

En 2015, le coût salarial a fortement augmenté en Allemagne (+2,4 %) tandis que la croissance de sa productivité s'est limitée à 0,8 %, portant la hausse du CSU à 1,6 %. La France a connu une légère hausse de sa productivité (+0,8 %), laquelle couplée à une augmentation plus forte du coût salarial (+1,1 %) a fait croître le CSU de 0,3 %. En revanche, la productivité a progressé de manière plus prononcée aux Pays-Bas (+1,0 %) tandis que le coût salarial y a crû de 0,2 % conduisant dès lors le CSU à diminuer de 0,8 % en 2015.

Il convient de souligner ici que tous les pays étudiés ont enregistré depuis au moins 2010 une évolution à la hausse de leur CSU. Toutefois à partir de 2014, comme déjà signalé ci-dessus, les Pays-Bas et la Belgique se démarquent de la tendance générale en affichant une baisse de leurs CSU sur deux années consécutives respectivement de 0,1 % en 2014 et de 0,8 % en 2015 pour les Pays-Bas et de 0,2 % en 2014 et 0,5 % en 2015 pour la Belgique. En revanche, l'Allemagne et la France n'ont pas enregistré une baisse de leur CSU depuis plusieurs années.

Graphique 2-1. Productivité réelle, coût salarial et coût salarial unitaire

Indice 2010=100.

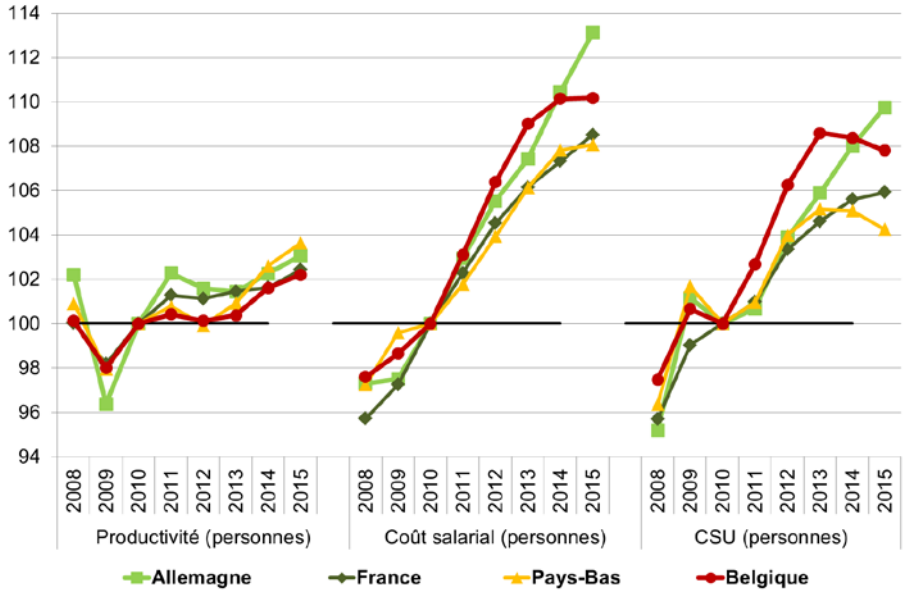

Source : Eurostat et calculs propres.

Considérant le résultat favorable observé d'abord en 2014 et qui s'est ensuite affermi en 2015 (une croissance modérée des coûts salariaux, conjuguée à une évolution plus rapide de la productivité), la Belgique a inversé le rythme de croissance de son CSU. Cette évolution compense le léger décrochage de la compétitivité-coût en Belgique entre 2008 et 2013.

A l'exception de 2014 et de 2015, la croissance du CSU relevée en Belgique depuis 2008 (+11 %) s'explique principalement par la progression plus vive du coût salarial (la rémunération) par rapport à la productivité tandis que le niveau du CSU plus élevé que dans les pays voisins résulte de coûts salariaux nettement plus élevés que ceux des voisins (tableau 2-2).

Tableau 2-2. Evolution de la productivité réelle, du coût salarial et du coût salarial unitaire

En %.

	Evolution 2008-2015			Evolution 2014-2015			Croissance annuelle moyenne		
	Productivité	Coût salarial	CSU	Productivité	Coût salarial	CSU	Productivité	Coût salarial	CSU
Belgique	2,1	12,9	11	0,6	0,0	-0,5	0,1	2,0	1,9
Allemagne	0,8	16,2	15	0,8	2,4	1,6	0,1	2,2	2,1
France	2,4	13,4	11	0,8	1,1	0,3	0,3	1,9	1,6
Pays-Bas	2,7	11,1	8	1,0	0,2	-0,8	0,3	1,8	1,5

Source : Eurostat et calculs propres.

La méthodologie utilisée dans le cadre de la PDM ne prend pas en compte certaines spécificités de la Belgique en matière de formation des salaires. En effet, les entreprises belges usent d'un éventail de mesures allégeant le coût des salaires (via des réductions de cotisation sociale ou encore des subventions salariales) et ces pratiques sont moins habituelles dans les pays voisins.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Au niveau sectoriel, l'évolution récente au sein des services montre que les secteurs « activités financières et des assurances » et « information et communication » (graphique 2-2), se caractérisaient en 2015 par les coûts salariaux par personne les plus élevés, respectivement 84.420 euros et 80.721 euros. Ces coûts ont connu une faible baisse à un an d'écart (-0,4 %) pour les « activités financières et assurances » tandis qu'ils ont progressé de 0,7 % pour l'« information et communication ». En revanche, les deux secteurs précités comptent parmi ceux qui témoignent d'une productivité nominale très élevée en 2015, 184.311 euros par travailleur pour les « activités financières et assurances » (soit +1,4 % à un an d'écart) et 136.274 euros pour l'« information et communication » (soit +3,6 % à un an d'écart). L'« industrie manufacturière » affiche des coûts salariaux inférieurs à ceux des deux secteurs susmentionnés. Ainsi, en 2015, le coût salarial par travailleur s'est élevé à 64.524 euros (contre une productivité nominale de 104.438 euros), augmentant de 0,4 % à un an d'intervalle alors que la productivité nominale a crû de 6,1 %.

Graphique 2-2. Productivité nominale et coût salarial

En milliers d'euros par personne.

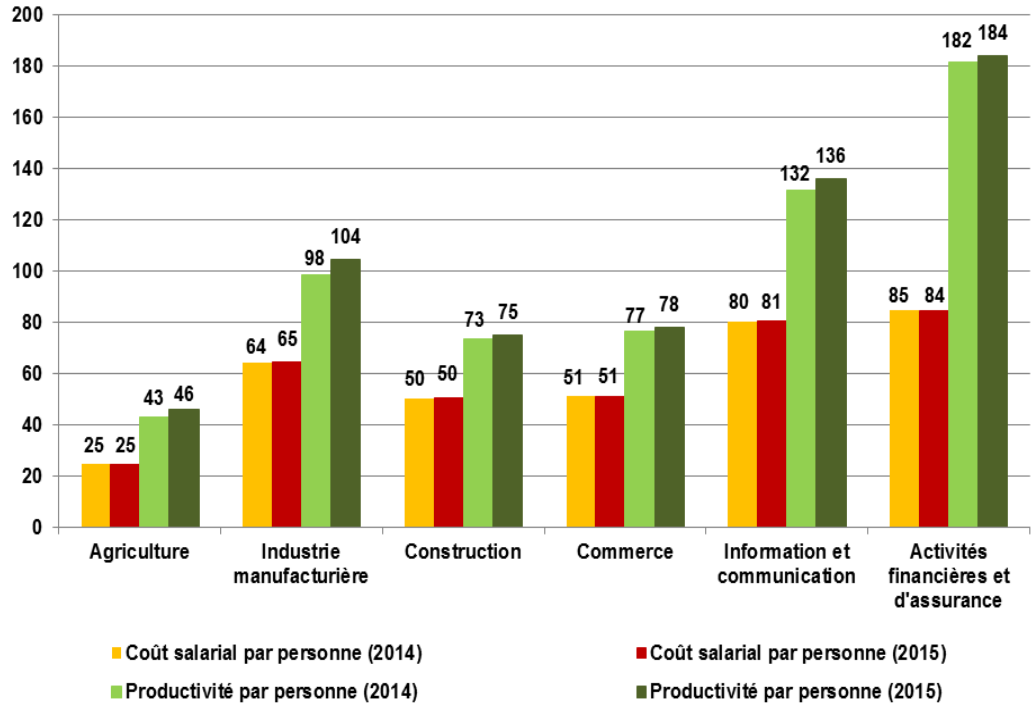

Source : Eurostat et calculs propres.

Comme l'illustre le tableau 2-3, à l'exception des « activités immobilières » et des « activités spécialisées, scientifiques et techniques… », les autres secteurs (agriculture, industrie et services marchands) ont enregistré en 2015 une baisse du coût salarial unitaire, ce qui peut traduire un regain de compétitivité. Dans certains secteurs comme les « activités financières et d'assurance », le « commerce, transport, hébergement et activités de restauration », il s'agit d'une baisse consécutive sur deux années, tandis que l'« industrie manufacturière » affiche une troisième baisse consécutive. En revanche, les « activités immobilières » continuent à afficher une perte de compétitivité.

Tableau 2-3. Ventilation sectorielle du coût salarial unitaire

	CSU (coût salarial/productivité réelle)			CSU (croissance annuelle moyenne en %, 2008-2015)	CSU (évolution en % à un an d'écart)
	2008	2014	2015	2008-2015	2015
Agriculture, sylviculture et pêche	102,52	130,21	114,82	11,99	-11,8
Industrie (hors construction)	103,78	103,62	98,43	-5,15	-5,0
Industrie manufacturière	102,02	99,93	94,89	-6,99	-5,0
Construction	98,10	106,63	102,91	4,90	-3,5
Commerce, transport, hébergement et activités de restauration	94,65	107,30	107,10	13,16	-0,2
Information et communication	98,57	111,70	109,22	10,81	-2,2
Activités financières et d'assurance	103,57	97,18	96,54	-6,78	-0,7
Activités immobilières	92,44	113,80	115,44	24,88	1,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques ; activités de services administratifs et de soutien	97,36	108,95	109,13	12,09	0,2

Source : Eurostat et calculs propres.

Comme indiqué ci-dessus, le second indicateur, établi par le CCE, porte sur l'évolution des coûts salariaux horaires dans le secteur privé[14].

Les données diffusées par le CCE[15] montrent que l'écart de croissance cumulé (depuis 1996) entre le salaire horaire dans le secteur privé en Belgique et celui des trois pays voisins, qui avait déjà baissé en 2014 pour s'établir à 2,9 %[16], devrait continuer à se réduire en 2015 et en 2016. Les prévisions de l'écart de croissance cumulé établies par le CCE indiquent ainsi un écart de 1,5 % en 2015 contre un écart négatif (-0,3 %) en 2016.

[14] Selon le GECE : « Le secteur privé est défini comme la différence entre l'ensemble de l'économie et le secteur institutionnel des administrations publiques, soit S1 moins S13 selon la terminologie des comptes nationaux ».

[15] La loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité prévoit que le Conseil Central de l'Economie (CCE) établisse chaque année un rapport technique sur les marges maximales disponibles pour l'évolution du coût salarial et un rapport sur l'évolution de l'emploi et du coût salarial. Ces deux rapports ont été fusionnés.

[16] Rapport technique (CCE 2016-2415) de décembre 2014 et Rapport technique (CCE 2016-0245) de février 2016.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Focus : Belgique, pays à productivité historiquement élevée

L'analyse des niveaux de productivité du travail montre que la Belgique est un pays avec un niveau de productivité traditionnellement élevé comparativement à celui de ses trois principaux partenaires commerciaux (graphique 2-3).

Graphique 2-3. Productivité par travailleur

En milliers d'euros.

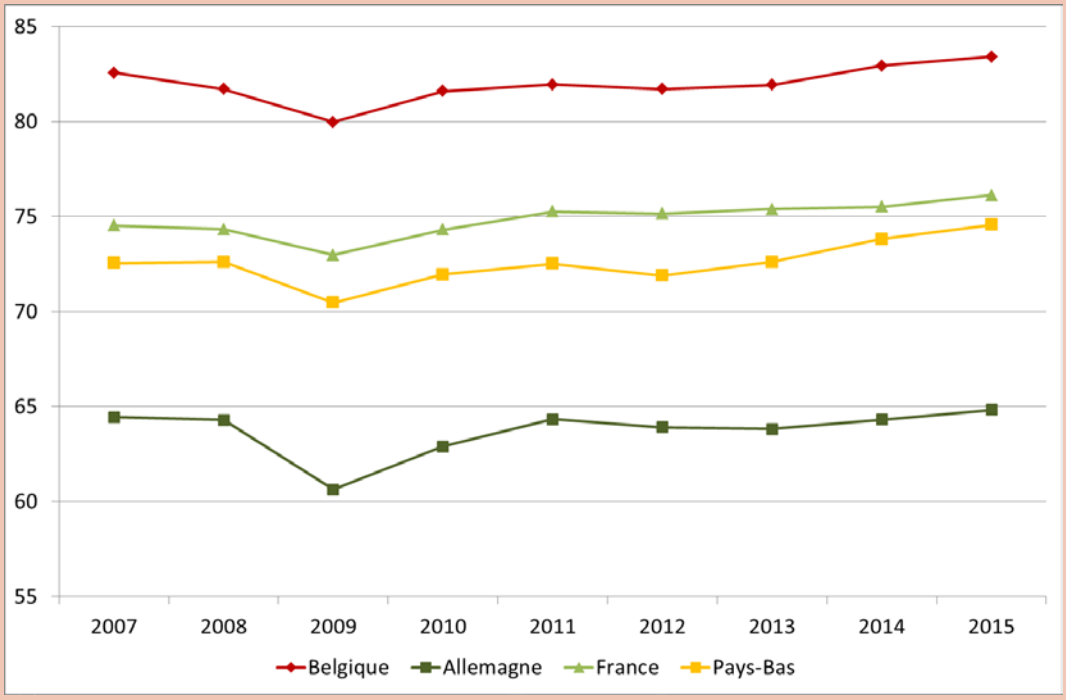

Source : Eurostat.

Facteurs explicatifs du niveau élevé de la productivité du travail en Belgique

Le niveau élevé de la productivité belge est un héritage de l'histoire qui remonte aux années 70. De nombreux articles dans la littérature économique, mettent en évidence les facteurs explicatifs suivants :

- la forte accumulation de l'intensité capitalistique dans le passé ainsi que l'importance de branches d'activité à forte intensité capitalistique ;
- la haute qualité du capital humain se traduisant notamment par une main-d'œuvre hautement qualifiée ;
- un haut niveau de productivité et de productivité multifactorielle (PMF) dans le secteur manufacturier dans les années 70 et 80 ;
- la qualité de l'infrastructure ;
- la capacité d'innovation.

1) Forte accumulation de l'intensité capitalistique dans le passé ainsi que l'importance de branches d'activité à forte intensité capitalistique

L'intensité capitalistique ou capital deepening (ratio K/L) représente le rapport entre le stock de capital[17] (Immobilisations corporelles et incorporelles) et le volume du travail (effectif salarié moyen ou le nombre d'heures travaillées). Ce ratio mesure la part de la croissance de la productivité du travail imputable à une augmentation de la quantité et/ou de la qualité du capital pour une quantité constante du travail. Ainsi, la comparaison entre la Belgique et ses trois principaux partenaires commerciaux démontre que depuis plusieurs décennies l'économie belge s'est caractérisée par une accumulation de l'intensité capitalistique nettement plus forte.

Entre 1996 et 2007, la contribution du capital deepening à la croissance de la productivité du travail[18] a été de 1,28 point de pourcentage pour la Belgique contre 0,97, 0,75 et 0,59 points de pourcentage respectivement pour l'Allemagne, la France et les Pays-Bas[19].

Il importe de souligner qu'une pareille performance de la Belgique a été possible notamment grâce à la présence de branches d'activité à forte intensité capitalistique (industrie lourde, dont la chimie, la fabrication de véhicules, le commerce et le secteur du papier et de l'édition).

2) Haute qualité du capital humain se traduisant notamment par une main-d'œuvre hautement qualifiée

La Belgique dispose d'un stock de capital humain de très haute qualité, lequel est finalement la résultante de son système éducatif parmi les mieux côtés au monde. Les hautes qualités de ce système éducatif ont été relevées dans le rapport « IMD World Competitiveness Yearbook 2016 » où la Belgique est classée en 2016 première au monde en terme d'infrastructure d'éducation (voir supra, la section sur les « WEF et IMD »).

3) Haut niveau de productivité et de productivité multifactorielle (PMF) dans le secteur manufacturier durant les années 70 et 80

La productivité multifactorielle mesure l'efficacité globale de l'utilisation conjointe des facteurs de production, travail et capital. Au cours des années 70-80, la contribution de la PMF s'est révélée de loin supérieure à celle des autres composantes mais elle s'est réduite au cours des décennies suivantes.

Le niveau de productivité des industries manufacturières dans les pays analysés excède celui observé pour les services de ces mêmes pays. Toutefois, les niveaux des productivités relevés dans l'économie belge dans sa globalité, ou dans les secteurs des services et dans l'industrie manufacturière surclassent ceux des autres pays.

[17] http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=ir-images07&page=irweb/images07/dd/doc/var/rt14.htm

[18] Une croissance de la productivité du travail qui s'est élevé à 1,59 % pour la Belgique contre 1,69 % pour l'Allemagne, 2,09 % pour la France et 2,21 % pour les Pays-Bas.

[19] http://www.plan.be/admin/uploaded/201010251328560.wp201018.pdf

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

4) La qualité des infrastructures et la capacité d'innovation

La qualité des infrastructures et la capacité d'innovation constituent aussi des facteurs qui ont dans le passé contribué au niveau élevé de la productivité belge. Toutefois, au fil des années, elle a significativement baissé.

2.2. Productivité totale des facteurs

Une analyse sur la productivité totale des facteurs est disponible dans le Tableau de bord de la compétitivité de Juin 2016.

Graphique 2-4. Croissance de la productivité totale des facteurs

En %, évolution à un an d'écart.

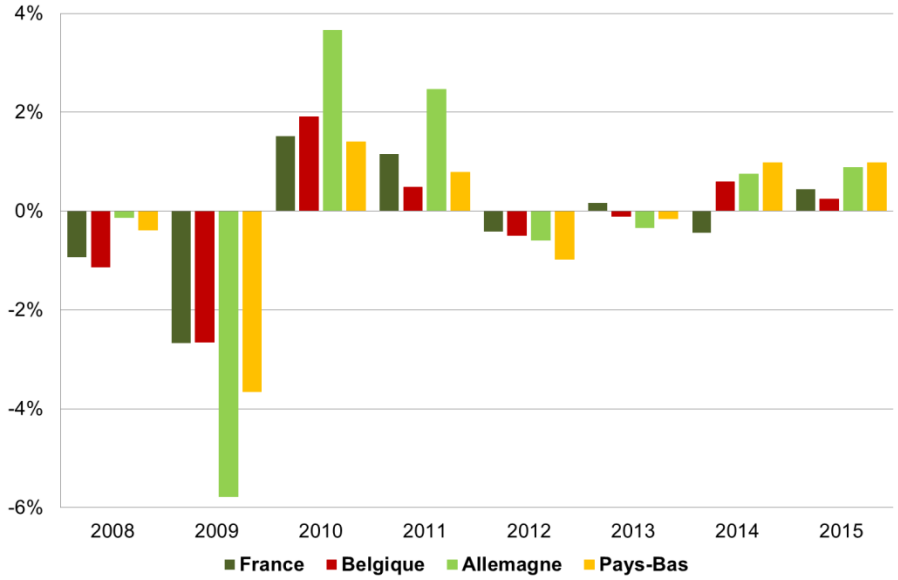

Source : Commission européenne (Ameco).

2.3. Prix-industries de réseau

Les services des industries de réseau (notamment électricité, gaz et télécom) constituent des facteurs d'input pour d'autres secteurs. Il est dès lors important que ces services puissent être achetés à des prix compétitifs. Des prix concurrentiels pour des produits de qualité sont, en effet, fondamentaux en vue de rivaliser avec des entreprises étrangères.

Prix de d'électricité pour les consommateurs industriels

Le prix de l'électricité[20] peut être divisé en trois composantes :

- le coût réel de l'énergie,
- les coûts de réseau et
- les taxes et prélèvements.

Au cours du premier semestre de 2016, seuls les plus grands consommateurs, des tranches ID, IE et IF, ont vu leurs prix diminuer en Belgique de respectivement, 2,6 %, 6,6 % et 11 % par rapport au semestre précédent. Les plus petits consommateurs ont été confrontés à des prix de l'électricité plus élevés, en comparaison avec le semestre précédent : la tranche IA de consommateurs a connu une hausse de 9,8 %, IB de 1,8 % et IC de 3,1 %. L'analyse sur une longue période (2008-2016) montre que les petits consommateurs (IA à ID) doivent à présent payer leur électricité plus cher, tandis que les plus grands consommateurs (IE et IF) ont une facture d'électricité moins élevée que précédemment. Les prix de l'électricité varient en Belgique de 19,55 eurocents par kWh pour la tranche de consommateurs IA à 5,65 eurocents pour la tranche de consommateurs IF.

Tableau 2-4. Prix industriels pour l'électricité en Belgique et dans les pays voisins, premier semestre de 2016

Sans TVA et taxes récupérables, en eurocents par kWh.

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Tranche IA : consommation < 20 MWh	19,55	22,03	13,98	13,75
Tranche IB : 20 MWh < consommation < 500 MWh	14,93	17,45	11,76	13,8
Tranche IC : 500 MWh < consommation < 2.000 MWh	11,15	15,05	10,01	8,57
Tranche ID : 2.000 MWh < consommation < 20.000 MWh	9,47	12,85	8,29	7,74
Tranche IE : 20.000 MWh < consommation < 70.000 MWh	7,24	10,21	6,61	6,61
Tranche IF : 70.000 MWh < consommation < 150.000 MWh	5,65	7,96	5,43	6,21

Source : Eurostat.

Au cours du premier semestre de 2016, trois des six profils de consommateurs ont payé les prix de l'électricité les plus bas aux Pays-Bas. La France s'est placée en tête pour les autres consommateurs, mettant les deux pays à la première place du classement. Les prix de l'électricité ont été, sans exception, toujours les plus élevés en Allemagne (4e place). La facture d'électricité des entreprises belges se situait à la 3e place.

En Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas, les prix de l'électricité ont augmenté pour les petits consommateurs (IA-IC) au cours du premier semestre de 2016 par rapport au semestre précédent, alors que les consommateurs français d'électricité ont vu leurs prix diminuer (à l'exception d'IC). La tendance à la baisse des prix de l'électricité pour les grands consommateurs a été, par contre, bien visible dans l'ensemble des pays commentés (seuls les prix néerlandais pour IE ont progressé).

[20] Les prix totaux d'électricité par kilowatt-heure pour les consommateurs industriels (hors taxes et prélèvements récupérables) sont publiés bi-annuellement. En outre, la répartition des trois composantes de prix est publiée annuellement. Les données provenant d'Eurostat constituent une moyenne pondérée de tous les prix payés par les consommateurs aux fournisseurs d'électricité, divisés en tranches de consommation (tranche IA-IF).

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 2-5. Niveau des prix industriels de l'électricité par tranche, second semestre de 2015

En eurocents par kWh.

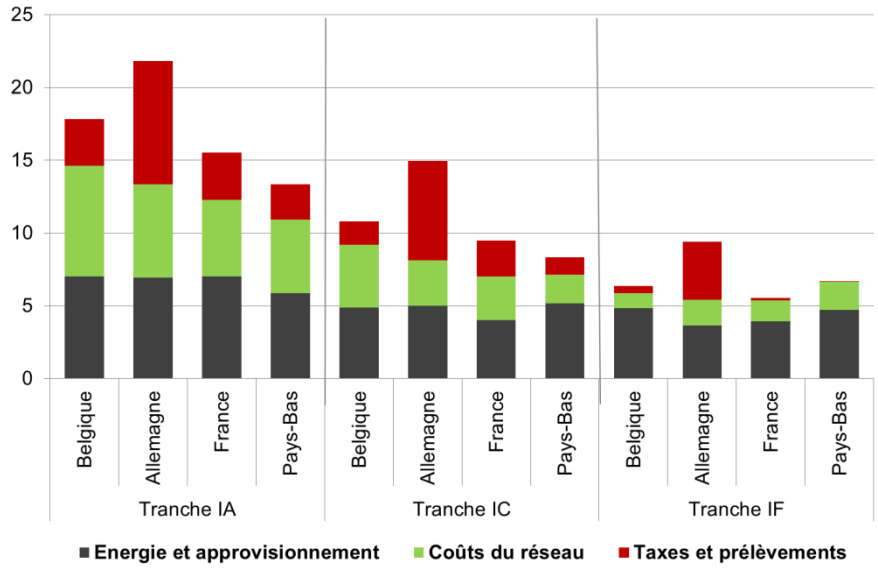

Source : Eurostat.

Bien que les prix de l'électricité sur le marché de gros convergeaient sans cesse avant 2012, la Belgique a été confrontée en 2015 à une composante énergétique un peu plus élevée que chez les pays voisins. Cela résulte de l'incertitude entourant l'offre des centrales nucléaires. Les coûts de réseaux ont été également plus importants dans notre pays pour les petits et moyens consommateurs. Les taxes et prélèvements semblent principalement avoir augmenté en Allemagne où ils constituaient la plus grande composante des prix. En Allemagne, les ménages et petites entreprises supportent en grande partie les coûts liés à l'« Energiewende » (transformation vers l'énergie verte) (via le « EEG-Umlage »). Les grands consommateurs industriels bénéficient d'exemptions (jusqu'à plus de 90 % sur le « EEG-Umlage »[21]). Aux Pays-Bas, les taxes et prélèvements ont enregistré leur niveau le plus bas.

Les statistiques d'Eurostat utilisées ci-dessus, présentent quelques limitations, avec une méthodologie divergente possible dans les différents pays membres et l'absence d'une classification unique en matière de taxes et de coûts de réseaux. Une révision de ces statistiques est prévue à partir de 2017.

A la suite d'une enquête européenne, la Direction générale de l'Energie du SPF Economie a procédé à une répartition plus « nette » des différentes composantes énergétiques afin de prendre en compte les défaillances signalées ci-dessus. En conséquence, certaines taxes ou prélèvements déterminés ont été momentanément dissimulés dans la composante énergie ou dans les tarifs du réseau. Il résulte de cette répartition corrigée que les taxes et prélèvements sont, en fonction du type de consommation, de 5 à 26 % plus élevés que ce qui est rapporté actuellement. De ce fait, la composante énergétique et la composante de réseau chutent à nouveau.

[21] http://www.buzer.de/gesetz/8423/index.htm

Une étude sur les prix de l'énergie pour les consommateurs industriels, présentée en juillet 2016 par la CREG[22], mentionnait la complexité de la cartographie des prix de l'électricité. En tirant profit de la composante réseau et des taxes, différentes interventions des pouvoirs publics réduisent en effet le coût de l'électricité pour certains consommateurs. Les entreprises belges très grosses consommatrices d'électricité rencontrent de ce fait un problème de concurrence, par comparaison avec les pays voisins. Les entreprises belges qui ne sont pas de très grosses consommatrices d'électricité en retirent par contre un avantage. Les prix de l'électricité pour l'ensemble des utilisateurs (très gros consommateurs ou non) sont malgré tout toujours plus bas aux Pays-Bas, tandis que les entreprises du Royaume-Uni paient toujours plus qu'en Belgique. La comparaison avec l'Allemagne et la France est plus nuancée et dépend de l'octroi éventuel de dispenses. Il importe également de souligner que la définition d'une entreprise très grosse consommatrice d'électricité, dans le cadre des interventions des pouvoirs publics, diffère fortement dans les pays commentés, ce qui rend l'exercice de comparaison encore plus complexe. La CREG a, par ailleurs, indiqué que les prix du gaz en Belgique étaient extrêmement compétitifs.

L'étude annuelle Febeliec (exécutée par Deloitte[23]) relative au prix de l'électricité pour les clients industriels (100 et 1.000 GWh par an) indique que le prix total de l'électricité en Flandre et en Wallonie reste plus élevé que dans les pays voisins. La raison en est, le coût de l'énergie « haute commodité » provenant de l'instabilité des centrales nucléaires belges. Les taxes augmentent également en Belgique, ce qui explique aussi les différences de prix avec les pays voisins. En outre, il convient de noter que les consommateurs « base load » dans les pays voisins bénéficient de réductions importantes sur les coûts de réseaux alors que ce n'est pas le cas en Belgique. Par contre, les consommateurs « peak load » bénéficient en Belgique des coûts de réseaux les plus bas.

Prix du gaz pour les consommateurs industriels

Comme pour les prix de l'électricité, des prix moyens du gaz sont calculés pour différents profils de consommation sur la base de l'information obtenue par les fournisseurs.

Tableau 2-5. Prix industriels pour le gaz en Belgique et dans les pays voisins, premier semestre de 2016

Sans TVA et taxes récupérables, en eurocents par kWh.

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas
Tranche I1 : consommation< 1.000 GJ	4,09	4,52	4,71	6,34
Tranche I2 : 1.000 GJ < concommation < 10.000 GJ	3,28	3,55	3,96	5,77
Tranche I3 : 10.000 GJ < consommation < 100.000 GJ	2,57	3,39	3,33	3,84
Tranche I4 : 100.000 GJ < consommation < 1.000.000 GJ	2,14	2,65	2,39	2,55
Tranche I5 : 1.000.000 GJ < consommation < 4.000.000 GJ	1,69	2,22	1,76	2,21
Tranche I6 : consommation > 4.000.000 GJ	1,36	2,07	n.b.	n.b.

Source : Eurostat.

A l'instar du premier semestre, au second semestre de 2015, les prix du gaz ont été également les plus bas en Belgique. Au premier semestre de 2016, les prix du gaz se sont con-

[22] CREG (2016), A European comparison of electricity and gas prices for large industrial consumers, juin.

[23] Deloitte (2016), Benchmark study of electricity prices between Belgium and neighboring countries, avril.

tractés de plus de 10 % pour tous les profils de consommateurs, par comparaison avec le semestre précédent. Les plus gros consommateurs (I5 et I6) ont même vu leurs prix baisser de 20 %. Les prix du gaz ont également reculé dans les pays voisins. Un petit consommateur (I1 : moins de 1000 GJ par an) a payé, dans notre pays, en moyenne 4,09 eurocents par kilowattheure, au cours du premier semestre de 2016. Les gros consommateurs (I6 : plus de 4.000.000 GJ par an) n'ont payé que 1,36 eurocent pour un kilowattheure, ce qui représente un prix très compétitif par comparaison avec les pays voisins.

Les prix du gaz ont non seulement baissé en Belgique, mais également en Allemagne et en France, par rapport au semestre précédent. Les prix du gaz ont également diminué aux Pays-Bas, mais uniquement pour les plus gros consommateurs (I5 et I6). Du fait de cette évolution des prix, les Pays-Bas se positionnent à la quatrième place. La Belgique reste le pays le meilleur marché pour acheter du gaz, suivie par la France (2e place) et l'Allemagne (3e place).

Prix des télécommunications

En juin 2016, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) a publié les résultats de son enquête annuelle sur les prix des télécommunications pour les entreprises[24]. Les prix belges sont comparés aux prix des télécommunications en Allemagne, en France et aux Pays-Bas, mais également au Royaume-Uni (plus commenté ci-après).

Si l'on établit un classement des prix des services de télécommunication simples pour 8 types d'entreprises, sur la base de l'opérateur le moins cher et de la moyenne des trois opérateurs les meilleurs marchés, la Belgique partage la deuxième place avec les Pays-Bas. La France est la moins chère et l'Allemagne la plus chère.

La comparaison des prix dans les différents pays montre que les professionnels travaillant à domicile en Belgique paient le moins pour des services simples. Pour les entreprises individuelles à localisation fixe et les commerces de détail, la moyenne des trois opérateurs les moins chers était également inférieure en Belgique par rapport aux partenaires commerciaux. Pour le commerce de gros et les entreprises locales de production, l'opérateur le meilleur marché était situé en Belgique. Les professionnels mobiles, par contre, ont été confrontés à des prix désavantageux, par comparaison avec les autres pays examinés.

Les évolutions de prix sont modérées par rapport à 2015 : certains types d'entreprises ont vu leurs prix légèrement augmenter, d'autres ont connu des baisses de prix (jusqu'à un maximum de 6 % pour les professionnels mobiles du type 2 et le commerce de détail).

Un point marquant : il n'est pas souvent avantageux, en Belgique, d'acheter des services de communication en paquets (multiplay). Dans les autres pays faisant partie de l'étude, les achats multiplay offraient par contre des économies en matière de coût, par comparaison avec l'achat de plusieurs services simples.

[24] IBPT (2016), Etude comparative des prix pour les entreprises en Belgique, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni en 2016, juin.

2.4. Inflation

Le rythme de progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a continué à ralentir tout au long de l'année 2015 notamment dans la zone euro (19), à la suite du fléchissement des prix pétroliers. En raison d'une demande mondiale morose et de l'augmentation des capacités de production de substituts énergétiques (gaz de schiste), le prix du pétrole a entamé une chute rapide au début du second semestre de 2014 qui s'est poursuivie au premier semestre de 2015.

Graphique 2-6. Indice des prix à la consommation harmonisé

Evolution à un an d'écart, 2015 = 100.

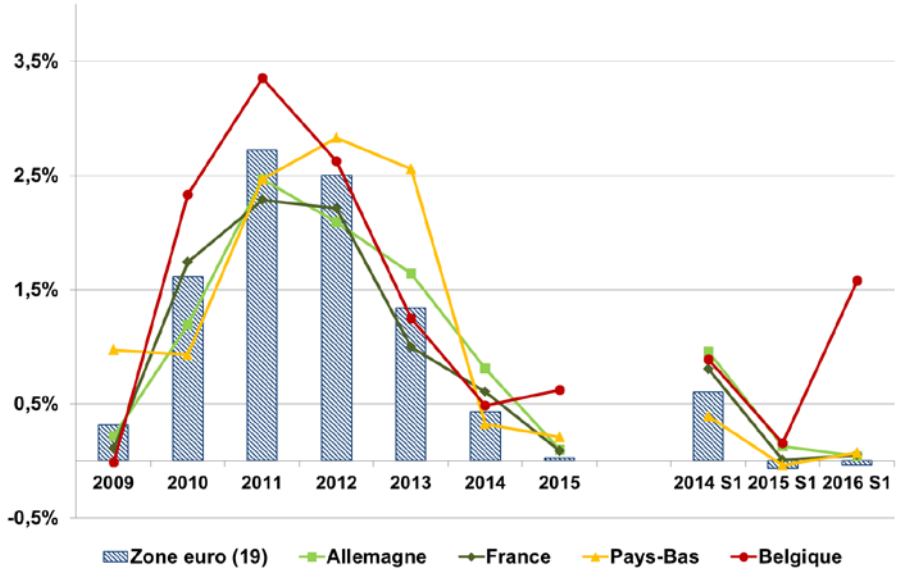

Source : Eurostat.

Dans la zone euro, l'inflation s'inscrit dans une tendance baissière, se stabilisant à 0 % en 2015 contre respectivement 0,4 % en 2014 et 1,3 % en 2013. Ce profil s'observe aussi chez les principaux partenaires de la Belgique. En Allemagne, l'inflation qui s'élevait encore à 1,6 % en 2013, est descendue à 0,8 % en 2014 et à 0,1 % en 2015. La France et les Pays-Bas s'inscrivent aussi dans cette « lignée » entre 2013 et 2015. L'inflation est revenue graduellement de 1 % à 0,1 % pour la France et de 2,6 % à 0,2 % pour les Pays-Bas.

L'expérience de la Belgique est quelque peu différente de celle observée chez ses principaux partenaires : de 1,6 % en 2013, son inflation est ensuite retombée à 0,5 % en 2014 avant de remonter légèrement à 0,6 % en 2015.

L'inflation totale de la Belgique reste donc plus élevée que celle de nos principaux partenaires commerciaux. Cet écart d'inflation s'explique, pour une grande partie, par le développement des prix des services, qui s'est montré plus prononcé en Belgique (la contribution à l'écart d'inflation des services s'élève à 80 %). L'évolution des prix des services administrés (protection sociale, services médicaux, l'égouttage, l'enlèvement des immondices) est notamment à l'origine de cet écart.

En 2016, l'inflation s'est nettement relevée au premier semestre en Belgique, passant d'un niveau de 0,2 % au premier semestre de 2015 à 1,6 %. Dans les trois pays voisins, l'inflation moyenne se maintient comme pour le premier semestre de 2015, à un niveau nul ou quasi

nul. Au niveau de la zone euro, après un taux négatif observé au premier semestre de 2015, l'inflation s'établit à 0 % au premier semestre de 2016.

Le relèvement de l'inflation au premier semestre en Belgique s'explique essentiellement par un renchérissement des prix des produits alimentaires transformés et, dans une moindre mesure, des biens industriels non énergétiques lesquels ont progressé entre le quatrième trimestre de 2015 et le deuxième trimestre de 2016 de respectivement 2,5 % et 3,8 % pour les produits alimentaires transformés et de 0,6 % et 1,0 % pour les produits industriels non énergétiques. Les prix des autres composantes de l'IPCH (produits énergétiques, services, produits alimentaires non transformés…) se sont en revanche inscrits à la baisse.

2.5. Termes de l'échange

En 2015, les termes de l'échange des biens de l'Allemagne, de la France, des Pays-Bas et de la Belgique ont crû de respectivement 3 %, 2,5 %, 1 % et 0,5 % à un an d'écart. Cette augmentation des termes de l'échange traduit une détérioration de la compétitivité-prix de notre pays et de ses principaux partenaires commerciaux.

Graphique 2-7. Termes de l'échange des biens et services

Indice 2000 = 100.

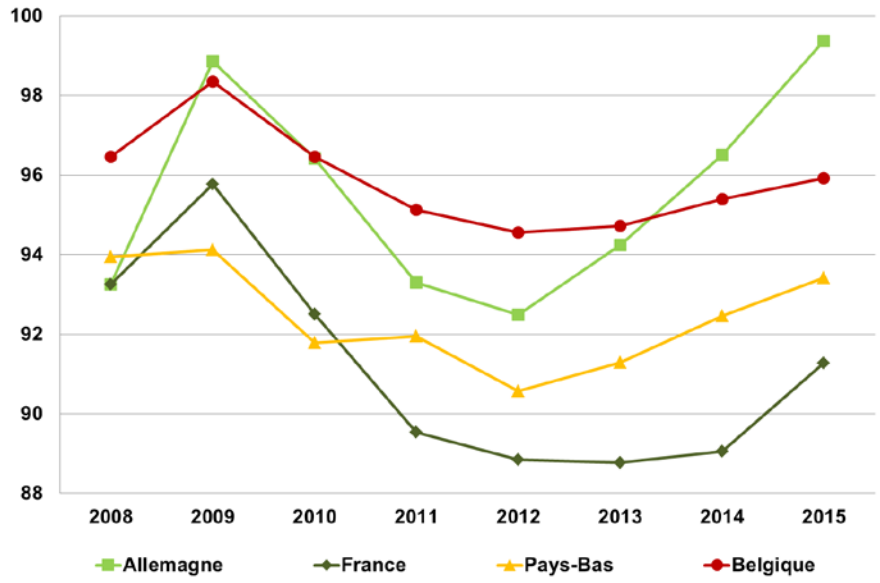

Source : Unctadstat.

Entre 2008 et 2015, les termes de l'échange de l'Allemagne ont progressé de 7 %, tandis que ceux de la France (-2 %), des Pays-Bas (-1 %) et de la Belgique (-1 %) ont reculé.

2.6. Taux de change effectif réel

Le taux de change effectif réel (TCER) déflaté par les prix à la consommation a régressé entre 2014 et 2015 de 4,2 % en Allemagne, de 4 % en France, de 2,8 % aux Pays-Bas et de 2,7 % en Belgique.

La diminution du TCER de ces pays résulte principalement de la dépréciation de l'euro, notamment par rapport au dollar américain, à la livre sterling britannique et au yen japonais. Pour la Belgique, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (+0,5 % en 2014 et +0,6 % en 2015) a été trop faible que pour induire une hausse du TCER. Cette évolution a pour conséquence un gain de compétitivité-prix de ces pays.

Entre 2008 et 2015, le TCER a diminué de 2,9 % aux Pays-Bas, de 3 % en Belgique, de 6,8 % en Allemagne et en France.

Graphique 2-8. Taux de change effectif réel déflaté par les prix à la consommation, 37 partenaires commerciaux

Indice 2005 = 100.

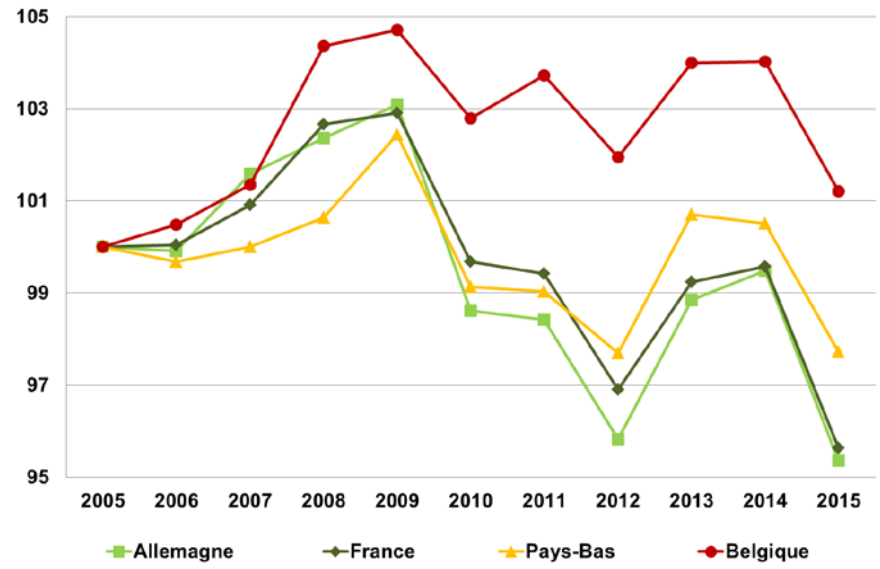

Source : Eurostat.

En 2015, le taux de change effectif réel déflaté par les coûts unitaires du travail s'est déprécié sur un an de 4,7 % en France, de 4,6 % aux Pays-Bas, de 4 % en Belgique et de 3,1 % en Allemagne. La baisse du TCER signifie que la compétitivité-coût de ces pays s'est améliorée. En Belgique, les producteurs se trouvent dans une situation concurrentielle plus favorable vis-à-vis des fournisseurs des pays tiers et cela découle de l'inversion du rythme de croissance du coût salarial unitaire amorcée en 2014.

Entre 2008 et 2015, seul le TCER de l'Allemagne a augmenté (+1,2 %) alors que celui des Pays-Bas, de la France et de la Belgique a diminué de respectivement 3,3 %, 3,2 % et 2,7 %.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 2-9. Taux de change effectif réel déflaté par le coût unitaire du travail, 37 partenaires commerciaux

Indice 2005 = 100.

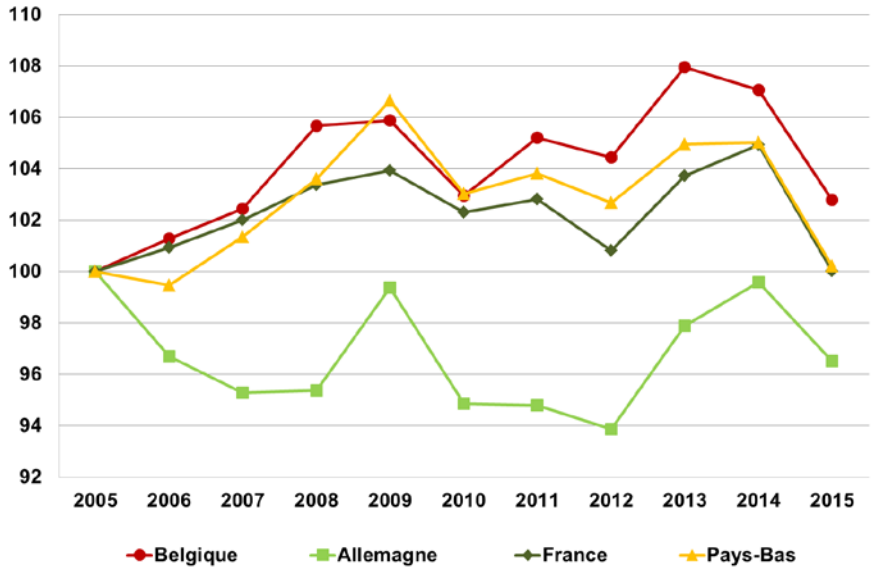

Source : Eurostat.

Note explicative du tableau : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vertes et rouges renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Pour chaque indicateur, la dernière année disponible peut être accompagnée de la lettre « N »qui signifie que les données ont été actualisées. Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse de la compétitivité prix-coût

Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min.	Max.
Productivité et coût salarial							
Coût salarial unitaire (évolution à un an d'écart, en %)	2015	-0,5	1,6	0,3	-0,8	7,2 (EE)	-16,5 (IE)
		↘	↗	↗	↘	↗	↘
Productivité totale des facteurs							
Productivité totale des facteurs (évolution à un an d'écart, en %)	2015(N)	0,3	0,9	0,6	1,0	0 (GR)	2,5 (LV)
		↗	↗	↗	↗	=	↗
Prix - industries de réseau							
Prix de l'électricité, consommateurs industriels (classement 1-4)	2016 S1(N)	3	4	1	1	-	-
		=	=	↘	↗	-	-
Prix du gaz, consommateurs industriels (classement 1-4)	2016 S1(N)	1	3	2	4	-	-
		=	↗	=	↘	-	-
Prix des télécommunications (classement 1-4)	2016(N)	2	4	1	2	-	-
		=	=	=	↗	-	-
Inflation							
Inflation - IPCH (évolution à un an d'écart, en %)*	2016 S1(N)	1,6	0,0	=	0,1	-2,1 (RO)	1,6 (BE)
		↗	↘	↘	↗	↘	↗
Termes de l'échange							
Termes de l'échange des biens et services (indices 2000 = 100)	2015(N)	95,9	99,4	91,3	93,4	74,7 (LU)	126,4(NO)
		↗	↗	↗	↗	↗	↘
Taux de change effectif réel							
Taux de change effectif réel déflaté par les prix à la consommation (indices 2005 = 100)	2015(N)	101,2	95,4	95,6	97,7	89,2 (IE)	130,7 (SK)
		↘	↘	↘	↘	↘	↘

*La meilleure performance est attribuée au pays qui se rapproche le plus de l'objectif préconisé par la BCE en la matière, à savoir approcher à 2 % le niveau d'inflation sur un an.

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Novembre 2016

Executive summary

01 Contexte global

02 Compétitivité prix-coût

03 Compétitivité hors prix

04 Développement durable et cohésion sociale

05 Indicateur composite du tableau de bord

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

3. Compétitivité hors prix

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), via son Objectif croissance, et la Commission européenne, au travers de son septième Programme-cadre, ont souligné l'importance du rôle joué par la compétitivité hors prix dans la croissance économique et la création d'emplois.

La compétitivité hors prix ou structurelle d'un pays, d'un secteur ou d'une entreprise repose sur sa capacité à se différencier de la concurrence par des moyens autres que le prix. Cette différentiation se crée via entre autres l'innovation et l'adoption des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. L'entrepreneuriat comme l'éducation et la formation jouent aussi un rôle de premier plan.

Un autre élément pouvant y contribuer est la mise en œuvre d'une politique qui stimule et facilite le fonctionnement du marché et contribue, via entre autres la réglementation, à créer un climat général favorable à l'entreprise.

Dans cette partie consacrée à la compétitivité structurelle, des indicateurs d'innovation, d'investissements directs étrangers, d'économie numérique, d'entrepreneuriat, de concurrence dans les industries de réseaux sont examinés de manière détaillée. L'analyse de cette thématique est ensuite complétée par le marché du travail, l'éducation et la formation ainsi que par la facilitation des affaires.

3.1. Innovation

Performance et dépenses en R&D

Les recherches empiriques montrent qu'il existe une corrélation positive entre l'innovation et la compétitivité des entreprises. L'économiste Michael Porter dont les travaux font autorité en la matière, souligne que l'innovation est la clé de la compétitivité des entreprises car elle conditionne leur capacité à maintenir des avantages concurrentiels durables sur des marchés évolutifs.

Les pays scandinaves, l'Allemagne et les Pays-Bas restent les « champions de l'innovation » en 2015. Malgré une diminution de ses résultats depuis 2014, la Belgique se classe parmi les « innovateurs notables » (graphique 3-1), dont les résultats demeurent supérieurs à la moyenne de l'Union européenne ou proches de celle-ci. Notre pays devance la France mais se fait désormais dépasser par les Pays-Bas (depuis 2012) qui ont réalisé un bond spectaculaire en ce qui concerne l'innovation au sein des PME.

Les points forts de la Belgique résident dans l'excellence de son système de recherche, mesuré par le nombre de publications scientifiques, et dans la collaboration interentreprises et l'innovation au sein des PME.

Graphique 3-1. European Innovation Scoreboard

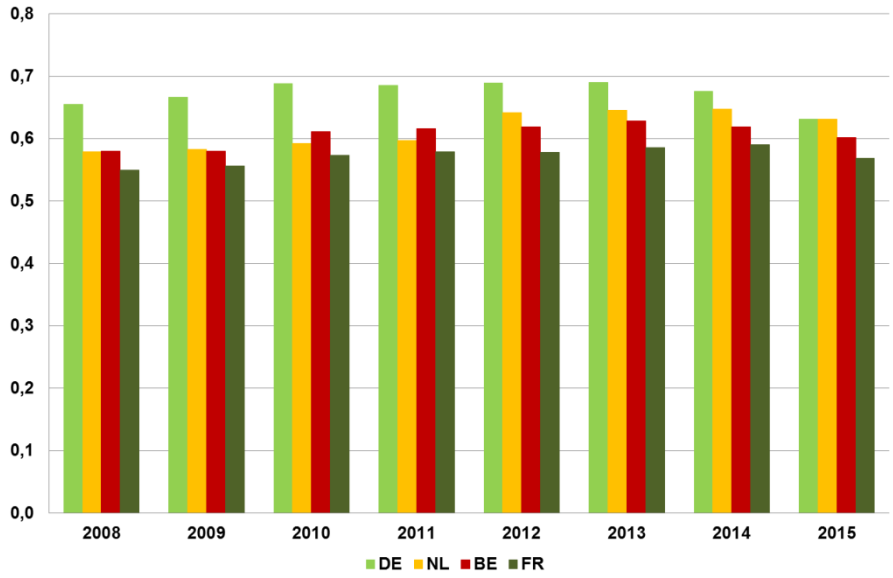

Source : Commission européenne.

En revanche, la Belgique sous-performe dans les investissements publics en R&D et enregistre une forte baisse de l'investissement en capital-risque (-11 % à un an d'écart). De même, son activité de brevetage apparaît relativement en retrait (nombre de brevet/PIB).

De manière générale, la Belgique accuse une faiblesse dans ces exportations de produits de haute technologie (graphique 3-2). En 2015, elles n'ont représenté que 10,3 % du total des exportations belges (+0,5 point de pourcentage par rapport à 2014). Néanmoins, cette part relative progresse de manière continue depuis 2011 (+2,9 points de pourcentage). La France, les Pays-Bas et l'Allemagne devancent largement notre pays dans ce domaine, avec des parts de respectivement 21,6 %, 20 % et 14,8 % (par ordre +0,9, +1,4, +0,5 point de pourcentage par rapport à l'année précédente).

Graphique 3-2. Exportations des produits de haute technologie

En % des exportations totales.

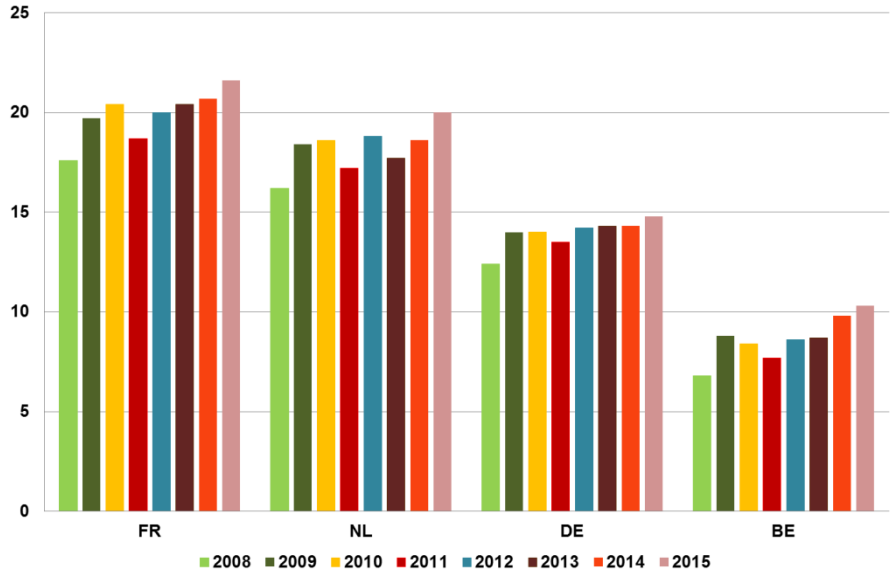

Source : Eurostat.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Une analyse sur les dépenses en R&D en pourcentage du PIB est disponible dans le Tableau de bord de la compétitivité de juin 2016.

Graphique 3-3. Dépenses en R&D

En % du PIB.

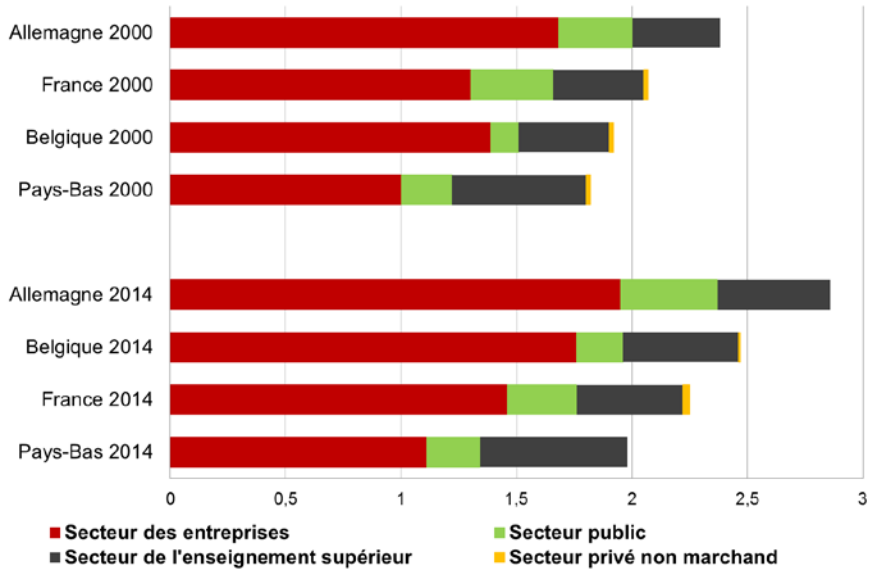

Source : Eurostat.

Effectifs de personnel de R&D

Une analyse sur la proportion des effectifs de R&D est disponible dans le Tableau de bord de la compétitivité de juin 2016.

Graphique 3-4. Proportion des effectifs de R&D

En % de la main-d'œuvre.

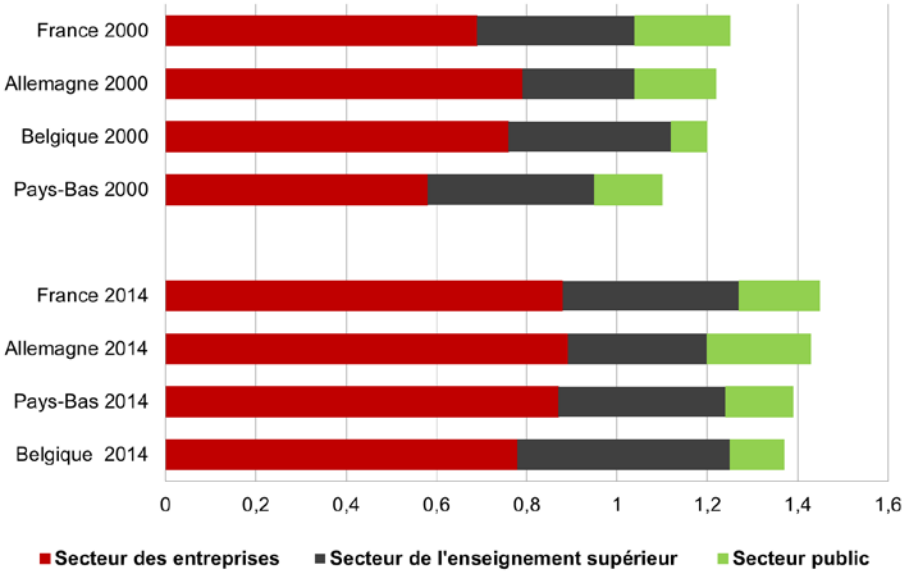

Source : Eurostat.

Brevets

Le nombre de brevets enregistrés constitue un élément de la dynamique d'innovation à l'œuvre et de l'efficacité de la politique de R&D. Le système de brevetabilité des inventions a pour objet de stimuler la recherche dans le secteur privé en permettant aux inventeurs de tirer profit de leurs réalisations. Il convient toutefois de garder à l'esprit que l'activité brevetaire ne reflète pas complètement les performances d'un pays en matière de R&D puisque :

- certaines inventions ne sont volontairement pas brevetées afin notamment d'en préserver le secret industriel,
- certaines activités ne sont pas brevetables et,
- certains brevets ne débouchent pas forcément sur une innovation de produits ou de services sur le marché.

Tant en 2008 qu'en 2015, le nombre de demandes de brevets belges déposés auprès de l'OEB par rapport à la population totale du pays (en millions d'habitants) apparaît nettement en retrait comparativement au ratio des Pays-Bas et de l'Allemagne (graphique 3-5). En effet, en 2015 la Belgique dépose 2,5 fois moins de brevets que les Pays-Bas et 1,8 fois moins que l'Allemagne. Par contre, notre pays dépose 1,3 fois plus de brevets que la France. Ce constat de retrait vaut également lorsque l'on compare la position de la Belgique par rapport aux pays les plus performants en matière d'innovation à savoir les pays scandinaves (Suède, Finlande et Danemark).

A l'instar de la France (+20 demandes) et à contrario des Pays-Bas (-27 demandes) et de l'Allemagne (-17 demandes), le ratio de notre pays progresse légèrement (+2 demandes) en 2015 par rapport à 2008.

Graphique 3-5. Brevets déposés auprès de l'OEB

Nombre de demandes par millions d'habitants.

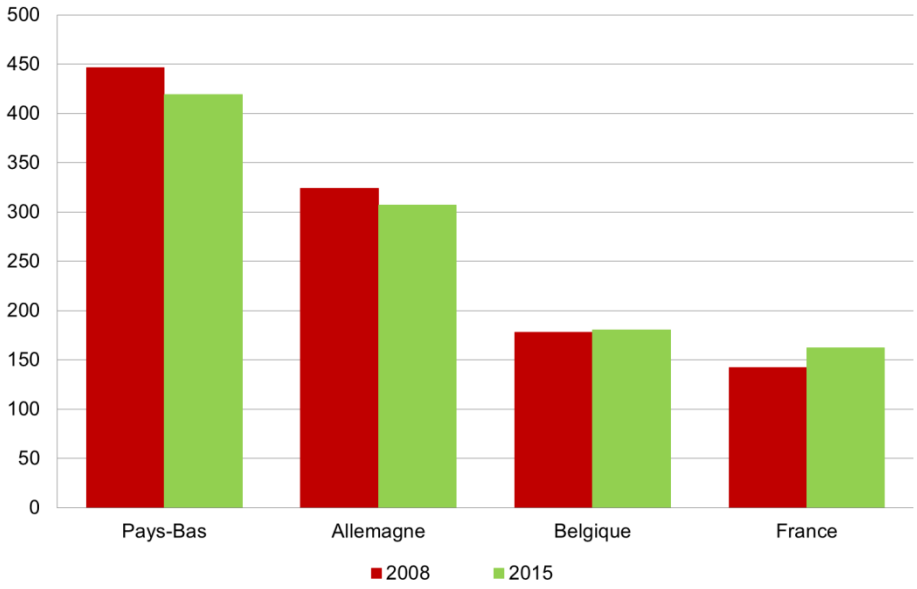

Source : OEB.

Afin de mesurer l'efficacité des dépenses en R&D d'un pays, les dépenses en R&D peuvent être divisées par le nombre total de brevets déposés auprès de l'OEB. Il ressort que ce ne sont pas les pays qui enregistrent les dépenses en R&D les plus élevées qui affichent les

meilleures performances. C'est le cas pour le Danemark et la Suède qui sont certes parmi les pays les plus performants de l'UE en ce qui concerne le nombre de demandes de brevets mais qui ramené au niveau de dépenses en R&D indique une moindre efficacité de ces dépenses qu'en Allemagne notamment. La performance de la Belgique sur ce ratio est relativement favorable dans le sens où elle devance le Danemark et la Suède mais elle s'inscrit toutefois en retrait par rapport à la Finlande et l'Allemagne.

Cette moindre propension de la Belgique à introduire des demandes de brevets résulte de plusieurs facteurs.

- Premièrement, la Belgique se caractérise par une très forte tertiarisation de son économie (près de 78 % du PIB belge est généré par le secteur tertiaire) et par un tissu économique constitué très majoritairement (plus de 97 %) de PME. Or, la majorité des demandes de brevets émanent généralement des grandes entreprises issues principalement de l'industrie manufacturière. Les PME sont souvent confrontées à un déficit d'information en matière de gestion de la propriété intellectuelle et à un manque de moyens techniques et financiers pour faire breveter leurs innovations.
- Deuxièmement, à l'image des dépenses en R&D, les demandes de brevets en Belgique émanent en grande majorité de filiales d'entreprises étrangères. En effet, la part de brevets domestiques dont les titulaires sont établis à l'étranger est particulièrement élevée en Belgique (46,5 % en 2013) en comparaison avec l'Allemagne (18,6 %), la France (24,5 %) et les Pays-Bas (23,7 %). Ce phénomène reflète bien la très forte présence d'entreprises étrangères dans l'économie belge. Celles-ci mènent des activités de R&D en Belgique mais gèrent leur propriété intellectuelle depuis le pays où est implantée la maison mère.

Par ailleurs, la relative faiblesse de l'intensité en R&D de l'économie belge peut expliquer en partie qu'elle soit en retrait sur le nombre de demandes de brevets. En outre, la spécialisation de l'économie belge dans la production de biens d'une intensité technologique faible à moyenne pour lesquels l'innovation technologique est relativement limitée constitue également un handicap.

3.2. Flux d'investissements directs étrangers

En 2015, la Belgique a enregistré le plus grand nombre de projets d'investissement étrangers depuis plus d'une décennie, à savoir 211, soit 7 % de plus qu'il y a un an. Ces projets n'ont malheureusement créé que peu d'emplois[25]. La création d'emploi constitue pourtant, outre les spill-overs de connaissances, l'un des principaux avantages des projets d'investissement étrangers. Le commerce international et la compétitivité tirent également avantage des investissements étrangers. Inversement, les investissements à l'extérieur peuvent ouvrir à notre pays l'accès à de nouveaux marchés et lui procurer des avantages d'échelle et des gains de productivité.

[25] Ernst & Young (2016), EY's Attractiveness survey-Europe 2016, mai.

Graphique 3-6. Flux d'investissements directs étrangers

En millions d'euros.

Source : BNB (balance des paiements).

Les chiffres de 2015 indiquent que le solde des flux d'investissements étrangers[26] (sortants – entrants) a été positif et a représenté 8.216 millions d'euros en Belgique. Les flux d'investissements directs sortants (27.371 millions d'euros) dépassent, par conséquent, le flux d'investissements entrants (19.155 millions d'euros). Ce solde est plutôt défavorable : notre pays a un déficit d'épargne par rapport aux autres pays. Néanmoins, les investissements sortants ont aussi leurs avantages (nouveaux marchés, gains de productivité…).

En 2015, les flux d'investissements sortants ont été principalement vers les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Par contre, notre pays a reçu des investissements directs étrangers de la Suisse, des Etats-Unis, de l'Allemagne et du Royaume-Uni. En 2015, le Luxembourg, notamment, a retiré de la Belgique des investissements directs étrangers. Sur le plan des investissements directs à l'étranger, la Belgique interagit principalement avec ses pays voisins, les relations avec notamment les pays BRICS sont moins nombreuses.

Le cadre fiscal belge, comprenant notamment la déduction des intérêts notionnels, les rulings et certaines dispenses pour la recherche R&D, rend notre pays attractif pour des investissements directs étrangers (voir également focus ci-dessous). Une étude de la Banque nationale[27] mentionne qu'une grande partie des investissements étrangers de et vers la Belgique se composent de capitaux de transit, entrant dans notre pays et le quittant à nouveau quasiment immédiatement. Les entreprises investissent en Belgique pour des raisons fis-

[26] Il est question d'investissements directs lorsqu'un investisseur d'un pays fait un investissement qui lui donne du contrôle dans une entreprise étrangère. Ce contrôle ou influence dans une entreprise étrangère peut être obtenu

1. quand un investisseur détient au moins 10 % des droits de vote ou des actions ordinaires d'une entreprise à l'étranger,
2. mais aussi de manière indirecte quand elle obtient des droits de vote dans une autre entreprise qui obtient elle-même des droits de vote dans une entreprise.

[27] Duprez C. et Van Nieuwenhuyze CH. (2016), Les entrées et sorties d'investissements directs étrangers en Belgique, septembre.

cales, sous la forme d'actions, tandis que les investissements quittent notre pays comme prêts intra-groupe. Toutefois, du fait de la baisse du taux de la déduction des intérêts notionnels, qui rend notre pays moins intéressant pour les investissements, les capitaux de transit ont également diminué en Belgique. Comme notre pays investit également à l'étranger sous la forme de prêts (avec un rendement en général plus faible que des actions, par exemple) et, par ailleurs, essentiellement dans des pays de l'UE où la prime de rendement est plus basse en raison du risque calculé, le solde des investissements à l'étranger a évolué de manière défavorable.

Focus. Concurrence fiscale

Apple, Starbucks, ABInbev... Les entreprises s'établissent de plus en plus souvent dans le pays le plus avantageux sur le plan fiscal. Dans un objectif de création d'emplois, les pays essaient d'attirer les multinationales, par des régimes fiscaux avantageux et des taux d'imposition favorables. Mais dans quelle mesure, une telle pratique sera-t-elle encore possible à l'avenir, dans le marché intérieur européen ? La Commission européenne s'attelle à une proposition de fixation d'une taxation minimale pour les multinationales. De cette manière, un frein sera (partiellement) mis à la concurrence fiscale entre les pays.

En Belgique également, la problématique du taux élevé d'imposition des entreprises a conduit à une concertation visant une réforme de l'impôt des sociétés. Le taux d'imposition actuel des sociétés s'élève à 33,99 % en Belgique. Un taux d'imposition moindre est applicable aux entreprises dont le revenu imposable est inférieur à 322.500 euros.

Les multinationales paient toutefois rarement le taux d'imposition complet de 33,99 %. Via des exonérations et déductions fiscales (par exemple, la déduction des investissements et la déduction des intérêts notionnels), elles bénéficient d'une imposition moins élevée. Afin d'éviter que de grandes entreprises ne paient plus d'impôts, la « fairness tax » a toutefois été introduite en 2014 ; il s'agit d'un impôt séparé, levé à un taux de 5,15 % (y inclus 3 % de contribution complémentaire de crise) sur les distributions de dividendes prélevées (partiellement ou entièrement) sur le bénéfice imposable, lequel n'a pas été soumis au tarif normal de l'impôt des sociétés, du fait de l'application de la déduction des intérêts notionnels et/ou de pertes reportées.

Certaines multinationales ont également bénéficié, dans notre pays, du système des « excess profit rulings ». Avec ce régime de faveur, le siège belge d'une multinationale ne paie, après négociations, que des impôts sur le bénéfice qu'elle réaliserait comme entreprise isolée. Le bénéfice retiré des avantages issus de son appartenance à une multinationale, « l'excess profit », n'est donc pas imposé. Le gouvernement entendait, de cette façon, attirer les investissements étrangers. La Commission européenne a toutefois estimé, au début de 2016, que ces « rulings » constituaient une aide publique interdite et a condamné l'Etat belge à récupérer les impôts éludés de cette façon.

La manière dont le système d'imposition des sociétés sera révisé, s'il l'est, n'est pas encore fixée actuellement, mais le gouvernement fédéral est convaincu qu'une réforme s'avère cruciale pour la position concurrentielle de notre pays.

3.3. Economie numérique

Connectivité

La Belgique brille par la qualité et la densité de son infrastructure de télécommunications et plus particulièrement son infrastructure fixe.

Graphique 3-7. Part des abonnements large bande fixe de min. 30 Mbps

En %.

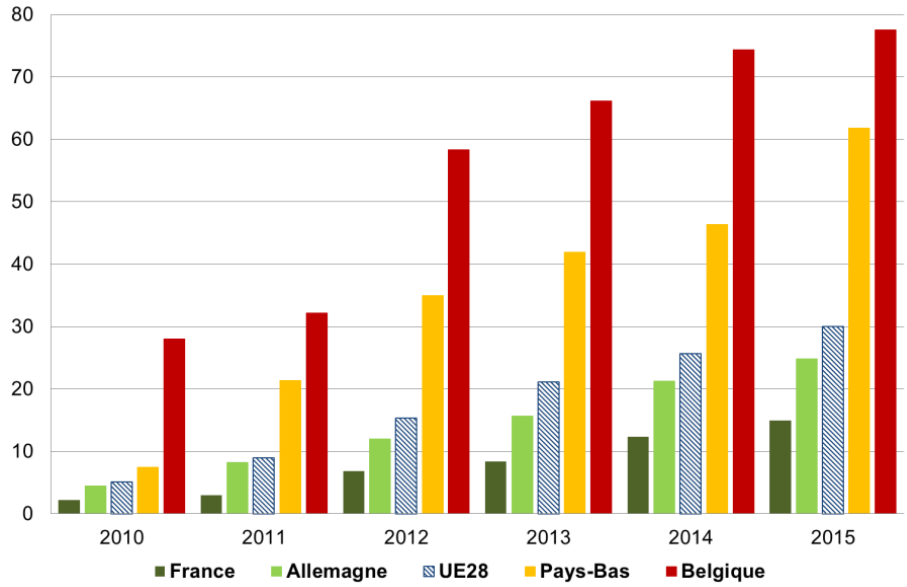

Source : Commission européenne, Digital Agenda Scoreboard.

La Belgique domine largement le classement européen en matière d'abonnements au haut débit rapide de type fixe. En effet, en juin 2015, 77,6 % des abonnements de ce type souscrits en Belgique portaient sur des débits supérieurs ou égaux à 30 Mbps. A titre de comparaison, la moyenne de l'UE28 pour cet indicateur s'établissait à 30 %.

Graphique 3-8. Taux de couverture de la population par les réseaux nouvelle génération

En % des ménages.

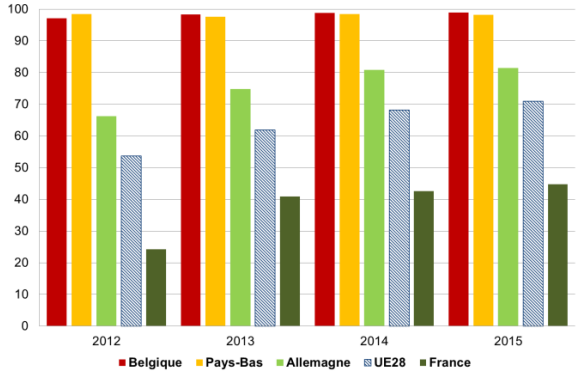

Graphique 3-9. Taux de couverture de la population par les réseaux 4G (LTE)

En % des ménages.

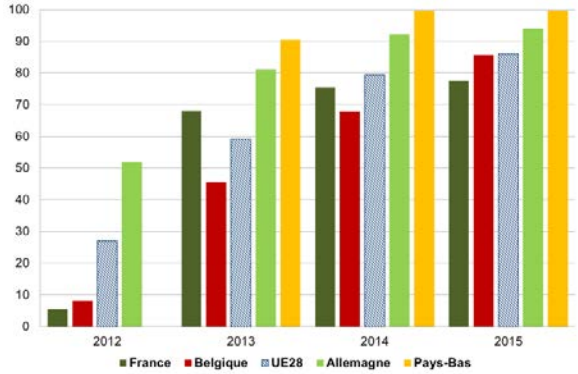

Source : Commission européenne, Digital Agenda Scoreboard.

En juin 2015, le taux de couverture de la population par la large bande fixe de type NGA (réseaux d'accès filaires tels que le FTTH, le FTTB, le VDSL, le câble DOCSIS 3.0 permettant des

débits d'au moins 30 Mbps) était de 98,9 %. Cela positionne notre pays à la deuxième place du classement de l'UE28.

Le taux de couverture de la population par les réseaux mobiles de type 4G s'est nettement améliorée entre 2014 et 2015 en Belgique avec une croissance spectaculaire de 17,8 points de pourcentage. Le niveau de notre pays s'est situé à la hauteur de la moyenne UE28, mais est resté encore très inférieur aux performances des Pays-Bas et de l'Allemagne.

Commerce électronique des entreprises

Le commerce électronique constitue l'un des indicateurs permettant d'évaluer dans quelle mesure les entreprises s'inscrivent dans l'économie numérique, en adaptant leurs canaux traditionnels de vente à cette nouvelle donne.

24,6 % des entreprises (avec minimum 10 travailleurs) de Belgique vendent en ligne via les différents réseaux informatiques en 2015. Le score de la Belgique est en hausse de 1,7 point de pourcentage par rapport à 2014 et nous positionne à la cinquième place du classement européen, tout juste derrière l'Allemagne mais loin devant nos autres voisins et la moyenne de l'UE28.

Graphique 3-10. Entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques

En % du total.

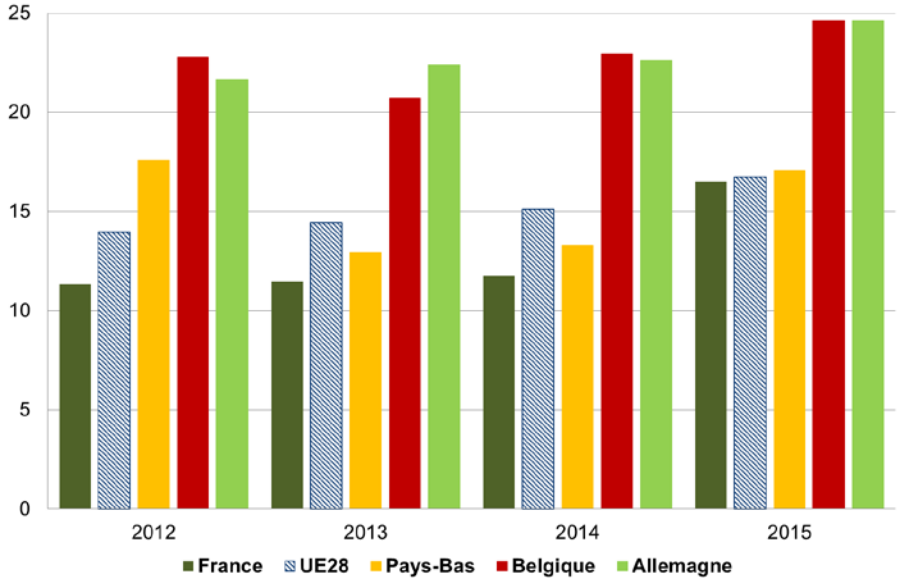

Source : Commission européenne, Digital Agenda Scoreboard.

22,3 % du chiffre d'affaires des entreprises de Belgique (toutes tailles confondues) provient du commerce électronique en 2015. La part du chiffre d'affaires provenant de l'e-commerce est corrélée à la taille des entreprises : elle est six fois plus élevée dans les grandes[28] entreprises (31 %) que dans les petites[29] entreprises (5,2 %).

Une analyse approfondie se trouve dans le Tableau de bord de juin 2016.

[28] 250 personnes ou plus.

[29] 10-49 personnes.

Focus. Numérisation

La Commission européenne s'engage résolument dans la numérisation. En 2015, elle a mis la « Digital Single Market Strategy » en œuvre, laquelle visait l'ouverture d'opportunités numériques aux personnes et aux entreprises ainsi que le renforcement de la position de l'Europe en tant que leader mondial dans le domaine de l'économie numérique. Cette stratégie se base sur trois piliers :

> Accès : un meilleur accès aux marchandises et services numériques, pour les consommateurs et les entreprises, dans toute l'Europe ;

> Environnement : créer les conditions favorables et un 'level playing field', permettant aux réseaux numériques et aux services innovateurs de se développer ;

> Economie et société : maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique.

The Boston Consulting Group[30] a récemment attiré l'attention sur l'importance de l'économie numérique pour l'Europe. Selon eux, la numérisation doit être mise en tête des priorités, du fait de l'émergence des pays asiatiques, étant donné son influence sur la croissance économique et l'emploi.

Les pays européens en tête en matière de numérisation (Danemark, Belgique, Pays-Bas, Suède, Estonie, Irlande, Finlande, Norvège et Luxembourg) développent essentiellement des activités économiques liées à l'internet et à la technologie de l'information et de la communication. Ces pays se caractérisent par une population relativement faible, sont très avancés sur le plan de la numérisation, innovateurs et dépendants des exportations, ce qui les rend également plus dépendants d'un grand marché numérique. Comme la numérisation leur permet d'atteindre un marché plus vaste, ces pionniers obtiennent également une plus grande valeur ajoutée. Une économie européenne encore plus numérisée engendrerait donc une croissance plus élevée du PIB et de l'emploi.

Il est toutefois à craindre que la croissance numérique de l'Europe ne se réalise pas suffisamment rapidement pour rester compétitive sur le plan mondial. Les pays asiatiques menacent de détrôner l'Europe, du fait que cette dernière ne montre pas assez d'ambition et ne saisit pas certaines opportunités, comme la suppression des barrières commerciales pour les petites entreprises. Du fait de la rapidité de la croissance numérique des nouvelles économies, l'Europe menace de rester à la traîne, entraînant des pertes de capital, de talent et de croissance de l'activité.

Dès lors, les pionniers numériques, dont la Belgique, doivent jouer un rôle clé en matière de transition numérique du reste de l'Europe et du monde. Ils doivent se protéger eux-mêmes et se montrer ambitieux, afin que ces interventions permettent à toute l'Europe de mieux profiter de l'impact positif de la numérisation. Les pays qui retirent le plus de profit de la numérisation européenne doivent aider à encourager la numérisation dans toute l'Europe, de telle sorte que chacun en retire des avantages.

[30] Boston Consulting Group (2016), Digitizing Europe: Why Northern European Frontrunners Must Drive Digitization Of The EU Economy, mai.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Le Boston Consulting Group[31] a estimé, de manière très large, qu'une numérisation poussée pouvait créer 300.000 emplois dans notre pays à l'horizon 2020 et doubler le taux de croissance de notre PIB[32]. Pour obtenir ce résultat, notre pays doit continuer à encourager l'entrepreneuriat numérique et opérer un changement culturel de manière à renforcer le commerce au-delà des frontières. Plus d'aptitudes dans les domaines numériques, combinées à un leadership fort, sont indispensables pour réaliser une numérisation complète. Le fait d'attirer les capitaux internationaux joue également un rôle clé dans la numérisation, étant donné les capitaux d'investissement limités en Belgique et la taille de notre pays.

Pour appuyer cette numérisation, les Etats membres européens ont déjà lancé quelques initiatives dans le domaine de l'appui financier, de l'entraînement et de la prise de conscience. C'est également le cas en Belgique : le projet « Digital Belgium » a été lancé par le ministre De Croo et, en Wallonie, les entreprises peuvent obtenir des « chèques technologiques » qui aident les PME à innover. La stratégie « Digital Wallonia » a également été mise en œuvre, pour faciliter la transformation numérique. « Vlaanderen Radicaal Digitaal » est le pendant flamand de cette initiative.

L'importance de la numérisation et de l'économie numérique pour la croissance économique et l'emploi apparaît toujours plus clairement. Il convient toutefois de veiller à ce que non seulement le monde des entreprises, mais également la population suivent cette numérisation. Une étude du Gezinsbond de 2016 montre en effet que l'ensemble de la population ne possède pas encore les aptitudes numériques nécessaires pour s'inscrire dans cette numérisation. L'éducation et la formation doivent y contribuer.

Investissements dans les réseaux

En 2014, les opérateurs belges du secteur des communications électroniques ont investi, hors redevances pour les licences, 18,3 % de leurs revenus dans les infrastructures de réseaux. Cette part est en augmentation par rapport à 2013 et a connu une croissance de plus de 5 points de pourcentage entre 2010 et 2014. La Belgique se positionne favorablement par rapport à la France (16,2 %), à l'Allemagne (13,4 %) et à la moyenne de l'UE (12,4 %).

[31] Boston Consulting Group (2016), Digitizing Belgium. How Belgium Can Drive And Benefit From An Accelerated Digitized Economy In Europe, septembre.

[32] A titre indicatif, dans le plan Digital Belgium, les estimations sont plus modestes : 50.000 nouveaux jobs sont attendus d'ici 2020 (et 1.000 nouvelles start-ups).

Graphique 3-11. Total des investissements dans les réseaux

En % des revenus du secteur des communications électroniques.

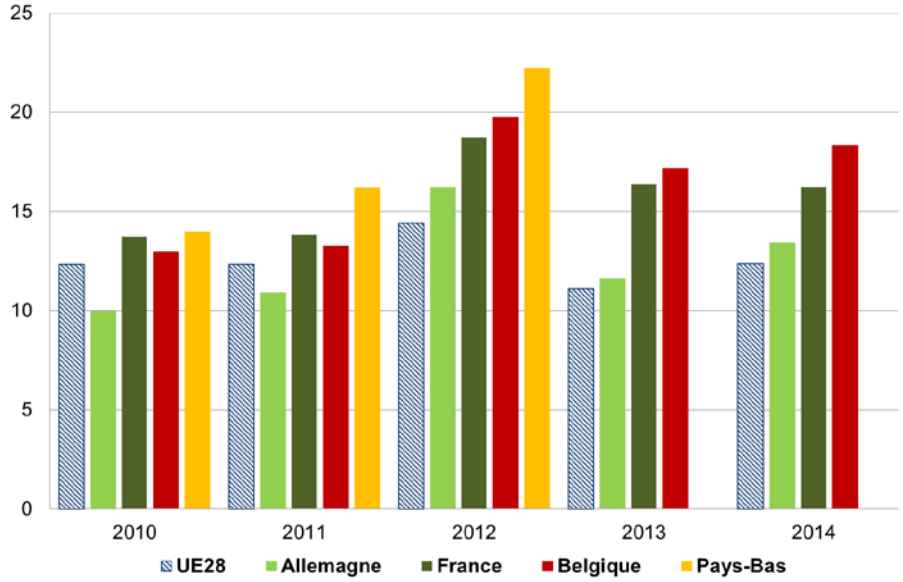

Source : Commission européenne, Digital Agenda Scoreboard.

Les investissements portent principalement sur l'extension de la couverture mobile de type 4G pour la population ainsi que sur la mise à niveau des réseaux fixes afin de répondre à la demande croissante de capacité de bande passante. D'après les derniers chiffres de l'IBPT, en 2015, les investissements dans les réseaux fixes représentent la plus grande part du montant total investi en actifs : près de 67 % contre seulement 30 % pour le secteur mobile[33].

Focus. DESI van de Europese Commissie

L'indice relatif à l'économie et à la société numériques (appelé en anglais « Digital Economy and Society Index » (ci-après DESI) est un indice composite élaboré par la Commission européenne (DG CNECT) pour évaluer l'évolution des pays de l'Union européenne vers une économie et une société numériques.

Il regroupe 30 indicateurs pertinents structurés autour de cinq volets : connectivité, capital humain, utilisation de l'internet, intégration des services de technologie numérique et services publics en ligne.

La Belgique se maintient à la cinquième place du classement de DESI 2016 avec un score global de 0,63. Elle fait partie du groupe de pays (avec le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, la Suède et le Royaume-Uni) qui obtiennent une note supérieure à la moyenne de l'UE (0,52), mais dont la note a augmenté plus lentement que celle de l'UE (Δ+0,02) dans son ensemble en comparaison avec le DESI 2015.

Les points forts de la Belgique résident dans son excellente connectivité, dans la forte propension des individus à utiliser les services internet et dans la très bonne intégration des technologies numériques dans les entreprises. En revanche, elle pâtit de ses performances moindres en matière de capital humain et de services publics numériques.

[33] IBPT, Situation du marché des communications électroniques, Rapport statistique, 2015.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

3.4. Entrepreneuriat

Esprit d'entreprise

Derrière une activité économique se cache un entrepreneur qui identifie des opportunités et les saisit.

Bien que 40 % des 18 à 64 ans identifient ces opportunités d'entreprendre, la peur de l'échec persiste (mais diminue) dans notre pays : presque 50 % d'entre eux craignent un échec, ce qui est davantage que chez nos voisins (42 % en Allemagne, 41 % en France et 33 % aux Pays-Bas).

Alors qu'en Allemagne, les entrepreneurs sont très bien considérés et qu'aux Pays-Bas l'entrepreneuriat est vu comme un excellent choix de carrière, la population belge est moins tentée par l'entrepreneuriat. Néanmoins, les efforts déployés par le gouvernement visent à éliminer l'écart entre les indépendants et les salariés.

L'OCDE et la Commission européenne[34] plaident pour un entrepreneuriat d'intégration sociale où chacun reçoit la possibilité de fonder son entreprise. L'accent est mis sur différents aspects : l'accès au financement, la compétence et l'attitude d'entrepreneuriat et la régularisation.

Focus. The Entrepreneurship Competence Framework[35]

L'entrepreneuriat est souvent placé en tête des priorités des pouvoirs publics. Apprendre à entreprendre en est toutefois encore à ses balbutiements. « Learning entrepreneurship », le développement des aptitudes à entreprendre, des attitudes et des connaissances permettant de traduire des idées créatives en actes, constitue une notion émergente et capte l'attention tant européenne que nationale.

A partir de cette idée, EntreComp, l'Entrepreneurship Competence Framework, a été créé par la Commission européenne. Ce cadre considère l'entrepreneuriat comme une aptitude transversale : il s'agit de transformer des opportunités et des idées en une création de valeur, pour soi-même ou pour les autres, sur le plan financier, culturel ou social[36]. Cela va du développement personnel à la participation active à la société, à l'accès (à nouveau) au marché du travail comme indépendant ou comme travailleur et à la conclusion de partenariats. Cette définition comporte, par conséquent, de nombreuses formes d'entrepreneuriat (social, vert, numérique...), dont la création de valeur dans le secteur privé, le secteur public et le secteur tertiaire, ou une combinaison de ces trois, et est, en outre, indépendant du domaine.

Le modèle EntreComp se compose de trois domaines de compétences, liés à la transformation d'idées en actes qui créent de la valeur : « idées et opportunités », « sources »

[34] OCDE & Union européenne (2015), Pallier la pénurie d'entrepreneurs 2015 : Politiques en faveur du travail indépendant et de l'entrepreneuriat, OECD Publishing, Paris.

[35] Bacigalupo, M., Kampylis, P., Punie, Y., Van den Brande, G. (2016). EntreComp: The Entrepreneurship Competence Framework. Luxembourg : Publication Office of the European Union.

[36] Définition retenue : « Entrepreneurship is when you act upon opportunities and ideas and transform them into value for others. The value that is created can be financial, cultural, or social (FFE-YE, 2012) ».

et « passer aux actes ». Cinq aptitudes concrètes sont reliées à chacun de ces trois domaines. Le cadre forme un pont entre l'éducation et le travail, par une meilleure compréhension et une cartographie des compétences d'entrepreneur.

Après son introduction, le modèle doit être suivi, afin d'en mesurer la progression sur deux plans :

> d'une part, le développement de plus d'indépendance et de responsabilité pour créer de la valeur à partir d'idées et d'opportunités,

> et d'autre part, le passage d'une capacité à créer de la valeur dans des contextes simples et prévisibles à une capacité à créer de la valeur dans des environnements en constante évolution.

L'entrepreneuriat et l'enseignement sont des compétences régionales ; de nombreuses initiatives sont donc en mouvement dans ces domaines au plan régional. La Flandre met le plan d'action « Ondernemend onderwijs » en œuvre[37] : via une culture entrepreneuriale, les établissements d'enseignement stimulent l'esprit d'entreprise auprès des élèves et leur donnent le sens de l'entrepreneuriat, ainsi que des occasions de développer leurs aptitudes en matière d'entrepreneuriat. En Wallonie également, l'apprentissage entrepreneurial a été repris dans le Plan Marshall 4.0[38]. L'accent est mis sur l'enseignement entrepreneurial et sur des écoles entrepreneuriales, orientées vers l'appui aux entrepreneurs étudiants ou féminins. Il existe, par ailleurs, des formations au cours desquelles les professeurs sont entraînés à l'enseignement de l'entrepreneuriat[39]. Dans le Small Business Act Bruxelles, des mesures ont été intégrées sur le plan de l'enseignement afin de stimuler l'esprit d'entreprise[40].

Dynamisme entrepreneuriale

L'esprit d'entreprise est bien sûr un requis important pour l'entrepreneuriat, toutefois celui-ci doit aboutir à la création d'une entreprise avant d'exercer un impact sur la croissance économique et la compétitivité.

Le « Total early-stage Entrepreneurial Activity » (TEA), un indicateur utilisé dans l'enquête GEM, fournit à cet effet la part de la population entre 18 et 64 ans engagée dans la création d'une entreprise ou à la tête d'une jeune entreprise. En Belgique, ce pourcentage de personnes qui, selon l'enquête, procèdent à la création d'une entreprise progresse depuis quelques années pour atteindre un pic en 2015 (6,2 %). L'entrepreneuriat belge est donc supérieur à celui de ses voisins : en France (5,3 % en 2014), en Allemagne (4,7 %), mais reste toutefois inférieur à celui de ses voisins du nord (7,2 %), bien que ce pourcentage diminue fortement.

---

37 http://www.vlaio.be/sites/default/files/vr_2015_1112_med.0558_2_actieplan_ondernemend_onderwijs_-_bijlage.pdf.

38 http://planmarshall.wallonie.be/.

39 http://www.aei.be/fcee/.

40 http://didiergosuin.brussels/sites/default/files/documents-articles/texte_sba_fr.pdf.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 3-12. Total early-stage Entrepreneurial Activity

En %.

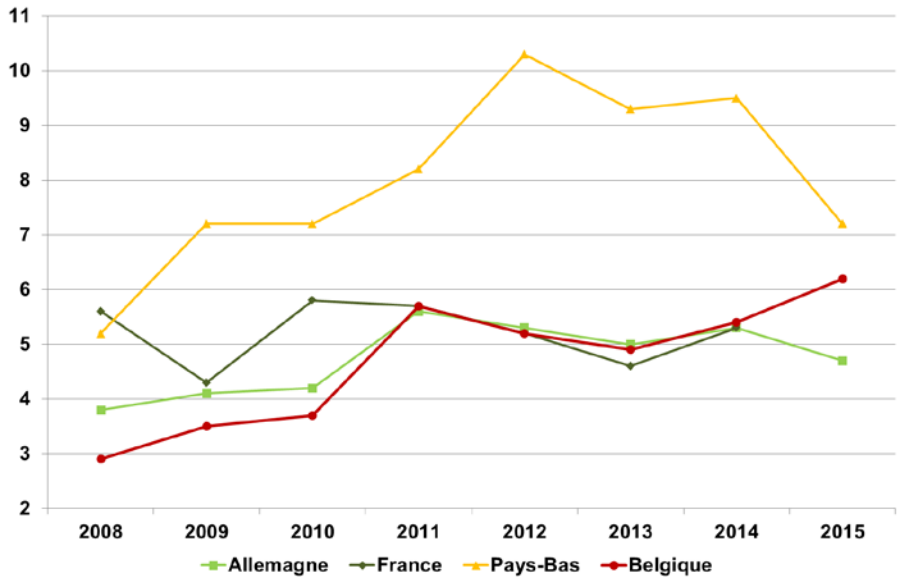

Source: Global Entrepreneurship Monitor.

Le nombre d'entreprises en Belgique a augmenté de 2,5 % en 2014 (industrie et services marchands, sauf holdings). En France, l'entrepreneuriat a progressé plus rapidement et la croissance nette de la population des entreprises s'est appréciée de 7,2 %. La croissance a été plus faible aux Pays-Bas (2,3 %), tandis que la population des entreprises a fortement diminué de 5,1 % (estimations) en Allemagne.

La population belge des entreprises se compose, par ailleurs, essentiellement de petites entreprises : plus de deux tiers des entreprises (69,2 %) n'occupent pas de travailleurs et 21 % n'a que d'un à quatre travailleurs en service (industrie et services marchands, sauf holdings). A peine 5,1 % des entreprises belges possèdent plus de 10 personnes. En France également et certainement aux Pays-Bas, le paysage entrepreneurial est essentiellement composé de petites entreprises sans personnel (67 et 78,6 %, respectivement). En Allemagne, où près de la moitié des entreprises ne comptent pas de travailleurs, un peu plus de 12 % des entreprises détiennent toutefois plus de 10 travailleurs.

Il apparaît, dans l'intervalle, que l'exonération des principales cotisations patronales à la sécurité sociale pour la première embauche porte ses fruits : le nombre de nouveaux employeurs a augmenté de 24 % au cours du premier semestre de 2016, par comparaison avec le premier semestre de 2015[41].

[41] http://borsus.belgium.be/fr/ind%C3%A9pendants-qui-engagent-un-premier-travailleur-24-de-plus-au-premier-semestre.

Tableau 3-1. Croissance nette de la population des entreprises

En %.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Belgique	0,84	1,67	1,93	2,78	3,02	2,52
Allemagne	-1,18	0,73	0,91	0,41	-0,85	-5,17
France	5,49	4,64	1,02	2,07	4,78	7,23
Pays-Bas	n.b.	n.b.	4,41	2,71	1,03	2,29

Source : Eurostat.

La Commission européenne[42] a entamé, fin mars 2016, une consultation publique au sujet des start-ups et des obstacles auxquels celles-ci peuvent être confrontées durant leur cycle de vie. L'objectif de la consultation est de fournir, au moyen d'initiatives européennes, des solutions aux problèmes les plus fréquents.

En outre, il est important que les entreprises soient orientées vers l'international. La Belgique, qui possède un petit marché local, doit surtout pouvoir regarder au-delà des frontières. 23 % des personnes interrogées, engagées dans un entreprenariat (TEA) en Belgique, reconnaissent posséder plus de 25 % de clients étrangers. Notre pays est une petite économie ouverte et la barrière linguistique avec nos principaux partenaires commerciaux demeure limitée.

Accès au financement

Il existe différentes possibilités de financement, dont les plus connues et les plus populaires sont le capital propre, le prêt bancaire et la ligne de crédit. Le venture capital connaît, pour sa part, de plus en plus de succès.

Selon une enquête européenne au sujet de l'accès au financement (BCE et CE), seules 6 % des demandes de prêt ont été refusées en 2015 en Belgique ; ce chiffre était de 7 % un an auparavant. Toutefois, seules 70 % des demandes ont été entièrement autorisées, tandis qu'en 2014, 83 % l'avaient été. La part de demandes de prêt, qui étaient encore en attente ou n'avaient reçu aucune réponse, était toutefois encore élevée (13 %).

[42] http://ec.europa.eu/growth/tools-databases/newsroom/cf/itemdetail.cfm?item_id=8723&lang=fr.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Graphique 3-13. Résultat de la demande de crédit pour un prêt bancaire

En % des PME qui ont introduit une demande de crédit.

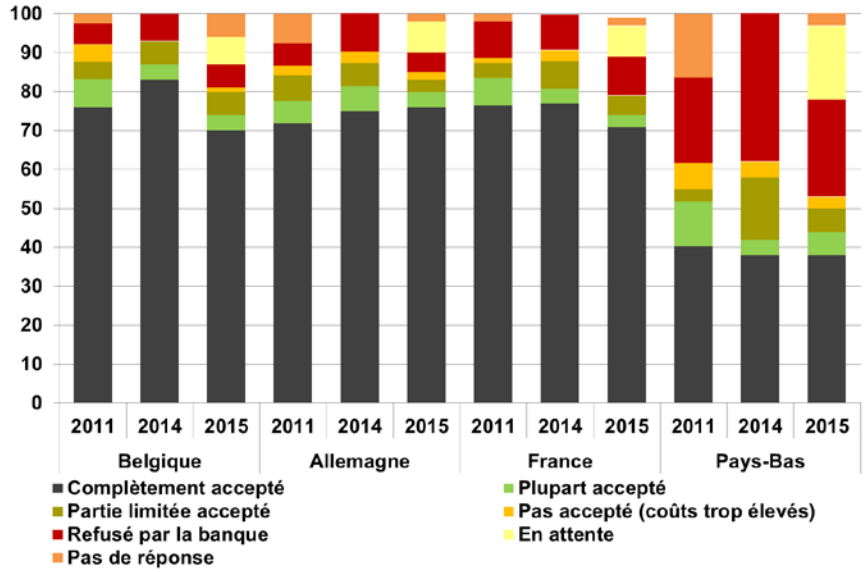

Source : CE, enquête SAFE.

En 2016, l'octroi de prêts aux entreprises, suite à une demande croissante, a augmenté sur une base annuelle dans notre pays. Les banques attribuent cette progression à un assouplissement des conditions de prêt dû à l'augmentation de la pression concurrentielle, à une meilleure perception des risques (perspectives économiques plus avantageuses) et aux taux d'intérêt en baisse. Bien que le taux de satisfaction des entreprises à l'égard de l'octroi de prêt ait diminué au début de cette année, il reste toujours favorable.

L'édition de juin 2016 du Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge renferme plus d'informations sur les possibilités de financement.

Focus. COSME : compétitivité des PME

COSME est le programme UE dont l'objectif est de stimuler l'entrepreneuriat afin d'accroître la compétitivité des petites et moyennes entreprises. Ce programme se déroule sur la période 2014-2020 (y inclus) et dispose d'un budget de 2,3 milliards d'euros. COSME offre une aide aux PME, sur quatre plans :

> appui à l'internationalisation et à l'accès aux marchés,
> création d'un climat d'entreprise favorable,
> stimulation d'une culture d'entrepreneuriat et
> facilitation de l'accès au financement.

Le volet « accès au financement », opérationnel depuis août 2014, comprend deux outils financiers :

> le mécanisme de garantie de prêt, qui offre des garanties et des contre-garanties aux institutions financières (p.ex. les mutuelles, les banques, les sociétés de leasing) de manière à ce qu'elles puissent octroyer plus de prêts et de services de leasing aux PME. Les risques sont ainsi répartis et les entreprises disposent de plus de chances.

> le mécanisme de fonds propres pour la croissance, qui fournit des capitaux à risques à des fonds de placement investissant dans la phase d'extension et de croissance des PME. Ce type de financement est donc prévu pour les entreprises possédant un important potentiel de croissance, par-delà des frontières nationales.

Ce programme tente, suite au Competitiveness and Innovation Framework Programme (CIP) qui s'est déroulé durant la période 2007-2013, de stimuler l'entrepreneuriat et la croissance au sein des PME, par l'intermédiaire d'un système de garantie et de contribution aux fonds propres.

Seconde chance

Sur le plan de l'entrepreneuriat de la seconde chance, la Belgique obtient un meilleur score que l'UE, pour 3 des 4 critères. Seule la peur de l'échec constitue un obstacle auprès des (candidats-) entrepreneurs. Plus de détails à ce sujet sont présentés dans le Tableau de bord de juin 2016.

Tableau 3-2. Indicateur sur l'entrepreneuriat de la seconde chance

	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	UE
Temps nécessaire à la fermeture d'une entreprise, 2015 (en années)	0,9	1,2	1,9	1,1	2
Coût d'une fermeture d'entreprise, 2015 (coût du recouvrement des créances en % de la valeur du patrimoine du débiteur)	3,5	8	9	3,5	10,3
Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance, 2012 (% de la population)	81	80	80	78	82
Peur de l'échec, 2014 (%)	49,4	40,0	40,7	34,8	40,7

Source : Commission européenne (SBA).

3.5. Concurrence – industries de réseau

Un marché compétitif présentant un bon fonctionnement du marché donne lieu à des prix équitables et à une qualité suffisante. Un bon fonctionnement du marché est une condition nécessaire non seulement pour les secteurs de production mais également pour l'industrie de réseau. Les secteurs de réseau mentionnés plus haut sont régulés, vu leur importance : la CREG contrôle le secteur de l'énergie[43] et l'IBPT le secteur des télécommunications. La structure et le fonctionnement de ces régulateurs se basent sur trois grands principes : l'indépendance, la responsabilité et un champ d'activité défini[44].

Le secteur de l'électricité et celui des télécommunications jouent un rôle important comme facteurs intrants et facilitateurs d'autres activités économiques et sociales. Dans une économie à grande consommation d'énergie comme la Belgique, un bon fonctionnement du marché de l'énergie est nécessaire en vue d'une distribution adéquate en énergie des industries et des ménages à prix compétitif. Le bon fonctionnement du secteur des télécommunications est également fondamental.

[43] Le marché de l'énergie est régulé au niveau régional : CWaPE en Wallonie, BRUGEL à Bruxelles et VREG en Flandre.

[44] OCDE (2016), Regulatory management practices in OECD countries, Economic department working paper 1296.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Dans le chapitre 2 « Compétitivité prix-coût », nous avons déjà abordé les prix dans les différentes industries de réseau (électricité, gaz et télécom). Dans ce chapitre, nous traiterons de l'offre de ces industries de réseau.

Marché de l'électricité

Selon les chiffres Eurostat de 2014, la production de l'électricité était toujours, environ 60 %, détenue par le producteur historique, mais la part de marché se réduit néanmoins d'année en année (-32,5 % sur 15 ans).

La concurrence augmente fortement auprès des fournisseurs finaux, qui forment le pont entre les gestionnaires du réseau de distribution et les utilisateurs finaux : les chiffres récents pour 2015 ont clairement montré que la part totale de marché détenue par les 4 principaux fournisseurs sur le marché belge de l'électricité avait légèrement diminué, jusqu'à 71,5 %. Si les parts de marché sont calculées sur la base du nombre de points d'accès, les 5 principaux fournisseurs représentent conjointement 90,8 % du marché de l'électricité. Le marché de l'électricité pour les clients industriels connaît une concurrence plus faible pour des raisons techniques et le fournisseur historique le domine encore.

La concurrence sur les marchés français et néerlandais de l'électricité est plus limitée qu'en Belgique (seulement 2 et 3 fournisseurs finaux), tandis que la concurrence est plus forte en Allemagne : les 4 principaux fournisseurs ne gèrent qu'un tiers du marché.

Graphique 3-14. Part de marché cumulée des principaux fournisseurs d'électricité, 2014

En % et nombre de fournisseurs principaux.

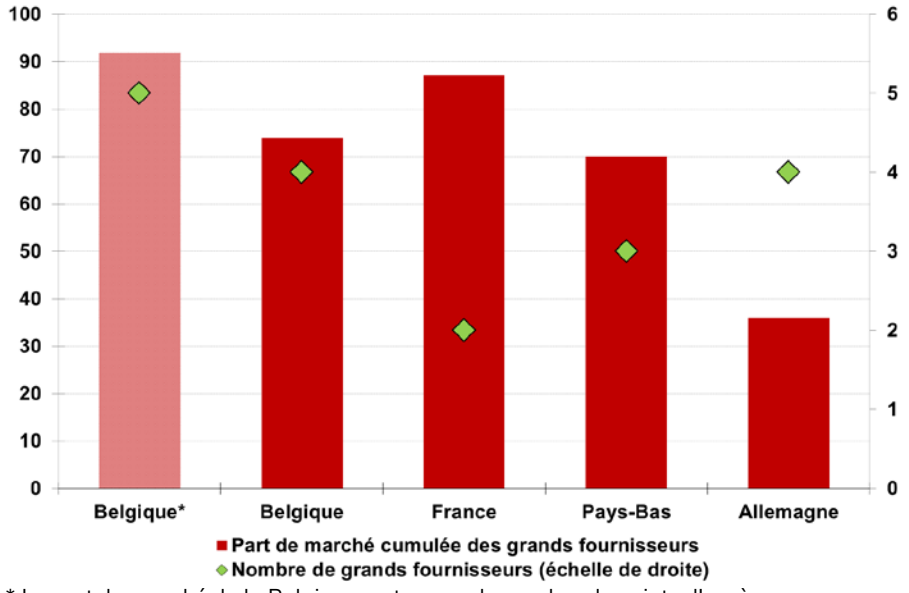

* La part de marché de la Belgique en termes de nombre de points d'accès.
Source : Eurostat, CREG.

Marché du gaz

Le marché belge du gaz comptait, en 2014, 5 importateurs importants (représentant plus de 5 % des parts du marché), qui, ensemble, ont assuré 82,6 % de l'importation de gaz en Belgique. Le plus grand importateur représentait une part de marché de 33,4 %.

Il ressort des chiffres des régulateurs de l'énergie pour l'année 2015, la présence de 6 principaux fournisseurs finaux sur le marché belge du gaz, représentant ensemble une part de

marché de 69,6 %. Le principal fournisseur possédait une part de marché de 20,3 %. La concurrence a augmenté sur le marché des clients industriels de gaz (avec une consommation annuelle supérieure à 10 GWh) : le principal fournisseur n'y possédait, en 2014, que 37 % du marché, alors qu'en 2012, il représentait encore plus de la moitié de ce marché.

Graphique 3-15. Part de marché du principal fournisseur de gaz

En %.

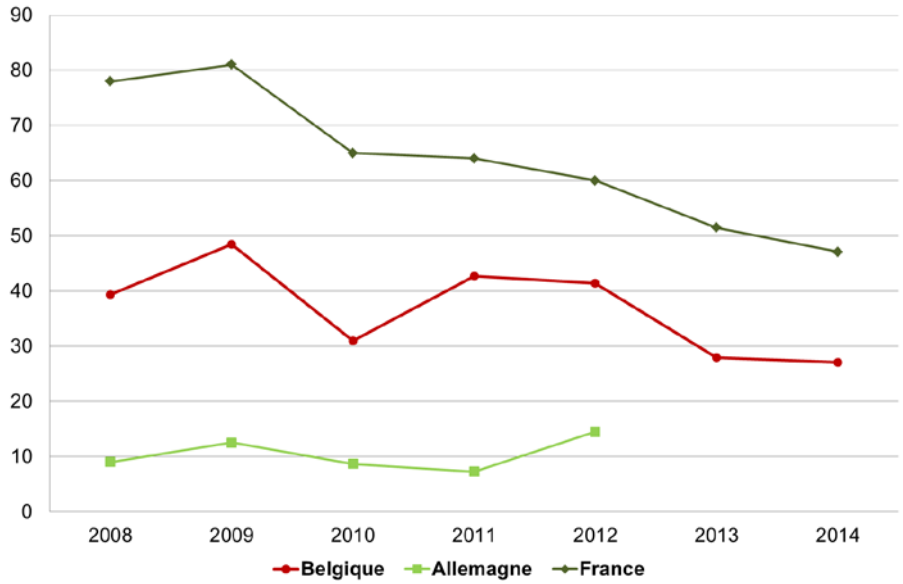

Source : Eurostat.

Télécommunications

La part de marché de l'opérateur historique pour la large bande fixe était de 46 % en juillet 2015 en Belgique. Cette hausse par rapport à 2014 (où elle était de 44 %) s'explique par la récupération de la clientèle de Base après que ce dernier ait cessé la commercialisation de son offre haut débit fixe. La Belgique se situe au-dessus de la moyenne européenne où cette part atteint de 41 %.

Graphique 3-16. Part de l'opérateur historique dans la large bande fixe, 2014

En %.

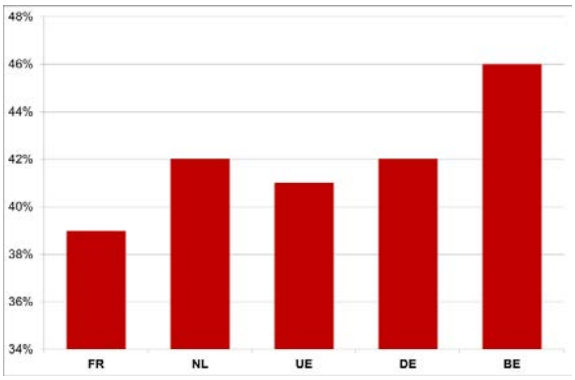

Graphique 3-17. Part de marché du principal opérateur mobile

En %.

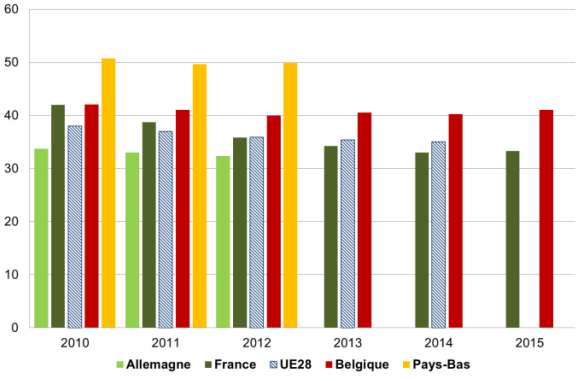

Source : Eurostat.

Le principal opérateur de téléphonie mobile en Belgique, Proximus, domine largement le marché avec une part de marché (exprimée en pourcentage des cartes SIM actives) de 41 %

à la fin de l'année 2015. En moyenne dans l'UE, la part du plus grand opérateur s'établissait à 34,7 % en 2014.

Vous pouvez retrouver plus d'information sur la concurrence dans les industries de réseau (électricité, gaz et télécom) dans la troisième édition du Tableau de bord de la compétitivité belge (juin 2016).

Focus. Consumer markets scoreboard

La Commission européenne a publié, en septembre 2016, le bisannuel Consumer Markets Scoreboard[45]. Ce tableau de bord reflète les scores de plus de 40 marchés de consommateurs, correspondant à des indicateurs tels que la confiance, la comparabilité, l'offre du marché, les réponses aux attentes, aux plaintes et aux problèmes. La mesure de ces performances aide à réformer les marchés et à améliorer la législation relative aux consommateurs. De tels efforts favorisent l'allocation optimale des ressources et la compétitivité. Il existe, en outre, une légère corrélation positive entre les performances en matière de confiance et d'attentes et la compétitivité en général.

Le rapport le plus récent mentionne que les performances des marchés de services s'améliorent plus rapidement que celles des marchés de marchandises. Les services financiers ont principalement connu la progression la plus importante. Les performances diffèrent toutefois fortement selon les marchés et les pays considérés. De manière générale, il est apparu qu'au sein de l'UE, le marché de l'électricité ne répondait pas suffisamment aux souhaits des consommateurs et que le marché des télécommunications connaissait également des problèmes. Les clients ont éprouvé le plus d'inconvénients dans ces deux secteurs.

Pour la Belgique, le score moyen des indicateurs liés aux performances du marché se situait en dessous de la moyenne UE, malgré une augmentation par rapport à la période précédente (2015 par rapport à 2013), qui avait été essentiellement due aux marchés de services. Le marché de l'électricité était l'un des marchés les plus performants dans notre pays : le nombre de plaintes et de problèmes s'est révélé plus faible et les attentes plus élevées que dans l'UE. Le marché des télécommunications, par contre, était l'un des marchés les moins performants, par comparaison avec l'UE, en raison des scores défavorables sur le plan de la comparabilité, de la confiance et des possibilités de choix.

3.6. Marché du travail

Les statistiques sur le taux d'emploi sont examinées dans le Tableau de bord de la compétitivité de juin 2016.

[45] Commission européenne (2016), Consumer Markets Scoreboard 2016, septembre.

Graphique 3-18. Taux d'emploi

En % de la population totale des 20-64 ans.

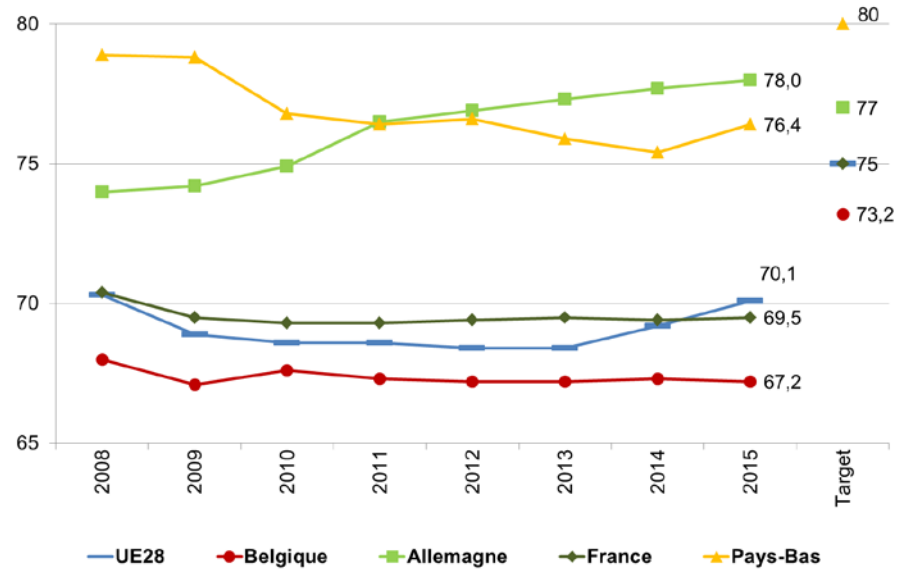

Source : Eurostat.

3.7. Education et formation

En 2015, l'Allemagne demeure le pays qui a le moins bien performé avec un taux de diplômés de l'enseignement supérieur s'élevant à 32,3 %. A l'inverse, les Pays-Bas ont affiché le plus haut taux (46,3 %), la France a occupé la deuxième place (45,1 %) suivie de près par la Belgique (42,7 %). A l'horizon 2020, la Belgique s'est engagée à relever à 47 % le pourcentage de la population de 30-34 ans titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cet objectif apparaît plus ambitieux que celui fixé au niveau de l'UE dans son ensemble (40 % en 2020). L'évolution à un an d'écart montre qu'en 2015, la Belgique a été le seul pays où le taux de diplômés de l'enseignement supérieur a diminué (-1,1 point de pourcentage).

Graphique 3-19. Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, âgés entre 30 et 34 ans

En %.

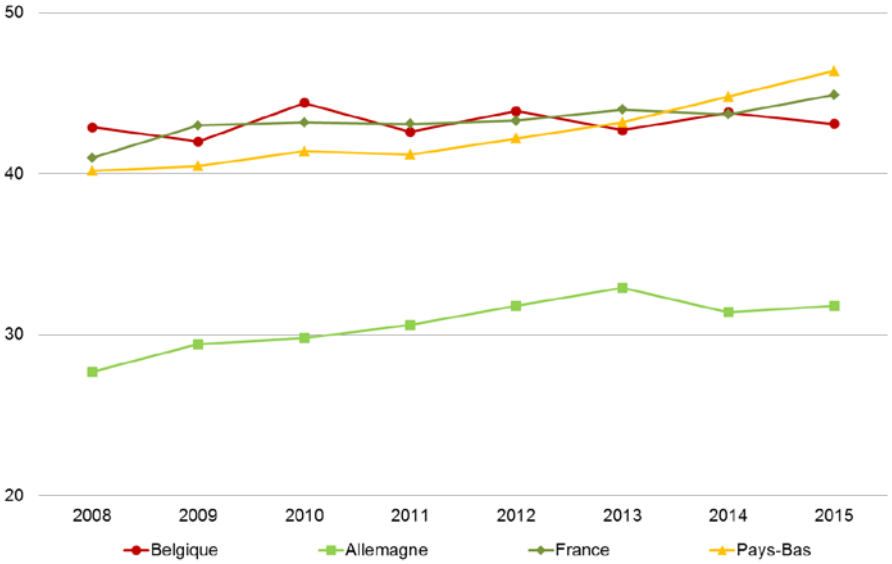

Source : Eurostat.

Entre 2008 et 2015, le taux de diplômés de l'enseignement supérieur a crû de 16,6 % pour l'Allemagne, de 15,2 % pour les Pays-Bas, de 10 % pour la France, tandis qu'il a diminué de 0,47 % pour la Belgique.

En 2015, le taux de jeunes ayant quitté prématurément l'école et la formation s'est élevé à 10,1 % en Belgique, contre 9,8 % en 2014. A l'horizon 2020, la Belgique envisage de ramener son taux d'abandon scolaire à 9,5 %. Cet objectif s'avère également plus ambitieux qu'au niveau européen (10 %).

La formation professionnelle constitue un facteur déterminant de l'acquisition ou de l'amélioration des connaissances, des qualifications et des compétences des travailleurs. Elle contribue donc grandement à améliorer leur productivité mais aussi leur insertion ou leur réinsertion professionnelle.

Graphique 3-20. Population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue[46]

En %.

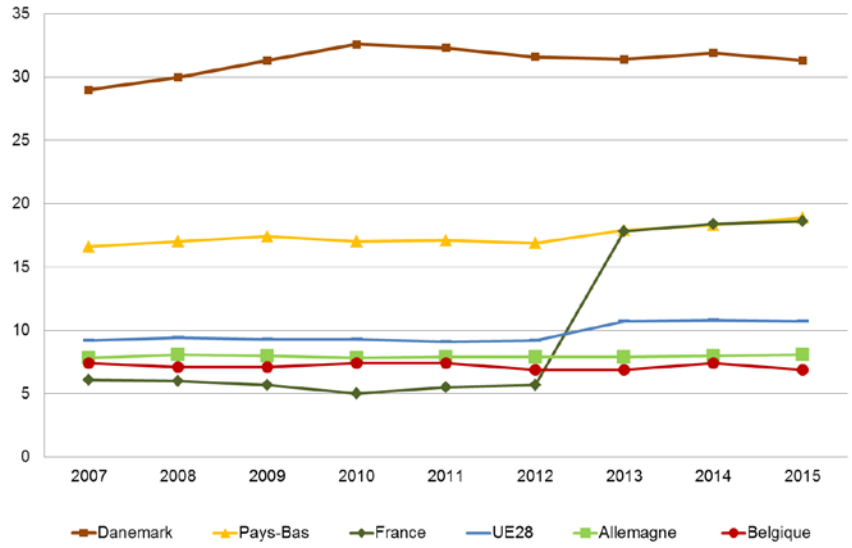

Source : Eurostat.

La Belgique enregistre en ce domaine une piètre performance sur toute la période analysée. Elle se situe en retrait par rapport à l'Allemagne (8,1 % en 2015), à la moyenne de l'UE28 (10,7 % en 2015) et surtout aux Pays-Bas (18,9 % en 2015). Les pays scandinaves font clairement figure d'exception avec des performances très largement supérieures à celles des autres pays de l'UE. En 2015, seulement 6,9 % (-0,5 point de pourcentage par rapport à 2014) de la population belge âgée de 25 à 64 ans avait suivi au moins une fois une formation continue.

Depuis 2005, les entreprises doivent organiser en moyenne un jour de formation par an par travailleur, à côté de l'obligation pour les entreprises du secteur privé d'investir 1,9 % de la masse salariale totale en faveur de la formation professionnelle. Le groupe d'experts « Compétitivité et Emploi » a constaté quelques lacunes[47] dans le cadre actuel belge en matière de formation : l'objectif qui a été défini (1,9 %) représente davantage un instrument fi-

[46] L'importante différence de résultat que la France et l'UE28 connaissent entre 2012 et 2013 s'explique par une rupture de série.

[47] Groupe d'experts « Compétitivité et Emploi » (2015), Commission 5 : « Efforts de formation des entreprises », novembre.

nancier qu'un objectif en soi. De plus, une incohérence fondamentale apparaît entre le mécanisme de gouvernance (incl. le mécanisme d'évaluation), l'objectif et les instruments déterminés légalement et enfin, le cadre légal actuel combine les différentes sources de droit (légal et conventionnel).

Afin de résoudre les problèmes liés au cadre actuel, le groupe d'experts propose deux alternatives. Ces alternatives doivent répondre aux trois objectifs principaux :

- un meilleur fonctionnement du marché du travail et l'assurance de l'adéquation entre les besoins des entreprises et les projets professionnels des travailleurs ;
- la sécurisation des parcours professionnels des travailleurs et
- la facilitation de l'insertion sur le marché du travail voire la réinsertion pour les demandeurs d'emploi inoccupés.

La première alternative consiste en une approche institutionnelle, qui offre aux secteurs la liberté de définir les meilleurs instruments sur la base de leurs besoins spécifiques. La deuxième alternative présente un compte individuel de formation. Ce compte contient des crédits destinés à financer la formation certifiée dans une optique de gestion de la carrière professionnelle.

3.8. Facilitation des affaires

Ease of doing business

Par rapport à ses partenaires commerciaux, la Belgique s'en sort moins bien sur le plan du soutien du climat d'entreprise. Selon l'indicateur « ease of doing business », la Belgique se trouve en 43e position tandis que ses voisins se trouvent dans le top 30. L'enregistrement des propriétés, l'octroi d'informations de crédit et la pression fiscale élevée constituent les plus gros obstacles. Pour une analyse plus détaillée de l'indicateur « ease of doing business », consultez le Tableau de bord de novembre 2015.

Tableau 3-3. Ease of doing business indicator

Distance à la frontière (100 %), en %.

	Score 2014-2015 (%)	Score 2008-2009 (%)	Ranking 2014-2015
Belgique	72,5	74,05	43
Allemagne	79,87	79,96	15
France	75,96	70,36	27
Pays-Bas	75,94	75,2	28

Source : Banque mondiale, Doing business.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Note explicative du tableau : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vertes et rouges renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Pour chaque indicateur, la dernière année disponible peut être accompagnée de la lettre « N »qui signifie que les données ont été actualisées. Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse de la compétitivité hors prix

Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min.	Max.
Innovation							
Dépenses en R&D (en % du PIB)	**2014**	2,5	2,9	2,3	2,0	0,38 (RO)	3,05 (DK)
		↗	↗	↗	↗	↘	↘
Proportion des effectifs de R&D (en %)	**2014**	1,38	1,43	1,47	1,38	0,34 (RO)	2,02 (DK)
		↗	↗	↗	=	↘	=
Brevets déposés auprès de l'OEB (en nombre de demandes par millions d'habitants)	**2015(N)**	180	307	162	419	8 (GR)	418 (NL)
		↗	↘	↗	↗	↘	↗
Investissement directs étrangers							
Investissements directs étrangers – Solde (en millions d'euros)	**2015(N)**	8.216	56.437	-1.889	9.106	-101.335 (GB)	188.193 (LU)
		↗	↘	↘	↗	↗	↗
Economie numérique							
Taux de couverture de la population par les réseaux de nouvelle génération et 4G (ranking 1-4)	**2015**	2	3	4	1	-	-
		=	↘	=	=	-	-
Pourcentage des abonnements large bande fixe de min. 30Mbps	**2015**	77,6	24,8	15,0	61,8	2,8 (HR)	77,6 (BE)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Pourcentage d'entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques (total)	**2015**	24,6	24,6	16,5	17	5,8 (BG)	32,2 (IE)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Pourcentage du CA provenant du commerce électronique (total)	**2015**	22,3	17,4	17,5	13,3	1,3 (GR)	37,4 (IE)
		↗	↗	↗	↗	↘	↗
Total des investissements dans les réseaux (en % des revenus du secteur des communications électroniques)	**2014(N)**	18,3	13,4	16,2	22,2*	10,5 (SK)	37,0 (LU)
		↗	↗	↘	↗	↗	↗

Entrepreneuriat							
TEA-activity (in %)	**2015**	6,2	4,7	5,3 **	7,2	3,5 (BG)	14,1 (LV)
		↗	↘	=	↘	-	↗
Orientation internationale des PME (% de TEA)	**2015**	22,9	25,1	22,0 **	19,7	6,3 (ES)	40,0 (LU)
		↘	↗	=	↗	↗	↘
Pourcentage des prêts accordés aux PME (en % du total des demandes)	**2015**	70	76	71	38	23 (GR)	79 (PL)
		↘	↗	↘	=	↘	↗
Soutien à l'entrepreneuriat de la seconde chance (en %)	**2012**	81	80	80	78	60 (SI)	91(GR)
		=	=	=	=	=	=
Concurrence[1]							
Nombre des principaux fournisseurs d'électricité	**2014**	4,0	4,0	2,0	3,0	1 (GR, CY, MT)	9 (SI)
		↘	=	=	↘	=	↗
Part du principal fournisseur de gaz (en %)	**2014**	27,1	14,5*	47,1	-	14,5* (DE)	100 (LV)
		↘	=	↘	-	=	=
Part de marché de l'opérateur historique dans la large bande fixe (en %)	**2015**	46	42	39	42	24 (BG)	67 (LU)
		↗	=	=	↗	↗	↘
Part de marché du principal opérateur mobile (en %)	**2015**	41,0	32,3*	33,3	49,8**	29,8 (PL)	65,9 (CY)
		↗	↘	↗	↗	=	↘
Marché du travail							
Taux d'emploi (en % de la population totale des 20-64 ans)	**2015**	67,2	78	69,5	76,4	54,9 (GR)	80,5 (SE)
		↘	↗	↗	↗	↗	↗
Education et formation							
Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur scolaire, âgés entre 30-34 ans (en %)	**2015(N)**	42,7	32,3	45,1	46,3	25,3 (IT)	57,6 (LT)
		↘	↗	↗	↗	↗	↗
Pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue	**2015(N)**	6,9	8,1	18,6	18,9	1,3 (RO)	31,3 (DK)
		↘	↗	↗	↗	↘	↘
Facilitation des affaires							
Ease of doing business indicator (distance à la frontière (100 %), en %)	**2014-2015**	72,5	79,9	76,0	76,0	63,7 (MT)	84,4 (DK)
		↗	↗	↗	↘	↗	↗

[1] Au plus grande est la part du plus grand fournisseur, moins la concurrence joue dans les industries de réseau.

* 2012 ;
**données de l'année précédente.

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Novembre 2016

Executive summary

01 Contexte global

02 Compétitivité prix-coût

03 Compétitivité hors prix

04 Développement durable et cohésion sociale

05 Indicateur composite du tableau de bord

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

4. Développement durable et cohésion sociale

Selon László Andor, ex-commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion : « La transformation structurelle de l'économie en une économie verte et efficace dans l'utilisation des ressources change déjà la donne dans tous les secteurs. Elle offre la possibilité de créer des emplois de qualité, compatibles avec la protection de l'environnement, tout en contribuant à la relance et en œuvrant à la pérennité du bien-être des générations à venir. Si nous prenons les mesures qui conviennent, nous ferons de l'économie verte un vecteur essentiel de la compétitivité globale de l'Europe, au service de la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. »

En outre, il ressort des travaux de modélisation de l'OCDE, présentés dans les Perspectives de l'environnement à l'horizon 2050 (*Environmental Outlook to 2050*), que les gouvernements qui placent la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale et sont en mesure de protéger l'environnement et de préserver les ressources pour les générations futures[48].

Par ailleurs, le concept de « Creating Shared Value » décrit par Porter et Kramer (2011) met en lumière la possibilité de satisfaire les besoins sociétaux (tout besoin économique, social ou environnemental d'une société) tout en rencontrant les objectifs des entreprises.

En intégrant la durabilité dans les chaînes de valeur et en favorisant l'innovation ou encore le repositionnement sur des marchés traditionnels, les valeurs partagées « peuvent apporter une plus-value » en augmentant la productivité de l'entreprise, le bien-être des travailleurs et en procurant des gains à la collectivité. Ces valeurs partagées contribuent à prendre en compte des facteurs externes (dont gaspillage d'énergie, pollution).

Afin de surmonter la crise économique et financière et de mesurer la transformation de l'économie en économie verte, l'Union européenne a élaboré la stratégie Europe 2020 suivi du « Paquet énergie et climat UE 2030 » ayant pour but de rendre l'économie de l'Union intelligente, compétitive, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés.

Développement durable

En 2014, la Belgique et ses principaux partenaires commerciaux ont vu leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) diminuer (France : -5,5 %, Allemagne : -4,6 %, Belgique : -4,3 % et Pays-Bas : -3,7 %) par rapport à l'année précédente. Sur une plus longue période (2008-2014), notre pays a enregistré la plus forte baisse de ses GES (-18 %), suivi de la France (-8 %), des Pays-Bas (-6 %) et de l'Allemagne (-3 %).

[48] OCDE (2013), Placer la croissance verte au cœur du développement, 5 juin.

Graphique 4-1. Emissions de gaz à effet de serre

Indice d'émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO_2), 1990 = 100.

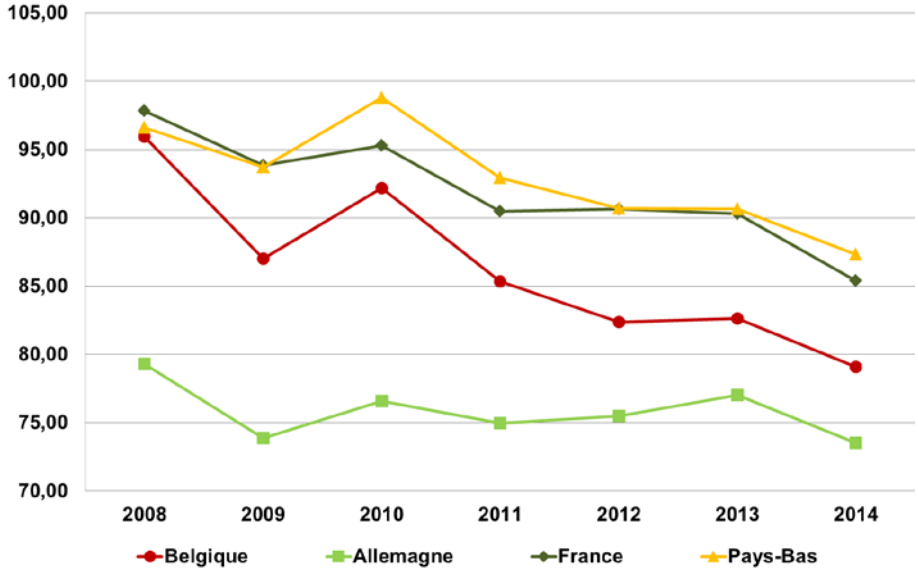

Source : Eurostat.

La Belgique et ses principaux partenaires commerciaux ont augmenté leurs parts de l'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie en 2014 par rapport à 2013. Avec une part relative de 8 % en 2014, notre pays doit encore faire un effort de 5 points de pourcentage pour atteindre l'objectif de 13 % en 2020.

Graphique 4-2. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

En %

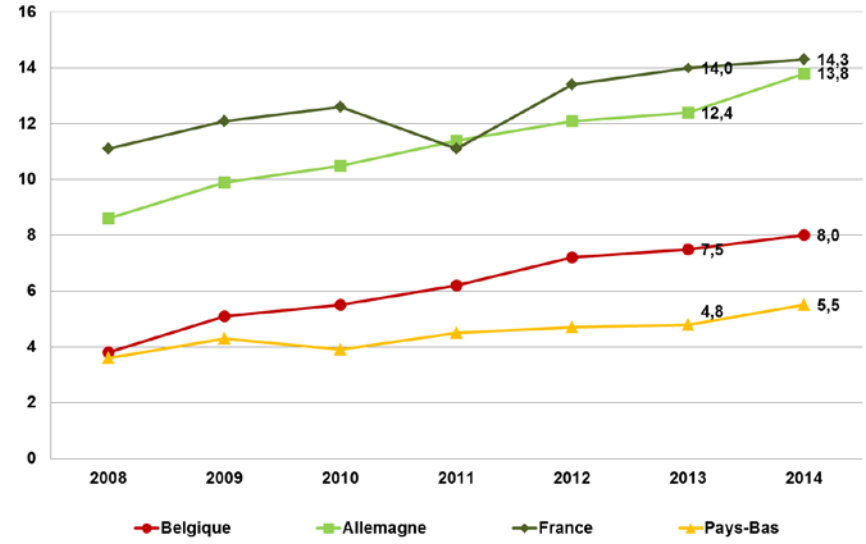

Source : Eurostat.

Entre 2008 et 2014, la production renouvelable est passée de 16,9 TWh (térawatt-heure) à 31,2 TWh. En 2014, un peu moins de la moitié de cette énergie a été produite à des fins de

chaleur (14,5 TWh), 39 % sous forme d'électricité (12,3 TWh) et le reste sous forme de carburant pour le transport (4,4 TWh)[49].

Depuis le pic de 2010, l'évolution de l'intensité énergétique de la Belgique et de ses principaux partenaires commerciaux est à la baisse. En effet, entre 2010 et 2014, l'intensité énergétique de notre pays, des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la France a diminué de respectivement 16 %, 13 %, 12 % et 10 %.

Graphique 4-3. Intensité énergétique de l'économie

En kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros.

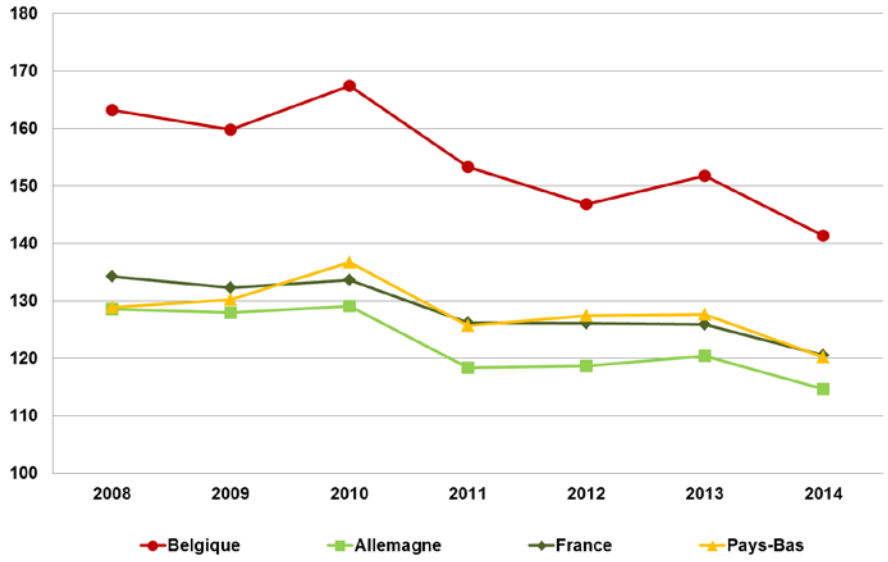

Source : Eurostat.

Selon Eurostat[50], la tertiarisation de l'économie européenne pourrait expliquer la baisse plus significative de l'intensité énergétique de notre pays. En effet, une économie fondée sur les services affichera, a priori, des taux d'intensité énergétique relativement faibles, tandis que les économies comptant des industries lourdes (telles que la production de fer et d'acier) concentreront probablement la majorité de leur activité économique dans les secteurs industriels, ce qui se traduira par une intensité énergétique plus élevée.

Cohésion sociale

Tableau 4-1. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

En milliers de personnes

	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale		Personnes en situation de privation matérielle sévère		Personnes en risque de pauvreté après transferts sociaux		Personnes vivant dans un ménage à très faible intensité de travail	
	2008	2014	2008	2014	2008	2014	2008	2014
Belgique	2.194	2.339	595	650	1.554	1.704	967	1.244
Allemagne	16.345	16.508	4.442	3.974	12.389	13.337	7.044	5.783
France	11.150	11.540	3.253	2.985	7.554	8.302	4.069	4.462
Pays-Bas	2.432	2.751	252	526	1.713	1.937	1.053	1.295

Source : Eurostat.

[49] http://www.apere.org/observatoire-belge-des-energies-renouvelables.

[50] http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Consumption_of_energy/fr.

Sur la période 2008-2014, le nombre de personnes en risque de pauvreté a augmenté en Belgique et chez ses principaux partenaires commerciaux. En pourcentage de la population totale, la Belgique et l'Allemagne ont affiché, en 2014, les plus mauvais résultats, avec respectivement 21,2 % (soit +0,4 point de pourcentage par rapport à 2008 et 2013) et 20,6 % (soit +0,5 point de pourcentage par rapport à 2008 et +0,3 point de pourcentage par rapport à 2013) de personnes en risque de pauvreté.

L'observation de chacun des trois éléments définissant le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale montre qu'en 2014, 650.000 belges, soit 5,9 % de la population totale étaient en situation de privation matérielle sévère. Leurs conditions de vie sont limitées par un manque de ressources, comme par exemple le fait de ne pas être en mesure de régler leurs factures, de chauffer correctement leur logement ou de prendre une semaine de vacances en dehors de leur domicile. Si l'on compare l'année 2014 à l'année 2008, le nombre de personnes en situation de privation matérielle sévère s'est réduit en France et en Allemagne de respectivement 268.000 personnes et 468.000 personnes alors qu'il a progressé aux Pays-Bas (de 274.000 personnes) et dans notre pays (de 55.000 personnes). En 2014, 1,7 million de belges étaient en risque de pauvreté après la prise en compte des transferts sociaux, c'est-à-dire que le revenu disponible était en-dessous du seuil national de risque de pauvreté[51]. Entre 2008 et 2014, le nombre de personnes menacées de pauvreté monétaire a augmenté en Allemagne (+948.000 personnes), aux Pays-Bas (+224.000 personnes), en France (+748.000 personnes) et en Belgique (+150.000 personnes).

Concernant l'indicateur de faible intensité de travail, 14,6 % de la population âgée de 0 à 59 ans, soit 1,2 million de personnes en Belgique a vécu dans des ménages où les adultes ont utilisé moins de 20 % de leur potentiel total de travail en 2014. En comparant les résultats de l'année 2008 à ceux de 2014, il apparaît que le nombre de personnes en Belgique, aux Pays-Bas et en France s'est apprécié de respectivement 277.000, 242.000 et 393.000 personnes tandis qu'en Allemagne, le nombre s'est déprécié de 1,3 million de personnes.

A la suite de la stratégie Europe 2020, la Belgique s'est fixé un objectif dans ses Programmes nationaux de réforme (2011 à 2016), à savoir réduire de 380.000 unités le nombre de personnes exposées à un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale entre 2008 et 2018, soit sur la base des résultats de 2014 une baisse requise de 526.000 personnes.

---

[51] Selon Eurostat, les personnes à risque de pauvreté sont celles vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible équivalent-adulte inférieur au seuil de pauvreté qui est fixé à 60 % du revenu disponible équivalent-adulte médian national (après transferts sociaux).

Les personnes en situation de privation matérielle sévère ont des conditions de vie limitées par un manque de ressources et sont confrontées à la privation d'au moins 4 des 9 éléments suivants. Ils ne sont pas en mesure :
1) de payer un loyer, un prêt immobilier ou des factures courantes à temps,
2) de chauffer correctement leur domicile,
3) de faire face à des dépenses imprévues,
4) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours,
5) de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile,
6) de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur, ou un téléphone (y compris un téléphone portable).
Les personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail sont les personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes (âgés entre 18 et 59 ans) ont utilisé en moyenne moins de 20 % de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée. Les étudiants sont exclus.

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Par ailleurs, le Programme national de réforme 2016[52] mentionne la volonté :

- de garantir la protection sociale de la population,
- de réduire la pauvreté infantile,
- de promouvoir l'inclusion active des personnes éloignées du marché du travail par le biais d'une concertation avec les entités fédérées,
- de contribuer à la lutte contre le logement inadéquat et le sans-abrisme et
- d'accueillir et d'intégrer les personnes issues de l'immigration.

FOCUS. Economie circulaire

L'économie européenne fonctionne actuellement selon le modèle dit linéaire « extraire-fabriquer-jeter » mais a pour ambition de transiter vers une économie plus circulaire, dans laquelle la valeur des produits, des matières et des ressources est maintenue dans l'économie aussi longtemps que possible et la production de déchets est réduite au minimum.

Selon une étude sur le sujet rédigée en commun par la Fondation Ellen Macarthur, Stiftungsfonds für Umweltökonomie und Nachhaltigkeit (SUN), la Fondation Deutsche Post spécialisée dans l'économie environnementale, et le Mc Kinsey Center for Business and Environment, l'économie circulaire offre à l'Europe une occasion majeure d'accroître la productivité des ressources, de réduire la dépendance à l'égard des ressources et la production de déchets, de stimuler l'emploi et la croissance. Un système circulaire améliorerait la compétitivité et libérerait le potentiel d'innovation.

En effet, toujours selon cette étude, l'économie circulaire soutenue par la révolution technologique, permettrait à l'Union européenne (UE) de réaliser jusqu'à 3 % par an de gains de productivité sur les ressources. Les économies européennes réaliseraient ainsi d'ici 2030 jusqu'à 600 milliards d'euros d'économies par an sur les ressources primaires. Avec 1.200 milliards d'euros d'économies sur les dépenses autres que les ressources et sur les externalités, le montant total des économies réalisées par rapport à aujourd'hui pourrait atteindre environ 1.800 milliards d'euros par an. Cela se traduirait par une augmentation de 7 points de PIB par rapport au scénario de développement actuel avec, de surcroît, des impacts positifs sur l'emploi.

Par ailleurs, à la fin de l'année 2015, la Commission européenne a présenté son plan d'action en faveur de l'économie circulaire. Les mesures proposées soutiennent l'économie circulaire à chaque étape de la chaîne de valeur : production, consommation, réparation et refabrication, gestion des déchets et matières premières secondaires qui sont réintroduites dans l'économie. Les Etats membres, régions, villes, entreprises et citoyens sont invités à jouer pleinement leur rôle dans l'action menée à l'échelle de l'UE, en intégrant celle-ci et en la complétant par des mesures nationales.

La Belgique, forte de ses spécificités, ambitionne de se positionner comme l'un des principaux pionniers européens dans le développement d'une économie circulaire à l'horizon

[52] Programme national de réforme 2016, avril 2016, p.27-30.

2030. A cette fin, le gouvernement fédéral propose la mise en œuvre des mesures suivantes :

> aider à la définition d'objectifs chiffrés clairs et mesurer les progrès,
> contribuer à la mise en place de nouveaux modèles d'entreprises innovants et performants,
> permettre l'allongement de la durée d'utilisation des produits, de leurs composants et de leurs matériaux,
> fournir de l'information aux différents acteurs concernés,
> influencer le débat européen en la matière.

En adoptant sa vision stratégique à long terme de développement durable, la Belgique s'est dotée d'un cadre ambitieux pour répondre aux défis du 21e siècle. Si elle est mise en œuvre de manière optimale et transversale, en 2050, « nous vivrons dans une société résiliente. Les activités de production et de consommation seront fondées sur une utilisation efficace des ressources naturelles dans le respect des limites de notre planète, et elles contribueront au développement social et économique »[53].

.

53 http://economie.fgov.be/fr/binaries/Vers_une_Belgique_Pionniere_de_l_economie_circulaire_tcm326-259697.pdf

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Note explicative du tableau : Sur la base des résultats de la dernière année disponible (année précisée dans la deuxième colonne du tableau de synthèse), les couleurs vertes et rouges renseignent sur la position du pays par rapport à ses trois partenaires commerciaux (vert pour la meilleure position et rouge pour la moins bonne). Pour chaque indicateur, la dernière année disponible peut être accompagnée de la lettre « N »qui signifie que les données ont été actualisées. Le sens des flèches donne uniquement l'évolution des résultats du pays à un an d'écart et ne permet donc pas une comparaison avec les pays partenaires. Concernant les indicateurs où un « ranking » a été effectué, les flèches indiquent l'évolution de la position dans le classement.

Synthèse développement durable et cohésion sociale

Indicateurs	Année	Belgique	Allemagne	France	Pays-Bas	Min.	Max.
Développement durable							
Emissions de gaz à effet de serre (Indice 1990 = 100)	**2014(N)**	79,1	73,5	85,4	87,3	40,5 (LT)	150,9 (MT)
		↘	↘	↘	↘	↘	↗
Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (en %)	**2014**	8,0	13,8	14,3	5,5	4,5 (LU)	52,6 (SE)
		↗	↗	↗	↗	↗	↗
Intensité énergétique de l'économie (en kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros)	**2014(N)**	141,5	114,1	120,1	119,4	68,6 (DK)	445,2 (BG)
		↘	↘	↘	↘	↘	↗
Cohésion sociale							
Population à risque de pauvreté ou d'exclusion (en % de la population totale)	**2014**	21,2	20,6	18,5	16,5	14,8 (CZ)	40,2 (RO)
		↗	↗	↗	↗	↗	↘

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Novembre 2016

Executive summary

01 Contexte global

02 Compétitivité prix-coût

03 Compétitivité hors prix

04 Développement durable et cohésion sociale

05 Indicateur composite du tableau de bord

economie
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be

5. Indicateur composite du tableau de bord

L'indicateur composite vise à donner une image synthétique de l'évolution de la compétitivité de la Belgique par rapport à ses pays voisins. Cet indicateur composite est construit à partir d'un nombre réduit d'indicateurs clés portant sur différentes dimensions de la compétitivité. Cependant, il convient d'être prudent dans l'interprétation d'un tel outil, celle-ci doit être nuancée par les différents constats et analyses repris tout au long de ce tableau de bord. Cet indicateur composite global a été élaboré sur la base des données disponibles de juin 2016. Dès lors, l'indicateur composite n'a pas été actualisé dans cette édition (novembre 2016), mais le sera en 2017.

5.1. Méthodologie

L'indicateur composite est calculé sur la base de 18 indicateurs, regroupés en huit catégories et en trois thématiques (voir tableau A). Les différents indicateurs sont décrits et analysés dans les parties correspondantes du tableau de bord. Trois catégories portent sur la thématique de la compétitivité prix-coût, à savoir la productivité et le coût du travail, les prix des industries de réseau, ainsi que les termes de l'échange. La compétitivité hors prix est analysée sur la base de l'innovation, de l'entrepreneuriat et du marché du travail. Le développement durable et la cohésion sociale sont également abordés comme thématique spécifique.

Tableau A. Indicateurs composant l'indicateur composite

Thématiques	Indicateurs
Compétitivité prix-coût	
Productivité et coût du travail	Coût salarial unitaire par personnes (en indice 2010 = 100)
	Coût salarial unitaire par personnes (en niveau)
Prix - industries de réseau	Prix de l'électricité hors TVA et autres taxes et prélèvements récupérables (en euros)
Termes de l'échange	Termes de l'échange (indice 2000 = 100)
Compétitivité hors prix	
Innovation	PME introduisant un produit ou un processus innovant (en % du total des PME)
	Exportations des produits de haute technologie (en % des exportations totales)
	Dépenses R&D (en % du PIB)
	Couverture 4G (en % des ménages)
	Ventes en ligne (en % du total)
Entrepreneuriat	TEA activity
	Orientation internationale des PME
	Pourcentage des prêts accordés aux PME
	Facilité de faire des affaires (doing business)
Marché du travail	Taux d'emploi
	Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, âgés de 30-34 ans (en %)

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Thématiques	Indicateurs
Développement durable et cohésion sociale	
Développement durable	Intensité énergétique de l'économie (kg d'équivalent pétrole par 1.000 euros) Consommation intérieure brute d'énergie divisée par le PIB
	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie (en %)
Cohésion sociale	Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (en % de la population totale)

Ces différents indicateurs sont analysés pour la Belgique et pour les trois principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France, Pays-Bas) sur la période de 2011 à 2015. Les indicateurs sont mesurés sur base annuelle. En cas de valeur manquante pour un indicateur, la précédente valeur disponible est utilisée afin d'assurer une continuité dans la base de données.

Afin de les rendre comparables entre eux, les différents indicateurs sont normalisés entre 0 (valeur non souhaitable) et 1 (valeur souhaitable), sur la base de l'approche min-max[54]. Cette normalisation statistique permet de donner un score de 1 au pays qui performe le mieux (0 au pays qui performe le moins bien) au regard de l'indicateur et de l'année en question. Les scores des deux autres pays vont dépendre de leur écart par rapport à ces deux pays extrêmes.

Les indicateurs normalisés sont ensuite agrégés par thématique, en prenant la moyenne simple des indicateurs au sein de chaque catégorie et la moyenne simple des catégories au sein de chaque thématique[55]. L'idée est de donner le même poids à chaque catégorie au sein de chaque thématique, et le même poids à chaque indicateur au sein de chaque catégorie.

Les indicateurs composites des différentes thématiques sont ensuite agrégés en un indicateur composite global, en prenant les pondérations suivantes : 40 % pour la thématique compétitivité prix-coût, 40 % pour la thématique compétitivité hors prix, et 20 % pour la thématique développement durable et cohésion sociale.

Dès lors, le score final de chaque pays oscille entre 0 et 1. Un pays qui performerait le mieux au regard de chaque indicateur aurait un score de l'indicateur composite global de 1, tandis qu'un score final proche de 0 signifierait que le pays a atteint moins souvent de bons résultats.

---

[54] C'est-à-dire selon la formule suivante : valeur normalisée = [valeur initiale – valeur minimale effective] / [valeur maximale effective – valeur minimale effective], ou (1 - cette valeur) si la valeur souhaitable de l'indicateur est une valeur moins élevée (ex : l'évolution des coûts salariaux).

[55] Ce qui donne les équations suivantes pour les indicateurs composites des catégories :

IC Prix-Coût = (1/3) * [0,5*coût salarial unitaire en indice + 0,5* coût salarial unitaire en niveau] + (1/3) * prix de l'électricité + (1/3) * termes de l'échange

IC Hors Prix = (1/3)* [0,2*PME introduisant un produit ou un processus innovant + 0,2 * exportations des produits de haute technologie + 0,2 * dépenses R&D + 0,2 * couverture 4G + 0,2 * ventes en ligne] + (1/3) * [0,25 * TEA activity + 0,25 * orientation internationale des PME + 0,25 * pourcentage des prêts accordés aux PME + 0,25 * Doing Business] + (1/3) * [0,5*taux d'emploi + 0,5*total des diplômés]

IC DD-CS = (1/2) * [0,5 * intensité énergétique + 0,5 * part de l'énergie renouvelable] + (1/2) * [risque de pauvreté]

Résultats

Comme mentionné ci-dessus, les résultats de l'indicateur composite global ont été élaborés sur la base des données disponibles de juin 2016. Les données disponibles après cette période seront intégrées dans l'indicateur composite en 2017.

Graphique A. Indicateur composite global et par thématique

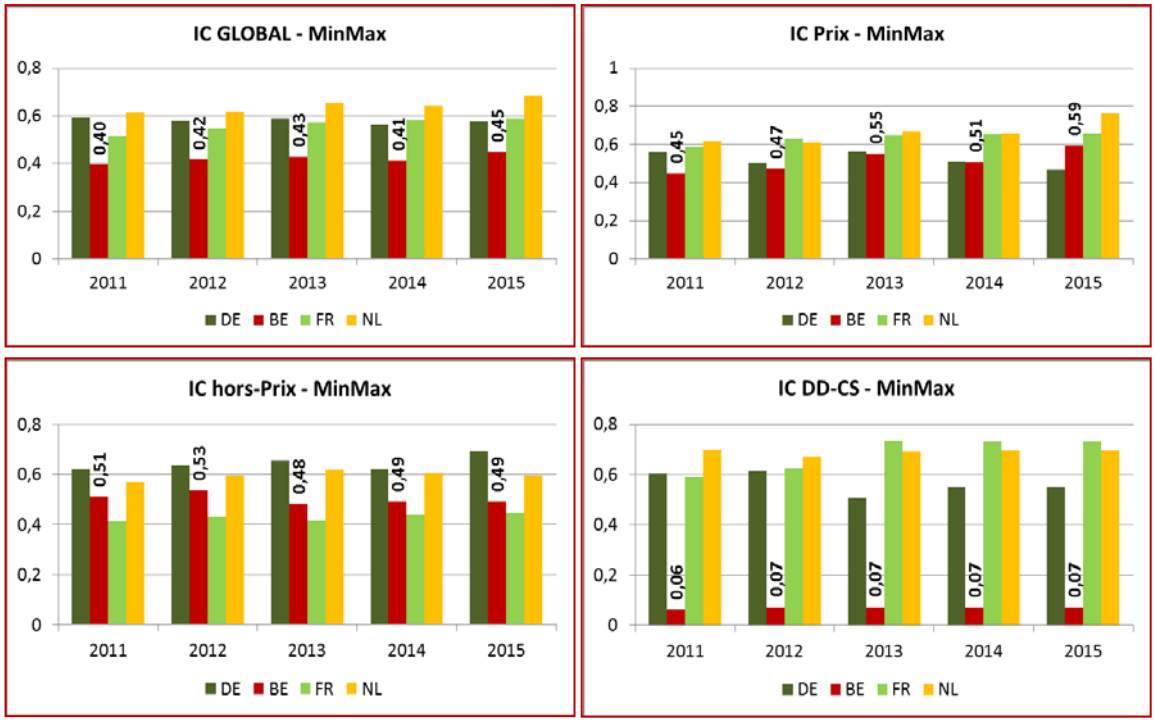

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Liste des graphiques

Graphique 1-1. Balance des opérations courantes, Belgique 18
Graphique 1-2. Parts relatives des exportations de biens Intra-UE 23
Graphique 1-3. Mesures de défense commerciale prises par des pays tiers à l'égard de l'UE* 25
Graphique 1-4. Produit intérieur brut 26
Graphique 1-5. Evolution des actifs incorporels et corporels 28
Graphique 1-6. Solde budgétaire (procédure de déficit excessif) 30
Graphique 1-7. Dette publique (procédure de déficit excessif) 31
Graphique 2-1. Productivité réelle, coût salarial et coût salarial unitaire 36
Graphique 2-2. Productivité nominale et coût salarial 37
Graphique 2-3. Productivité par travailleur 39
Graphique 2-4. Croissance de la productivité totale des facteurs 41
Graphique 2-5. Niveau des prix industriels de l'électricité par tranche, second semestre de 2015 43
Graphique 2-6. Indice des prix à la consommation harmonisé 46
Graphique 2-7. Termes de l'échange des biens et services 47
Graphique 2-8. Taux de change effectif réel déflaté par les prix à la consommation, 37 partenaires commerciaux 48
Graphique 2-9. Taux de change effectif réel déflaté par le coût unitaire du travail, 37 partenaires commerciaux 49
Graphique 3-1. European Innovation Scoreboard 52
Graphique 3-2. Exportations des produits de haute technologie 52
Graphique 3-3. Dépenses en R&D 53
Graphique 3-4. Proportion des effectifs de R&D 53
Graphique 3-5. Brevets déposés auprès de l'OEB 54
Graphique 3-6. Flux d'investissements directs étrangers 56
Graphique 3-7. Part des abonnements large bande fixe de min. 30 Mbps 58
Graphique 3-8. Taux de couverture de la population par les réseaux nouvelle génération 58
Graphique 3-9. Taux de couverture de la population par les réseaux 4G (LTE) 58
Graphique 3-10. Entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques 59
Graphique 3-11. Total des investissements dans les réseaux 62
Graphique 3-12. Total early-stage Entrepreneurial Activity 65
Graphique 3-13. Résultat de la demande de crédit pour un prêt bancaire 67
Graphique 3-14. Part de marché cumulée des principaux fournisseurs d'électricité, 2014 69
Graphique 3-15. Part de marché du principal fournisseur de gaz 70
Graphique 3-16. Part de l'opérateur historique dans la large bande fixe, 2014 70
Graphique 3-17. Part de marché du principal opérateur mobile 70
Graphique 3-18. Taux d'emploi 72

Graphique 3-19. Titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, âgés entre 30 et 34 ans 72
Graphique 3-20. Population âgée de 25 à 64 ans ayant participé à une formation continue 73
Graphique 4-1. Emissions de gaz à effet de serre 78
Graphique 4-2. Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie 78
Graphique 4-3. Intensité énergétique de l'économie 79
Graphique A. Indicateur composite global et par thématique 86

Liste des tableaux

Tableau 0-1. Classement des économies les plus compétitives 2016-2017 selon le WEF 14
Tableau 0-2. Classement des économies les plus compétitives de 2016 selon l'IMD 14
Tableau 1-1. Evolution des exportations vers le monde et des parts de marché de biens 19
Tableau 1-2. Principaux marchés d'exportations 20
Tableau 2-1. Niveaux de productivité (en nominal), de coût salarial et de coût salarial unitaire pour l'ensemble de l'économie 35
Tableau 2-2. Evolution de la productivité réelle, du coût salarial et du coût salarial unitaire 36
Tableau 2-3. Ventilation sectorielle du coût salarial unitaire 38
Tableau 2-4. Prix industriels pour l'électricité en Belgique et dans les pays voisins, premier semestre de 2016 42
Tableau 2-5. Prix industriels pour le gaz en Belgique et dans les pays voisins, premier semestre de 2016 44
Tableau 3-1. Croissance nette de la population des entreprises 66
Tableau 3-2. Indicateur sur l'entrepreneuriat de la seconde chance 68
Tableau 3-3. Ease of doing business indicator 74
Tableau 4-1. Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale 79
Tableau A. Indicateurs composant l'indicateur composite 84

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

Liste des abréviations

Liste des abréviations pays (ISO)

AT	Autriche
AU	Australie
BE	Belgique
BG	Bulgarie
BR	Brésil
CA	Canada
CH	Suisse
CL	Chili
CN	Chine (République populaire de)
CY	Chypre
CZ	République tchèque
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
ES	Espagne
FI	Finlande
FR	France
GB	Royaume-Uni
GR	Grèce
HR	Croatie
HU	Hongrie
ID	Indonésie
IE	Irlande
IL	Israël
IN	Inde
IS	Islande
IT	Italie
JP	Japon
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
KR	Corée (du Sud)
MT	Malte
MX	Mexique
NL	Pays-Bas
NO	Norvège
NZ	Nouvelle-Zélande

PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
RU	Russie
SE	Suède
SI	Slovénie
SK	Slovaquie

Liste des autres abréviations

4G	Norme de quatrième génération (LTE)
AD	Antidumping
AS	Antisubventions
BCE	Banque centrale européenne
BNB	Banque nationale de Belgique
BOC	Balance des opérations courantes
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
BRUGEL	Régulateur bruxellois pour les marchés du gaz et de l'électricité
CCE	Conseil Central de l'Economie
CE	Commission européenne
CIP	Competitiveness and Innovation Framework Programme
CO_2	Dioxyde de carbone
COSME	Competitiveness for SMEs
CREG	Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz
CSU	Coût salarial unitaire
CWaPE	Commission wallonne pour l'Energie
DESI	Digital Economy and Society Index
DOCSIS	Data over cable service interface specification
FIBC	Formation intérieure brute de capital
FFTB	Fiber to the building
FFTH	Fiber to the home
G20	Groupe des vingt
GECE	Groupe d'experts Compétitivité-Emploi
GEM	Global Entrepreneurship Monitor
GES	Gaz à effet de serre
GJ	Gigajoule
GWh	Gigawatt-heure
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
ICN	Institut des comptes nationaux

« Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et services en Belgique. »

IMD	Institute for Management Development
IPCH	Indice des prix à la consommation harmonisé
kWh	Kilowatt-heure
LTE	Long Term Evolution
Mbps	Mégabit par seconde
MWh	Mégawatt-heure
NGA	Next Generation Access
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OEB	Office européen des brevets
OMC	Organisation mondiale du commerce
PDE	Procédure de déficit excessif
PDM	Procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PMF	Productivité multifactorielle
PTF	Productivité totale des facteurs
R&D	Recherche et développement
SAFE	Survey on the access to finance of enterprises
SBA	Small business act
SG	Sauvegarde
SIM	Subscriber Identity Module
SPF	Service public fédéral
TCER	Taux de change effectif réel
TEA	Total early-stage Entrepreneurial Activity
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TWh	Térawatt-heure
UE	Union européenne
VDSL	Very high bitrate digital subscriber line
VREG	Régulateur flamand du marché de l'électricité
WEF	World Economic Forum